

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2021

Élus présents :

AKKARI Maya	GRANIER Rudolph
ARNAUD Pierre-Yvain	HAVET Kévin
BADINA-SERPETTE Frédéric	HENRY Justine
BALAGE EL MARIKY Léa	HONORÉ Christian
BENAKLI Nadia	IKUESAN Ayodele
BENARD Fanny	LEJOINDRE Éric
BOURNAZEL Pierre-Yves	LELLOUCHE Ariel
BOUX Anne-Claire	MARKOVIC Douchka
BRIANT Gérald	MENEDE Gilles
BROSSAT Ian	MEUNIER Émile
CASIER Marie-Laure	MICHEL Angélique
CAYET Thierry	NGOMOU Dieudonné
CHAULET Pierre	PREMEL Danièle
COULIBALY Kadiatou	PROUST Sarah
DAVIAUD Jean-Philippe	PULIDO Sylvie
DUPONT Antoine	ROLLAND Carine
EHLERS Éric	SIRY Gabrielle
GABELOTAUD Afaf	TRAJAN Violaine
GIRARD Christophe	YAFFA Mams
GIUDICELLI Anne	

Élus absents ayant donné procuration :

BARIGANT Victoria a donné pouvoir à Anne-Claire BOUX
GOMES Barbara a donné pouvoir à Gérald BRIANT
GONZALEZ Mario a donné pouvoir à Carine ROLLAND
KHALLOUK Manal a donné pouvoir à Antoine DUPONT
SISSOKO Anzoumane a donné pouvoir à Léa BALAGE EL MARIKY

Élus absents :

GALVANI Jacques

Éric LEJOINDRE : Si les élus voulaient bien s'asseoir qu'on puisse vérifier si on a ou pas le quorum.

Je vous propose de désigner Mme PREMEL comme secrétaire de séance.

On a une séance très chargée, avec beaucoup de sujets à l'ordre du jour.

Je voulais vous informer que nous avons été informés de la démission de M. CUTURELLO. Il est donc remplacé par M. EHLERS qui est là, que chacun d'entre vous connaît peut-être, au sein du groupe Changer Paris. Je voulais saluer M. CUTURELLO et le remercier pour sa participation, certes brève, mais intense à nos séances du Conseil d'arrondissement.

Applaudissements

Éric LEJOINDRE : Avant que nous commençons l'ordre du jour du Conseil, je vous propose que nous fassions trois points d'actualité. Le premier concerne évidemment la question des usagers de drogue suite aux différentes décisions prises ces derniers mois. C'est vrai qu'il concerne moins directement le 18^{ème} qu'avant, mais pour autant, c'est normal qu'on en parle.

Je vous propose ensuite de faire un point purement d'information, mais qui n'entraînera pas de discussion sur la situation de notre centre de vaccination et enfin que nous puissions faire un point sur la rentrée scolaire.

Pour commencer cette discussion d'actualité sur la situation des usagers de drogue dans le Nord-est parisien, je laisse la parole à Mme IKUESAN.

Ayodele IKUESAN : Le 24 septembre dernier, les usagers de drogue et les dealers qui étaient depuis cet été installés au niveau du jardin d'Éole et plus particulièrement au niveau de la rue Riquet ont été évacués vers le square de la Porte de la Villette. La situation était intenable à la fois pour les riverains, mais aussi pour les usagers de drogues, complètement désinsérés.

Cette évacuation était nécessaire. Néanmoins, il est important pour nous de travailler sur un dispositif global, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises dans ce Conseil d'arrondissement et comme la Maire de Paris l'a également demandé, dispositif validé dernièrement par le Premier ministre et notamment le ministre de la Santé. Un dispositif qui comprend une offre de soins addictologique et psychiatrique, un accompagnement social, des espaces de repos et des places d'hébergement pour que l'on arrête enfin de déplacer ces problèmes d'un endroit à un autre comme c'est le cas depuis plus de 30 ans.

Ce dispositif global est une nécessité et les échanges avec les riverains que nous avons régulièrement et que nous avons continué de rencontrer pendant toute la période le confirment, ils veulent retrouver une tranquillité en bas de chez eux. En même temps, ils souhaitent que les usagers de drogues puissent être accompagnés.

Au-delà de la surenchère médiatique et politique, je crois qu'il y a bien un consensus sur cette prise en charge globale. Bien évidemment, les échéances électorales à venir parasitent le débat et, au final, ceux qui en payent les conséquences sont les riverains et ces mêmes usagers victimes eux-mêmes de trafiquants.

Pour nous, élus d'arrondissement, notre seule véritable boussole et la base de notre travail, c'est le quotidien des habitants de notre arrondissement. Les élus de l'arrondissement sont aussi des habitants du 18^{ème} et impactés au même titre que les autres.

Je ne rentrerais pas dans la polémique des injonctions de soins qui seraient une baguette magique pour libérer des individus d'une addiction, quand on sait que pour certaines

personnes, arrêter simplement de fumer est un parcours sinué de plusieurs années qui se solde parfois par un échec.

Je finirais avec les structures de réduction des risques parce que je lis ici et là que ces lieux n'existeraient que pour les consommateurs de crack. Oui, à Paris, nous avons de nombreuses structures et ce depuis plusieurs années, voire même depuis 50 ans, tels que deux CSAPA, un des centres soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des CAARUD (centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues). Oui, ces structures sont un véritable enjeu de santé publique. La consommation de substances psychoactives telles que l'alcool, le tabac, les médicaments, le cannabis est responsable en France de plus de 100 000 décès évitables par accidents et maladies, dont près de 40 000 cancers. Ces structures sont fréquentées tous les jours par des personnes qui souhaitent être accompagnées. Ces structures sont aujourd'hui fréquentées tous les jours et donc, il n'y a pas de sujet sur ce point.

Je souhaitais aussi compléter sur le fait qu'il ne fallait pas oublier dans cette discussion le travail et la place indispensable de la préfecture de police, notamment sur l'arrestation des dealers. Tant que ces derniers vendront à des personnes fragiles et aussi isolées socialement, il y aura de nouveaux consommateurs de crack.

Pour conclure, notre position dans le 18^{ème}, elle a toujours été claire. Oui à un dispositif multiple à l'échelle de la métropole. Nous y participerons notamment avec nos huit structures de réduction des risques, à savoir trois CAARUD, deux CSAPA, deux espaces de repos et un CASAT. Merci.

Rudolph GRANIER : Le débat qui nous occupe aujourd'hui et que nous avons demandé au sein du Conseil d'arrondissement porte une importance assez particulière, mais gare à l'impact que cela peut avoir, comme vous l'avez précisé, sur les administrés du 18^{ème} et plus largement du 19^{ème}, du 20^{ème}, du 10^{ème} et peut-être demain du 2^{ème}, du 1^{èmer} arrondissement.

Je vais encore une fois être obligé de faire un point de méthode quant au manque de transparence qui était de mise pendant toute cette période absolument dramatique, je citerais par exemple les réunions au sein des mairies d'arrondissement sur cette problématique sans qu'aucun élu d'opposition n'ait été convié. J'ai saisi Mme la Maire. Je me suis présenté ici en Mairie du 18^{ème}. Depuis lors, elles n'ont jamais été organisées à nouveau dans le 18^{ème} arrondissement.

Je reprendrais les propos de Mme l'Adjointe en charge de la santé, Anne SOUYRIS, qui outre une situation dramatique autour de la salle de consommation à moindre risque évoquée, parler d'une grande consultation citoyenne le 23 octobre qui n'a jamais vu le jour. J'évoquais une absence de consultation pour les premiers projets mis à l'étude comme celui de la rue Pelleport dans le 20^{ème} arrondissement où il est clair que l'exécutif actuel a essuyé un revers d'une telle envergure que normalement, on devrait faire preuve d'un peu plus d'humilité.

L'importance d'une transparence totale avec les Parisiens et les représentants locaux avant toute nouvelle consultation citoyenne ou tout lancement ou toute proposition serait de mise. Néanmoins, ces rappels-là, je les ai déjà effectués auparavant et ils sont restés lettre morte. On va rentrer un petit peu plus dans le détail. Aujourd'hui, malheureusement, et ce n'est pas le rapport de l'INSERM qui peut être utilisé en ce sens-là, rien ne prouve que les salles de shoot – et je continuerais à utiliser ce terme, ne vous en déplaise – permettent de traiter les problèmes du crack. Vous savez très bien que l'inhalation de crack est autorisée dans la salle de shoot du 10^{ème} arrondissement seulement en cas de polytoxicomanie, c'est-à-dire si on s'injectait de l'héroïne avant. Donc, on est en train de traiter tout par le côté le plus dramatique des choses.

J'ai bien retenu les propos du ministre de la Santé qui parle de la salle de shoot de Strasbourg, mais par contre qui ne s'étend jamais sur celle de Paris, jamais, qui n'en parle jamais. Peut-être que la salle de Strasbourg est un modèle du genre, peut-être qu'il y a un médecin à Strasbourg dans cette salle de shoot, ce qui n'est pas le cas à Paris. J'ai assisté à un comité de pilotage sur ces deux salles de shoot et il y a eu un aveu d'échec patent puisqu'il n'y avait pas de médecin depuis plusieurs mois à Lariboisière.

Tous ces éléments, pour moi, ne permettent pas de fonder une décision sereine, scientifique, épidémiologique, médicale, psychiatrique pour se permettre de dire que le crack doit être traité dans ces salles de consommation à moindre risque que dans ces salles de repos. Néanmoins, je souscris en partie à vos propos, chère collègue, nous sommes d'accord pour une prise en charge globale. Nous le demandons depuis le début et nous refusons et refuserons de tout temps que nous assistions des gens à se droguer. C'est un principe auquel nous ne saurons déroger. Vous avez pris le parti d'aider des gens à se tuer. Nous le refuserons toujours, sachez-le.

Pour en terminer, M. le Maire, et pour essayer d'être bref, je demanderais à ce que vous répondiez clairement à quelques questions très simples. Nous souhaitons que vous puissiez ce soir nous garantir le statut et l'organisation des CAARUD et des CSAPA qui relèvent d'une politique de réduction de risque à laquelle, encore une fois, nous nous souscrivons pleinement, les CAARUD et les CSAPA de Paris, afin justement qu'ils puissent poursuivre leur mission de prise en charge des toxicomanes en réduction des risques ou en addictologie et en excluant toute consommation de stupéfiants au sein de leurs murs. Nous souhaitons que soit déployée la police municipale aux abords de la salle du 10^{ème} arrondissement afin de faire respecter l'obligation de consommer à l'intérieur des murs de la salle et l'obligation de rester en salle de repos tant que les effets de la drogue ne sont pas dissipés. Nous demandons que le recours aux injonctions de soins pour les personnes toxicomanes ne se fasse plus pleinement en mesure de libre arbitre. Enfin, nous souhaitons, M. le Maire, que vous puissiez communiquer les sites à l'étude pour les futurs centres de soins de toxicomanes, de préciser la nature exacte de ces lieux (SCMR, CAARUD, CSAPA, etc. Nous attendons votre réponse là-dessus, et de faire état des consultations des riverains concernés auxquels la Municipalité s'est engagée.

Éric LEJOINDRE : Talleyrand disait : « Tout ce qui est excessif est insignifiant ». Je m'en tiendrais là à ce stade, mais évidemment, je répondrais à vos provocations un peu plus tard.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est un sujet extrêmement difficile. On a malheureusement l'habitude de l'évoquer dans cette enceinte ; extrêmement difficile parce qu'on ne gouverne pas à coup de « il y a qu'a » et de « il faut qu'on ». Si les solutions faciles existaient, elles se seraient vues et auraient été mises en place.

Il faut prendre la complexité du problème. Les personnes qui dépendent du crack sont des personnes malades. En tant que telles, elles doivent être accompagnées et soignées dans un temps long, bien sûr, pour sortir de la spirale de la drogue, et en urgence pour éviter d'être en danger pour leur vie et pour les autres. Il faut faire preuve à la fois d'humanité et de fermeté. L'humanité, c'est-à-dire d'avoir des lieux où ces personnes peuvent être accompagnées sur un plan social, psychologique, médical. Il faut l'assumer parce que si nous n'accompagnons pas ces personnes, elles seront livrées à elles-mêmes. Lorsqu'elles sont livrées à elles-mêmes, elles sont dans nos rues et lorsqu'elles sont dans nos rues, elles posent de lourds problèmes pour les riverains qui subissent en première ligne les difficultés, les nuisances.

S'occuper des personnes qui consomment du crack et essayer de trouver des structures qui permettent de les sortir progressivement de cette spirale, c'est aussi s'occuper des riverains et des habitants. C'est lié. Il faut agir à la fois en urgence et dans le temps long. La fermeté,

c'est vis-à-vis des réseaux, de ces trafiquants qui se font du fric sur la misère humaine, sur des personnes vulnérables. Il faut monter des filières, là aussi, il y a urgence par une présence sur le terrain de la police, mais aussi une remontée des filières qui nécessite des enquêtes poussées pour démanteler ces réseaux et s'attaquer au nerf de la guerre qui est encore une fois, malheureusement, l'argent, car celles et ceux qui se font du fric sur la misère humaine, c'est eux qu'il faut attaquer, c'est ces trafiquants qu'il faut évidemment mettre hors d'état de nuire, c'est ces trafics qu'il faut démanteler.

De manière générale, comme député, mais comme élu de Paris et du 18^{ème}, je porterai modestement ma contribution, mon soutien à toutes les initiatives partagées qui seront portées par tous les protagonistes, car là aussi, il faut que les uns et les autres travaillent ensemble. Je ne distribue aucun point ici, je parle pour tout le monde. Il faut que l'État, il faut que la Ville, il faut que les autres acteurs d'ailleurs comme la Région, avec les associations, travaillent ensemble, car ce n'est pas de manière séparée que les problèmes peuvent être traités. C'est bien ensemble, au-delà des clivages politiques, au-delà des intérêts de court terme que chacun doit travailler ensemble dans un bon état d'esprit sur un sujet d'intérêt général extrêmement difficile.

Nous, nous devons aussi expliquer ces politiques d'urgence pour régler les problèmes, car il n'est pas supportable que des Parisiennes et des Parisiens en première ligne subissent des problèmes de tranquillité et de sécurité. Il faut les régler en urgence, mais aussi expliquer le temps long, c'est-à-dire l'accompagnement de ces personnes vulnérables et malades qu'il faut accompagner dans des petites unités, bien sûr, parce que les grandes ne fonctionnent pas, pour les soigner et régler leur problème et régler ainsi, encore une fois, ceux des riverains.

C'est avec cette philosophie, me semble-t-il, que l'on puisse traiter au fond les choses et éviter de politiser un sujet qui est un sujet de vie ou de mort puisqu'il s'agit d'hommes et de femmes qui meurent de la consommation de crack, il s'agit de riverains qui peuvent subir les nuisances de ces personnes vulnérables qui peuvent parfois devenir très dangereuses et s'attaquer à l'intégrité physique de Parisiennes et de Parisiens. Donc, c'est un sujet qui mérite évidemment d'avoir le bon ton et les bonnes pratiques politiques pour se battre pour résoudre dans la durée ce problème.

Thierry CAYET : Je suis d'accord en partie avec M. BOURNAZEL. Je trouve qu'il l'a très bien dit, mais pas du tout d'accord avec M. GRANIER.

Il est vraiment important d'entendre ce qu'il se passe dans les quartiers. On voit la population qui souffre parce qu'il y a 150 à 200 personnes à la rue. Le problème du crack à la rue, c'est un problème, quand il est chez soi, ce n'est pas un problème. Si on avait 200 alcooliques au même endroit, ce serait un problème, mais on n'a pas 200 alcooliques en France à un endroit bien précis. Il y a à peu près 200 à 300 000 personnes au crack en France, il faut le savoir. En Allemagne, il y a 20 lieux de shoot – le mot, ça ne me fait pas peur – en Suisse, 17 depuis 30 ans et ça ne fait pas peur aux Suisses non plus. C'est pour vous dire que la France a énormément de retard. Il faut que l'ensemble des politiques s'attaquent à ce sujet, c'est extrêmement important pour la tranquillité de tous.

C'est trop facile de dire : « Non, on va vous soigner de force ». Ça n'existe pas. Quand on est obèse, on ne soigne pas de force. Pareil, quand on souffre d'anorexie, ce n'est pas de force. Il faut que vous alliez, je vais inviter M. le Maire, mais je crois que vous en avez l'intention, ouvrir tous les centres qui existent sur Paris. Il faut que vous alliez voir les psychologues qui travaillent sur ces sujets, c'est important, les médecins et toutes ces associations qui travaillent autour de ces gens lourdement atteints, qui posent problème à la population. Ce n'est pas comme ça qu'on y arrivera.

Je crois que si vous voulez faire de la politique, appuyez-vous sur ce qui s'est passé dans le 18^{ème}, à une époque où on a ouvert le sleeping. Les gens n'en voulaient pas. Regardez bien qui était à l'initiative de cette ouverture, inaugurée par M. Daniel VAILLANT, vous verrez, c'est quelqu'un de chez vous et vous pouvez en être fier.

Je demande que vous réfléchissiez, et non aller comme certains partis politiques, faire le buzz sur ces différentes télévisions qui ne cherchent que cela. Vous êtes du 18^{ème}, alors faites un travail et faites cet effort sur vous-même pour préserver les habitants du 18^{ème}, mais pas que, du 19^{ème} et de la banlieue sur un quartier très difficile. Maintenant, c'est sûr que ça va être un peu plus facile pour Paris parce qu'à porte de la Villette, ça va concerner un peu les villes d'à côté, mais ce sont des villes très pauvres. Avec de grandes difficultés, elles vont devoir gérer ces personnes. Il faut savoir que les dealers, on les a déposés là-bas, mais on a aussi déposé les vendeurs. Ça veut dire qu'on a créé une salle ouverte, dehors, à la consommation.

Gérald BRIANT : M. le Député BOURNAZEL parlait de bonnes pratiques. Je suis d'accord sur ce sujet sensible, mais dans les bonnes pratiques, par exemple, ce n'est pas celle de construire un mur, comme on a assisté à Porte de la Villette pour tenter de séparer la population du campement d'usagers de drogues. Je pense que, bonne pratique, il faut que chacun balaye devant sa porte.

Ensuite, je voudrais donner un élément à M. GRANIER qui a des certitudes, je n'en ai pas des certitudes sur la question des usagers de drogue et de comment faire, notamment sur ce cas particulier des crackers. Le crack est arrivé dans les années 80 aux États-Unis, dans les années 90 en France. On a eu de premiers cas ici. Ça a été traité par des gouvernements de gauche, de droite qui ont essayé, qui se sont frottés à cette réalité, qui n'ont pas trouvé de solution miraculeuse pour le faire parce qu'il n'y en a pas. Vous dites par exemple, je comprends l'argument de dire « favoriser » et de dire : « on ne peut pas, nous, participer de ce qui tue des drogués ». Ce qui tue des drogués, ça peut être le sevrage aussi. On a des tentatives de suicide après des sevrages. C'est tout ça.

Je crois qu'il faut écouter les médecins au lieu d'en faire des opérations de basse politique. Écoutons ce qu'ils disent, écoutons ceux qui sont les spécialistes. Parmi les gens que j'ai rencontrés, ceux qui travaillent sur les questions de drogue et le traitement, ce sont les plus fascinantes et les plus intéressantes personnes auxquelles j'ai confronté quand j'étais ancien adjoint au maire aux affaires sociales, des tranches de vie et des difficultés qui forcent l'admiration, vraiment qui forcent l'admiration.

La droite a su aussi en son temps, je me souviens de Michel BARCZAK, par exemple, qui avait sur ces questions d'usagers de drogue, dit les choses et ne le faisait pas avec démagogie. Je souhaite un jour que vous puissiez, pourquoi pas vous aussi, pouvoir décider et faire et vous verrez que quand on fait, quand on décide, on n'emporte pas à coups de démonstrations aussi boiteuses.

Éric LEJOINDRE : Étant moi-même un grand libéral, je vais laisser la parole à Mme HENRY, bien que normalement, ce soit une expression par groupe.

Justine HENRY : Je vous remercie, M. le Maire. Je note dans les propos de M. BRIANT et dans les propos globalement qui se tiennent autour de la table que c'est bien plus constructif que celui qu'on a pu avoir l'an dernier sur le même sujet et j'en suis ravie.

Comme M. BRIANT, je n'ai pas de théorie toute faite, je ne pense pas qu'il y ait une bonne méthode pour faire les choses. Le sujet est complexe. M. BOURNAZEL l'a pointé. Il y a des enjeux de sécurité, de lutter contre les trafics de drogue, de préserver la tranquillité de l'espace public et le bon vivre ensemble dans ces quartiers, notamment pour les habitants.

Et il y a un volet médical. C'est là-dessus que je voulais insister puisque M. GRANIER a pointé l'idée qu'il ne faudrait pas que l'on se shoote dans les salles.

Or, il faut comprendre qu'une salle de consommation à moindre risque, elle a été créée pour que les personnes se droguent en réduisant les risques. C'est pour ça qu'elles s'appellent comme cela à l'époque où il s'agissait d'injection, d'injection de morphine, d'injection d'héroïne, etc. Le but étant de fournir des seringues et des aiguilles propres et de réduire les risques de contracter le SIDA, contracter des hépatites ou toute autre forme de maladie. Malheureusement, cette théorie ne s'applique pas au crack puisque le crack, certes, peut s'injecter, mais la plupart du temps se fume. Les consommateurs de crack ont, par là même, beaucoup moins intérêt qu'un consommateur de cocaïne ou de morphine ou d'héroïne et de morphine à aller dans une salle de consommation à moindre risque puisque pour les autres consommateurs de drogue, il y a un intérêt à aller dans ces salles. C'est comme ça qu'on les rentre dans un parcours de soins, qu'on les met au contact de professionnels qui les accompagnent. Ce mécanisme ne peut pas être appliqué aux consommateurs de crack. Je pense qu'on a un vrai sujet là-dessus, d'autant plus que pour la morphine et l'héroïne, il existe des molécules de substitution, la méthadone notamment qui se prend en cachets, elle ne demande pas d'être injectée, ce qui permet un sevrage. Pour le crack, il n'y a pas de molécule de substitution à ce stade qui permet un sevrage.

Quand j'entends Mme PECRESSE parler de désintoxication au crack, il va falloir lui expliquer que, un, ce n'est pas une intoxication, mais une addiction. Il y a une composante de volonté derrière cela. Dans l'intoxication, c'est quelqu'un qui nous intoxique. Quand on est addict, on est addict par volonté et c'est bien là le sujet pour sortir les personnes. On est dans des phénomènes totalement différents et je pense qu'il est temps que l'on plonge dans la complexité du sujet pour avancer dans le bon sens.

Éric LEJOINDRE : Merci à toutes et à tous pour vos interventions constructives sur ce sujet. C'est vrai qu'on a eu et connu des débats peut-être moins rassembleurs sur cette question.

J'y vois une première évolution positive liée au fait qu'aujourd'hui, il y a un consensus très large sur des sujets qui ne faisaient pas consensus il y a un an ou deux. Ce consensus se matérialise, si je puis dire, par la réponse apportée par le Premier ministre à l'interpellation de la Maire de Paris sur la politique, on peut l'appeler « réduction des risques », on peut l'appeler « la création de structures ». De fait, le gouvernement, par la voix de son Premier ministre, lui qui a préséance sur les autres ministres a indiqué aujourd'hui quelle était sa position, c'est-à-dire de faire en sorte que nous puissions créer des lieux de soins pour les usagers de drogue et donc sortir de cette logique délétère qui a consisté à la déplacer. Au fur et à mesure du temps, on pourrait s'en réjouir. Nous considérons qu'aujourd'hui, nous ne sommes plus dans le 18^{ème}. En réalité, on sait que cette solution est très temporaire et donc n'en est pas une.

Chacun a constaté, et c'est forcément le cas dans toutes les familles politiques, il y a des discussions ou des débats ou des divergences présentées publiquement au sein du gouvernement. Je m'attache à ce que dit son chef. De ce point de vue, il est assez clair.

Du coup, je réponds d'une certaine façon à l'interpellation de M. GRANIER. La loi est très claire, elle prévoit que les représentants de l'État, en l'occurrence ici le préfet de la Région Île-de-France, propose aux municipalités, d'ailleurs la loi prévoit une exception pour Paris, Lyon et Marseille puisque s'agissant de nos villes, les mairies d'arrondissement seront aussi consultées, sur les propositions qui seront les leurs quant à l'installation de sites ou de lieux de prise en charge des usagers de drogue. C'est comme ça que la loi est prévue, pas l'inverse. Nous, bien sûr, on travaille avec la Ville de Paris, avec les représentants de l'État sur différentes options. C'est bien une proposition qui sera faite par, non pas directement le gouvernement, mais les préfets concernés, à la Ville et qui sera ensuite amenée à donner

son avis. C'est dans ce sens-là que les choses se font. J'aime bien prendre mes responsabilités. Je considère que je prends les miennes, pas celles de la terre entière sur mes épaules.

Ce dialogue, il est aujourd'hui nourri. Le Premier ministre a d'ailleurs indiqué clairement les choses, donnant un certain nombre de pistes qui vont être difficiles à tenir à Paris et notamment sur le fait qu'il ne souhaite pas que ces sites soient proches des habitations, ce qui à Paris est toujours un peu compliqué parce qu'être loin des habitations à Paris, il faut quand même chercher assez loin pour le trouver, mais il a donné un cahier des charges. Ils ont confié au préfet de Région et à la préfète de Paris et au préfet de police, mais essentiellement au préfet de Région et sa directrice de cabinet, préfète de Paris. On va pouvoir avancer dans les moments qui viennent pour travailler là-dessus, une politique de santé publique, donc politique territorialisée, mais politique de santé publique. La santé publique en France, c'est l'État. Pourquoi ? Parce que le problème des usagers de drogue, ce n'est pas un problème de tel ou tel territoire, c'est un problème de la nation qui s'exprime dans tel ou tel territoire. On n'est pas responsable, qu'on soit maire de Saint-Denis, du 18^{ème}, du 19^{ème}, de l'existence des usagers de drogue. La santé publique, c'est une politique nationale.

De ce point de vue-là, c'est vrai que cette politique de réduction des risques, elle a été entamée beaucoup par des ministres issus d'une autre famille politique que la mienne. M. BRIANT a cité Michèle BARZACH, élue de Paris, mais la première quand même, c'est Simone VEIL qui, la première comme ministre de la Santé, a lancé cette notion qui nous vient d'autres pays, qui est pratiquée avec beaucoup plus de force par exemple en Suisse que chez nous. Regardez l'exemple suisse, regardez comment aujourd'hui est Zurich par rapport à comment était Zurich il y a 15 ans. Il ne faut pas aller chercher très loin, il faut aller voir où ça marche. En Suisse, ça marche ; il y a encore des usagers de drogue en Suisse. Enfin, vous n'avez plus ces immenses scènes ouvertes comme on peut les connaître aujourd'hui à Paris qui sont déplacés par des policiers qui n'ont pas que ça à faire d'un lieu à l'autre.

Je porte avec, Mme IKUESAN l'a dit très fortement, la maire de Paris, avec l'ensemble de son équipe, cette idée que la solution, c'est la réduction des risques, c'est la prise en charge des usagers de drogue parce que je crois que rien n'est plus délétère et injuste que de passer son temps à opposer, notamment opposer les habitants et opposer les usagers de drogue. En réalité, si on veut pacifier les choses pour les habitants, alors il faut s'occuper des usagers de drogue. Si on s'occupe des usagers de drogue, on fait aussi le bien des habitants des quartiers concernés. Ces deux publics ne s'opposent pas. Bien sûr que dans le débat public à la télévision, on passe son temps à animer cette opposition entre les habitants et les usagers de drogue. Cette position n'a aucun sens. Ceux d'entre nous qui habitent depuis longtemps dans ces quartiers le savent bien.

Dans cette chaîne de soins, il y a la question des salles de consommation à moindre risque. J'utilise ce terme pour une raison assez simple, c'est que je crois que c'est une citation – je ne vais pas faire ma vie en citation, mais – qui est attribuée à Camus mais je ne sais pas si elle est juste, qui aurait dit que « mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde ». Je ne sais pas si c'est Camus qui l'a dit ou pas, ce qui est certain, c'est que si on fait croire aux gens que ce sont des salles de shoot, on ajoute du malheur au monde parce qu'on imagine qu'on a envie d'aider les drogués à se droguer. Ce n'est pas du tout ça une salle de consommation à moindre risque. Je vous invite à aller visiter celle de Lariboisière, celle de Genève, celle de Strasbourg. C'est une salle de consommation à moindre risque ; moindre risque pour les usagers de drogue et, en réalité, moindre risque pour les riverains. Je rappelle à ceux qui peut-être n'étaient pas dans le 18^{ème} à cette période-là, je l'ai connue assez peu de temps, mais je l'ai connue quelques années quand même, je rappelle l'état dans lequel nous retrouvions nos rues et nos jardins avant l'existence de la salle de

consommation à moindre risque de Lariboisière. Ceux d'entre vous qui ont l'occasion de parler des à policiers, par exemple, qui sont en poste dans le 18^{ème} depuis longtemps, demandez-leur. Ils vous raconteront les centaines de seringues qu'on retrouvait au square Léon, qu'on retrouvait, alors Rosa-Luxemburg n'existait pas à l'époque, mais qu'on retrouvait tout autour de la halle Pajol. Je me rappelle mon premier déplacement à l'îlot Caillié avant la réhabilitation de l'îlot Caillié : il y avait tellement de drogués là-dedans que les mecs balançaient par les fenêtres des tomates et des trucs pour faire sortir les officiels quand on osait mettre les pieds dans ce quartier. Vous voyez ce qu'est l'îlot Caillié maintenant, ce qu'est Rosa-Luxemburg, ce qu'est Pajol.

Je pense qu'il faut dire les choses comme elles sont, oui, veiller à ce que les usagers de drogues, les drogués certes se droguent, mais se droguent dans de meilleures conditions. C'est bien sûr mieux pour eux. Il n'y a pas une overdose qui ait lieu dans une salle de consommation à moindre risque depuis qu'elles existent, pas une overdose. Je me rappelle des moments où on retrouvait des morts dans les halls d'immeubles puisque les mecs se piquaient dans les halls d'immeubles et puis ils en mourraient. Le lendemain matin, vous descendez de chez vous, vous aviez un mec mort dans le hall d'immeuble. Ce n'est plus du tout ce qu'on connaît aujourd'hui. Bien sûr, on veut continuer à développer l'ensemble de la palette des outils, dont les salles de consommation à moindre risque sont un élément, mais juste un élément.

Je pense que sur ces questions-là, et j'en finirais par là, il ne faut pas être cynique, il ne faut pas être naïf. Je pense qu'imaginer la baguette magique, c'est ou être cynique ou être naïf et comme j'essaie de n'être ni l'un ni l'autre, je travaille. C'est un peu dur, c'est compliqué à faire en sorte que ces lieux existaient dans le 18^{ème}, on a ouvert beaucoup de lieux à destination des usagers de drogues. Je suis convaincu qu'autour de la table, un très grand nombre d'entre nous ne savons même pas où ils sont parce qu'une fois qu'on les a installés, une fois qu'ils sont en fonctionnement, plus personne ne voit ces lieux parce qu'en fait, tout se passe très bien. Tout se passe très bien parce que quand on prend soin des gens, ils vont mieux et quand ils vont mieux, ils ne posent pas de problème à leurs voisins. On va continuer comme ça, je ne sais pas sous quelle forme. On attend maintenant les initiatives qui vont être prises. Le gouvernement a pris une décision, il va la mettre en œuvre. On sera partenaire de la mise en œuvre de ces décisions. Je suis convaincu qu'on pourra se retourner sur cette période qui aura été très difficile, notamment pour les habitants du quartier de La Chapelle pendant de longs mois. Je pense que de cette crise vont sortir des solutions, sur lesquelles il faut aujourd'hui qu'on se concentre. C'est en tout cas ce qu'on va faire avec mon équipe. Rendez-vous dans un an ou deux, j'espère en tout cas et je pense que la situation sera meilleure parce qu'on s'en sera occupé encore plus qu'on ne l'a fait jusqu'à maintenant.

Mme IKUESAN, sur le déménagement du centre de vaccination, pour que tout le monde soit au même niveau d'information. Je propose qu'il n'y ait pas de débat là-dessus, c'est le déplacement d'un centre.

Ayodele IKUESAN : Juste pour vous informer que le centre de vaccination n'est plus dans la salle des Fêtes, maintenant, il est au tribunal dans la mairie.

Aujourd'hui, on est à 195 500 vaccinations réalisées depuis l'ouverture du centre de vaccination. Je voulais aussi vous informer sur le fait que l'on continue des actions d'aller vers, notamment dans les établissements scolaires. On a à ce jour vacciné 380 élèves et le centre de vaccination intervient dans six établissements dans le 18^{ème}, mais également dans des établissements du 17^{ème}. Enfin, la vaccination a démarré au niveau des troisièmes doses pour les personnes âgées et notamment dans les EHPAD.

Je voulais aussi vous faire part du fait que le centre de dépistage qui se situait au sein de la mairie est fermé et celui qui se trouve rue Grumeau à la porte de Montmartre a fermé ses portes. Mais il reste toute l'offre de dépistage, à la fois dans les pharmacies et dans les laboratoires de l'Arrondissement.

Éric LEJOINDRE : Grand merci à la CPTS qui a piloté ce centre et à l'ensemble de l'équipe de Juliette et de la Mairie du 18^{ème} parce que 195 000 doses, il faut imaginer ce que c'est quand même. Ce n'est pas un concours de chiffre, mais c'est comme si on avait vacciné 100 % des habitants du 18^{ème}. Ce n'est pas le cas puisqu'on ne s'est pas du tout enrhumé dans le 18^{ème}, mais ça a été rendu possible par la mobilisation extrêmement puissante des médecins et des infirmiers libéraux, eux qui ont fait les choses, et par l'équipe de la Mairie du 18^{ème}, notamment par l'équipe des ALG, ceux qui organisent les choses, qui ont monté, démonté, remonté le centre de vaccination, je ne sais pas combien de fois ils l'ont fait, et qui nous ont permis d'être le plus important centre de vaccination parisien en réalité. Vous avez vu cette mécanique assez impressionnante qui se déroulait tous les jours. Je suis bien content qu'on en soit parti aussi puisqu'on va pouvoir autre chose des salles de la Mairie.

Rudolph GRANIER : Est-ce qu'on sait combien d'habitants du 18^{ème} sont vaccinés ? Non pas à savoir si le 18^{ème} qui les a vaccinés ou pas, mais si on a une statistique de ce point de vue.

Puis, naturellement remercier toutes les personnes qui ont œuvré à ce qu'on peut considérer comme étant un large succès pour la vaccination.

Christian HONORÉ : Je voulais dire ici que toutes les personnes qui m'ont contacté pour me dire qu'ils se sont fait vacciner à la Mairie ont toutes été très bien accueillies, que l'organisation a été remarquable. Je souhaiterais que vous félicitez de notre part les équipes qui se sont mobilisées pour cette vaccination.

Éric LEJOINDRE : Ce n'est pas fini parce qu'on a toujours un centre de vaccination pour les troisièmes doses notamment et pour les plus jeunes dans les locaux de l'ancien tribunal d'instance.

Mme IKUESAN, je ne sais pas si on a des chiffres par arrondissement.

Ayodele IKUESAN : Je vérifie les derniers chiffres. Au 5 septembre, on était à 67 % de vaccinés dans l'Arrondissement, qui ont reçu deux doses. Je regarde et reviendrai vers vous avec les doses du 19 septembre, mais en tout cas, a priori, au centre de vaccination, on est un tiers minimum de personnes vaccinées qui étaient résidents du 18^{ème}.

Éric LEJOINDRE : On retrouvera les chiffres plus précis parce que l'ARS a un compte très précis de vaccination et on a un taux de vaccination global relativement dans la moyenne. Je pense qu'il y a des inégalités territoriales assez nettes sur cette question comme sur d'autres. On a quand même un petit sujet sur la vaccination des 12 ans et plus, des jeunes qui est plus compliqué. Mais habile transition, même si ce n'est pas le sujet, pour faire un point sur la rentrée scolaire puisqu'on parle des 12-17.

Carine ROLLAND : Parfaite transition et c'est quand même un peu le sujet, tant dans les 18 mois passés, chaque rentrée scolaire était une nouvelle aventure avec, on peut s'en féliciter, des écoles et collèges restés très ouverts, mais avec des coûts d'organisation, financiers et humains, qui ont très fortement impacté notre Ville.

Pour cette rentrée, en revanche, les choses se sont plutôt bien passées dans les 68 écoles et 11 collèges du 18^{ème}. En dépit, vous le disiez, M. le Maire, d'une situation sanitaire encore exceptionnelle puisque bien sûr, le virus continue de circuler et qu'il convient de continuer

d'être extrêmement vigilant. Néanmoins, avec le protocole sanitaire assoupli que vous connaissez, les parents notamment en maternelle peuvent de nouveau entrer dans les écoles. Les enfants sont sujets au port du masque et le taux d'incidence parisien, pour l'instant, ne permet pas de le lever, mais ils ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire. Les fermetures de classe ont eu cours, bien sûr, dans le 18^{ème} comme ailleurs avec néanmoins un nombre très faible ; on est entre 10 et 12 classes, cela varie tous les jours, mais depuis la rentrée scolaire, pas plus que cela dans notre Arrondissement.

En termes d'organisation, je le disais, la présence du virus a encore une incidence puisque les demandes de reprise de travail pour les pathologies les moins graves ont permis de réduire le nombre d'agents en ASA, Autorisation Spéciale d'Absence, depuis la fin du mois de septembre. Néanmoins, il reste des personnels de ménage absents, des personnes qui étaient parties dans des zones à risque et qui ont été pendant un bon moment en quarantaine.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, nous sommes interpellés par les parents et c'est bien normal. Nous répondons autant que de besoin. La circonscription des affaires scolaires met en œuvre un travail d'orfèvre au quotidien pour pallier ces absences de personnels. Les élus que vous êtes, Mesdames, Messieurs, sont bien sûr invités à faire toutes les remontées que vous entendez lors des conseils d'école.

Vous évoquiez, M. le Maire, la situation des 12-17 ans. Effectivement, c'est encore la tranche d'âge qui fait défaut dans la vaccination. Notre Arrondissement ne fait pas exception en dépit des dispositifs mis en œuvre dans les écoles ou des écoles vers les centres de vaccination. Nous continuons de proposer cela ; nous ne pouvons bien sûr pas forcer, mais il y a encore du travail à faire sur le sujet. Voilà pour la situation sanitaire.

Pour ce qui est des tendances plus lourdes et plus structurantes, nous le disons depuis plusieurs années, la démographie parisienne scolaire est à la baisse, ce qui ne nous a pas empêchés, bien au contraire, de l'anticiper dans le 18^{ème} depuis déjà plusieurs années. À titre indicatif, c'est moins 3 700 enfants inscrits dans les écoles parisiennes, pas du 18^{ème}, à cette rentrée par rapport à la précédente. Dans le 18^{ème}, moins 400 enfants. On est passé de 11 100 à 10 700 en maternelles et élémentaires. Donc, une baisse tout à fait conforme à la tendance parisienne auxquelles viennent s'ajouter bien sûr les 6 000 collégiens.

La baisse a été anticipée. Ça a été l'objet d'un travail sur la sectorisation mis en œuvre en 2018-2019 et qui produit ces effets depuis 2020, de telle sorte que les écoles très pleines soient compensées par des écoles qui perdent des élèves et que les effectifs puissent être en quelque sorte transférés. D'où, vous l'avez vu, l'ouverture enfin, dirais-je, de la belle école du 113 Championnet, d'où la fusion des écoles 49 bis et 57 Goutte-d'Or, d'où aussi une transformation d'une école élémentaire en maternelle à Fernand Labori. Toutes ces mesures ont un objectif : limiter les fermetures de classe. Ce n'est pas un objectif en soi, mais bien sûr, des écoles avec un nombre de classes permettant de mener un projet d'établissement serein. Notre dialogue est constant avec le Rectorat, avec l'Éducation nationale, pour éviter des fermetures de classe qui ne nous paraissent pas opportunes. C'est au global ce qui s'est passé cette année.

Je continuerais avec un angle important, l'amélioration du cadre de vie. Les écoles sont des lieux d'apprentissage, des lieux de socialisation extrêmement importants, les premiers de la vie d'un enfant pour ceux qui ne vont pas dans les crèches et les jardins d'enfants. À ce titre, nous tenons bien sûr, et nous nous étions engagés lors de la campagne municipale l'année dernière, à améliorer toujours le cadre de vie.

À ce titre, 34 opérations d'envergure ont été menées cet été dans les écoles du 18^{ème}. Je ne vous les détaillerai pas, bien sûr. Elles concernent des travaux de sécurisation,

d'insonorisation de réfectoires et puis, bien sûr, les nouvelles cours Oasis, nous en sommes à six (quatre écoles maternelles élémentaires et deux collèges) qui ont l'avantage d'améliorer la vie au quotidien dans ces écoles, qui ont une vocation pédagogique certaine et qui sont souvent aussi des cours d'écoles ouvertes.

Un autre axe important, c'est l'amélioration des sanitaires. Nous y tenons et nous revenons systématiquement. Vous citiez les beaux mots de CAMUS, M. le Maire, la citation est exacte, à mon sens. Il le disait pour mentionner combien la parole donnée avait une importance. C'est tout à fait le cas avec cet engagement auquel nous tenons que d'améliorer les blocs toilettes avec six établissements concernés cet été.

J'en terminerais avec l'école Capitale du quartier. Il s'agit là d'un engagement parisien de la Maire de Paris que nous portons haut et fort dans notre Arrondissement avec quatre établissements qui ouvrent leur cour tous les samedis de 10h à 18h pour en faire des lieux de respiration, des lieux de rencontre, des lieux d'animation par les associations. Je ne résiste pas au plaisir de saluer le travail mené par Mme TRAJAN, Mme BARIGANT et toutes les équipes de la Mairie d'arrondissement ce week-end pour organiser une Nuit blanche des tout-petits dans la cour de l'école Des Amiraux, cour d'école ouverte toute l'année qui a permis cette belle opération ce week-end. C'est aussi le cas avec les rues aux écoles qui permettent de tranquilliser l'accès aux écoles et de faciliter ce moment important qui est celui auquel on dépose les enfants, celui auquel on vient les chercher aussi pour faire des abords des écoles des espaces sécurisés et agréables. Un travail mené avec M. DUPONT, les services de la voirie, bien sûr.

Mentionner un beau projet que nous portons avec Mme BENARD dans le 18^{ème}, celui de mettre en œuvre dès la fin de cette année scolaire un conseil des parents ; manière de souligner combien les parents délégués, dont les élections vont avoir lieu très bientôt, sont des acteurs à part entière de la communauté éducative. Nous aurons l'occasion de leur proposer de se réunir à échéance régulière probablement à la Mairie puisque la salle des Fêtes et désormais disponible à nouveau. C'est un engagement là aussi qui nous tient beaucoup à cœur.

Tout dernier mot pour saluer M. François GARNIER, responsable de la circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance qui quitte ses fonctions, qui a mené un travail engagé, précis, toujours très présent. M. GARNIER part à la retraite. Nous aurons l'occasion de le saluer réellement. Belle continuité dans cette année scolaire qui s'ouvre encore à toutes et tous, aux élèves, aux parents, à tous ceux qui travaillent avec eux et pour eux.

Éric LEJOINDRE : Puisque tu saluais, M. GARNIER, j'en profite pour saluer Claire SAUPIN qui a aussi dirigé le service enfance de la Mairie avec beaucoup de talents toutes ces dernières années et qui est allée s'occuper de la propreté dans le 20^{ème}, ce qui est un autre sujet, mais je lui souhaite autant de succès que dans ses fonctions ici à la Mairie.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Merci à Mme ROLLAND de ces propos et de ces informations.

Effectivement, l'école est une priorité. C'est le premier budget de la Nation, un budget d'ailleurs en hausse constante depuis 2017 avec une volonté de se battre pour l'égalité des chances. Je voudrais rappeler que la mère de toutes les réformes depuis 2017, c'est le dédoublement des classes de CP, CE1 et de grande section qui permet à des enseignants d'avoir 12 élèves par classe au lieu des 24 précédemment. C'est donner plus à des enfants qui au départ ont moins de capital social et culturel. Aujourd'hui, les premières études démontrent que des enfants du 18^{ème} ou du 19^{ème} arrondissement ont le même niveau en CM2 que des enfants du 7^{ème} arrondissement. Ceux qui étaient rentrés en CP en classe dédoublée en 2017 sont aujourd'hui en CM2.

Il y a encore beaucoup de travail à faire. C'est le travail d'une génération, mais cette réforme est une belle réforme de l'égalité des chances parce que ça commence à l'école. C'est dans la même philosophie ce que nous avons fait et ce que nous portons. Je crois qu'il réussit grâce à l'engagement des enseignants et des parents d'élèves. C'est évidemment la question des devoirs faits qui participe aussi à l'égalité des chances.

Maintenant, vous avez évoqué le départ de familles dans le 18^{ème} arrondissement. On a vu toutes les études qui concernent Paris. Quand on regarde de près les études, justement, il y a des analyses faites par les plus grands spécialistes. Trois sujets reviennent notamment pour expliquer les départs de ces familles. D'abord, la cherté des logements. Paris est une ville chère, très chère et la pièce supplémentaire devient très chère. Lorsqu'on s'agrandit, qu'on a des enfants, on est tenté de quitter Paris. Le deuxième point, c'est la baisse de la qualité de vie. Bruit, pollution, saleté des rues, sentiment d'insécurité ou problème de tranquillité, c'est un sujet qui doit nous préoccuper. Comme élu de l'opposition municipale, mais d'une opposition constructive, nous n'aurons de cesse de vous rappeler que ces priorités en matière de logement, de qualité de vie, de lutte contre le bruit – on va en parler tout à l'heure –, de lutte contre la pollution, d'équipement public de proximité, municipaux, la question de la lutte contre les incivilités doit être une priorité absolue si on veut rendre de nouveau Paris et le 18^{ème} attractifs aux familles.

Éric LEJOINDRE : On aura l'occasion de revenir tout au long de ce Conseil sur tous ces sujets. Je propose d'en rester là, notamment sur la question du logement, mais aussi sur la question du bruit et de la qualité de vie.

Comme on était dans les remerciements, j'aurais dû le faire avant, mais je voulais aussi saluer toute l'équipe qui a ouvert autour de Mme BARIGANT et de Mme TRAJAN, le premier jardin dédié aux tout-petits du 18^{ème}, ce maquis des merveilles qu'on était nombreux à découvrir avec cette idée que notamment pour les petits et les tout-petits parisiens, le fait de pouvoir avoir un contact direct avec la nature était indispensable et je suis très fier qu'on soit arrivé en finalement en assez peu de temps à mettre en place ce nouvel équipement.

MAIRIE

18202118MA – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 juin 2021

Éric LEJOINDRE : La première délibération n'a pas fait l'objet d'inscription. Elle concerne l'adoption du compte rendu. Pas de difficulté ?

2021 DDCT 58 – États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2022.

2021 DDCT 59 – États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre-investissement 2022.

2021 DDCT 60 – Inventaire des Équipements de proximité pour l'exercice 2022

Rudolph GRANIER : Position de vote : la DDCT 58 : abstentions, 59 : abstention, 60 : pour.

JEUNESSE

2021 DASES 126 – Subventions (1 118 220 €) à 4 associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté (1 convention et 1 avenant).

Éric LEJOINDRE : La délibération concernant les subventions à des associations jeunesse n'a pas fait l'objet d'inscription.

CULTURE

2021 DAC 54 – Subventions (146 097 €), et conventions avec huit théâtres parisiens membres de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), avenant à convention triennale avec l'ASTP et l'État

2021 DAC 136 – Subventions et conventions (131 500 €) avec la Société d'exploitation de la Gaîté Lyrique (3^{ème}), l'association Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique (20^{ème}) et la société Madline (18^{ème})

2021 DAC 246 – Subventions (239 000 €), convention et avenants à convention avec huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des TAP

2021 DAC 297 – Subvention (3 500 €) avec l'association Tjad Cie, Paris 18

2021 DAC 628 – Subvention (5 000 €) à l'association L'Onde et Cybèle (18^{ème}) dans le cadre de l'action culturelle locale

2021 DAC 710 – Subventions (20 000 €) et avenants avec les associations Fetart et l'Institut des Cultures d'Islam pour les projets d'expositions du Pont Saint-Ange

Éric LEJOINDRE : De même pour les DAC54, DAC 136, DAC 246, DAC 297, DAC 628 et DAC 710, des subventions à des projets culturels qui n'ont pas fait l'objet d'inscription.

AFFAIRES SCOLAIRES

2021 DASCO 109 – Divers collèges – Dotations (837 576 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs – Dotations (14 350 €) dans le cadre de l'Action Collégiens

2021 DASCO 110 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (233 887 €), subventions d'équipement (79 920 €) et subventions pour travaux (189 219 €)

2021 DASCO 111 – Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2022 (10 925 189 €)

2021 DASCO 113 – Subventions (256 000 €) et conventions avec des associations ou organismes, pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Éric LEJOINDRE : Les DASCO 109, 110, 111, 113 n'ont pas fait d'objet d'inscription.

2021 DASCO 143 – Convention de partenariat « Accompagnement du projet Oasis » avec le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement

Angélique MICHEL : Nous sommes opposés à ce projet, comme bon nombre de parents d'élèves d'ailleurs et de directeurs d'école, car il ne fait pas partie des prérogatives de l'école publique républicaine, à savoir apprendre à lire, à écrire et à compter.

De plus, les premières expérimentations mettent en exergue quand même plusieurs problèmes que je voudrais rappeler ici. Le premier est la sécurité des enfants et des personnels dans le cadre du plan Vigipirate. La seconde, la propreté des lieux et le respect des règles sanitaires en temps de crise sanitaire. L'inquiétude porte également sur les coûts d'une telle opération et leur répartition. Qui supportera les coûts in fine ? Enfin, la sélection des associations semble être assurée par la Maire de Paris sans trop de concertation. Pour toutes ces raisons et celles invoquées d'ailleurs lors des précédents Conseils d'arrondissement, nous voterons contre cette délibération.

Carine ROLLAND : Chère Mme MICHEL, je crois que nous ne parlons pas de la même chose. La délibération porte sur les cours Oasis, soit la végétalisation et vous parlez des cours d'école ouvertes le week-end. Ce n'est pas du tout l'objet de la délibération.

Angélique MICHEL : Ce n'est pas ça ?

Carine ROLLAND : Vraiment pas, mais c'est très volontiers que je vais vous expliquer combien, pour l'instant, l'expérimentation en cours donne satisfaction à de nombreuses familles. Je poursuis ou vous voulez que je... dites-moi.

Angélique MICHEL : Poursuivez. Enfin, ça fait partie du projet Oasis ?

Carine ROLLAND : Non, ça ne fait pas du tout partie du projet Oasis. Je vous assure que ce sont deux choses différentes. Il y a des cours Oasis qui ne sont pas ouvertes le week-end et il y a des cours d'école ouverts le week-end qui ne sont pas des cours Oasis. Certaines cours Oasis sont ouvertes le week-end.

Angélique MICHEL : La complexité de vos opérations sur un seul et même projet porte à confusion.

Carine ROLLAND : Pas du tout. La cour Oasis est un dispositif qui permet de végétaliser, j'en ai parlé dans mon intervention précédente, des cours d'école à destination des petits écoliers sur les temps scolaires et périscolaires et de leur permettre d'être au contact de la nature. Voilà, très rapidement.

Les cours d'école ouvertes, ce sont des lieux que dans certains quartiers du 18^{ème}, et d'ailleurs du centre jusqu'aux portes, il n'y a pas de discrimination, des cours que nous ouvrons pour que les Parisiens aient des lieux supplémentaires où se retrouver et bénéficier d'animations portées par des associations recrutées via un appel à projets, tout ce qu'il y a de plus transparent, de plus public, ce qui ne nous empêche pas au niveau du 18^{ème} arrondissement de continuer à travailler avec le tissu local. C'était à ce stade une expérimentation dont nous tirons les conclusions pour l'améliorer encore et dont je peux d'ores et déjà vous dire qu'ils donnent satisfaction à de nombreuses familles.

Éric LEJOINDRE : Effectivement, la délibération porte sur l'accompagnement du projet les cours Oasis, pas du tout les cours ouvertes, mais on est favorable aux deux, donc on est en désaccord par ailleurs sur ce sujet. Soyons très clairs.

Justine HENRY : Je voulais intervenir sur ce sujet puisque pour moi, cette politique de lutte contre les îlots de chaleur urbains est une bonne politique. Débêtonner et végétaliser les cours d'école est à mon sens une bonne chose. Associer à la politique d'ouverture dont vous avez pu parler des cours d'école le week-end pour un accès à tous les habitants du quartier est aussi à mes yeux une bonne chose.

Ce qui est proposé dans la délibération, c'est notamment d'associer les équipes des écoles à la réflexion des aménagements que l'on veut mettre dans les cours. Là aussi, je salue cette démarche-là de manière à ce que les cours d'école deviennent vraiment un lieu que chacun puisse s'approprier et qu'on diversifie les usages.

Il y a juste une chose qui me tient à cœur, c'est que l'on garde comme objectif que ce soit avant tout des cours de récréation pour les enfants et que l'objectif numéro 1 reste au-delà de la végétalisation et des enjeux écologiques un enjeu de bien-être pour les enfants de se divertir, de partager ensemble, etc.

Éric LEJOINDRE : J'ajoute que dans cette logique de mobiliser aussi les enfants sur leur environnement, on travaille avec M. DUPONT à intégrer la parole des enfants dans l'aménagement des rues aux enfants, et notamment de la rue aux enfants Philippe de Girard où il y a un projet porté aussi par le CAUE avec les enfants de cette école.

BUDGET PARTICIPATIF

2021 DDCT 77 – Subventions (100 000 €) à 5 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2021 du Budget Participatif.

Rudolph GRANIER : Simplement pour vous remanifester notre réprobation à ce type de subvention qui, vu le déficit démocratique avec lequel vous avez pu être élu, on ne va pas s'éterniser là-dessus chaque année ou chaque Conseil d'arrondissement, mais il n'y aurait pas de quoi en tirer n'importe quelle gloriole. Par contre, aller subventionner des associations pour qu'on puisse encore une fois expliquer à n'importe qui qu'il faut aller voter sur des projets de budget participatif, dont nous aurons l'occasion de parler encore quand il s'agit notamment de dépenses obligatoires qui relèvent de la collectivité, nous pouvons être favorables à ce genre de démarche.

Quand même, nous voterons contre cette délibération. Déjà, le vote des budgets participatifs a eu lieu, donc on comprend mal pourquoi les subventions sont versées maintenant. Ensuite, je souhaite qu'on puisse voir réellement l'impact de ces cinq associations qui vont être subventionnées à hauteur de 100 000 € sur potentiellement les prochains votes au budget participatif. Nous serons particulièrement vigilants dès que ces associations se représenteront, probablement pour vous montrer leur inéquité sur le dispositif du budget participatif. Nous voterons contre cette délibération.

Éric LEJOINDRE : J'imagine, si l'ampleur des déficits démocratiques pour ceux qui ont gagné les élections est telle, je ne veux même pas imaginer ce que c'est pour ceux qui les ont perdus.

Sylvie PULIDO : Je voulais savoir à peu près, parce que là, on a fini le vote du budget participatif, le 28 septembre, comment ça s'était déroulé, comment ça s'était passé ?

Fanny BENARD : Le vote a en effet eu lieu entre le 9 et le 28 septembre, à la fois via des urnes fixes et des urnes mobiles qui ont été placées dans l'Arrondissement et par vote électronique sur le site « budgetparticipatif.paris.fr ».

Les chiffres que je vais vous donner sont pour l'instant provisoires. Nous aurons les chiffres à partir du 8 octobre. Il y a eu un peu plus de 8 000 votants dans le 18^{ème} arrondissement, 2 700 par vote électronique et un peu plus de 6 000 en physique dans les urnes dont je vous parlais. On a une baisse de nombre de votants par vote électronique. C'est quelque chose auquel on s'attendait puisqu'en fait, le vote électronique a été sécurisé, il fallait avoir un compte sécurisé « myconnect » pour pouvoir avoir accès au vote sur le budget participatif, et donc cette barrière-là, on s'attendait à une baisse des votes électroniques et qui a eu lieu.

Aussi sur le vote, c'était un vote qui, pour la première année, était au jugement majoritaire ; un vote qui quand on a parlé avec le vacataire qui tenait les urnes a été plutôt très bien accueilli par les habitantes et les habitants puisque le vote majoritaire permettait non pas de voter pour uniquement un projet, mais de qualifier en fait si le projet était un coup de cœur ou pas par les différents habitants.

Pour en revenir aux subventions qui seront versées, ces subventions seront versées pour la prochaine édition du budget participatif, donc pas pour celle qui vient d'avoir lieu, mais pour les dépôts des projets du budget participatif à venir puisque nous avons voté la subvention l'année dernière pour celui qui a lieu en ce moment puisqu'en fait, toute la phase de dépôt des projets est une phase longue qui nécessite parfois de l'accompagnement, un accompagnement qui est fait à la fois par le service de la démocratie locale de la Maire du 18^{ème} arrondissement que je remercie pour son travail, notamment sur le budget participatif, mais aussi plus particulièrement dans les quartiers Politique de la Ville puisque ces subventions sont versées en particulier pour accompagner les projets dans ces quartiers-là.

Aujourd'hui, sur les projets déposés en quartier Politique de la Ville, un quart ont été accompagnés par ces associations. Là où on peut noter le bon résultat de l'accompagnement de ces associations-là, c'est qu'il y avait 150 projets de déposés, mais les critères du budget participatif et les actions de regroupement que nous avons fait en concertation avec les habitants ont eu à peu près une trentaine de projets au final à voter. On peut noter que les projets accompagnés ont été dans leur grande majorité – il y a un ou deux projets qui n'ont pas été recevables –, mais sont aussi mieux formalisés et donc passent mieux les critères de qualification du budget participatif, d'où l'action positive de ces associations. On peut noter qu'il y a aussi une nouvelle association, Les Parcs, qui agira sur les quartiers Politique de la Ville pour la prochaine édition du budget participatif.

PARTICIPATION CITOYENNE

2021 DDCT 50 – Délibération-cadre portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne rénovée

Christian HONORÉ : J'avoue que cette délibération m'a posé quelques questions parce que, pardonnez-moi, ça me paraît un peu l'usine à gaz. Vous parlez de la participation citoyenne, mais il y a déjà des dispositifs ; il y a le CICA créé par Daniel VAILLANT, il y a les conseils de quartier. Il faut toujours la concertation, c'est évident. Cependant, je demande pourquoi vous en rajoutez. Là, vous avez une assemblée citoyenne composée de 50 membres sur tout Paris, si j'ai bien compris, donc moins importante que le Conseil de Paris qui compte 163 membres. Il y a un tirage aléatoire à l'image de la diversité des Parisiennes et des Parisiens. Je ne comprends pas ce que ça veut dire parce que si c'est aléatoire, on verra bien.

D'autre part, il est indiqué « questions d'actualité par séance aux élus de la Ville de Paris, mais les conseils de quartier peuvent poser des questions et même poser des vœux ». Je dois dire que je suis un peu étonné parce qu'il y a très longtemps qu'il n'y a plus eu de vœu présenté par les conseils de quartier, que le CICA me semble un peu en sommeil. D'autre part, il y a pour un meilleur accompagnement, l'accompagnement du secteur associatif. Oui, il y a de très nombreuses associations, je crois, 80 000 avec plusieurs centaines de milliers d'adhérents et des salariés. Il est indiqué qu'il va y avoir, si j'ai bien compris, une assemblée de 100 associations, ce qui me paraît peu pour représenter toutes les associations.

Je ne veux pas vous faire de procès d'intention, mais je me demande ce que sont les volontaires de Paris. Pardonnez-moi d'être si direct, je ne veux être discourtois à l'égard de personne, mais je me demande que font les élus de la majorité au sein du Conseil de Paris et dans les Conseils d'arrondissement. Vous dites que ça sera une meilleure façon pour les habitants de contacter plus directement les élus et de leur faire part de leurs soucis, mais il y a les élus, il y a le CICA encore une fois qui est en sommeil, il y a les conseils de quartier.

Je vote cette délibération, mais je suis un peu sceptique sur les volontaires de Paris parce que je ne vois pas très bien ce que c'est. J'aimerais avoir des explications et j'avoue que s'il y avait eu trois délibérations, dont une qui aurait porté sur les volontaires de Paris, je pense qu'au minimum, je me serais abstenu.

Éric EHLERS : Pour ma première intervention dans notre assemblée, je souhaitais entamer avec quelques paroles aimables et contrairement à ce que disait mon collègue, M. HONORÉ sur les volontaires de Paris qui nous semble être une idée assez intéressante. Ça existe déjà, on a vu que c'est déjà mis en œuvre, pour l'avoir vécu effectivement, on a des gens qui viennent se présenter, se proposer pour aider. Ça fait un peu comme si on considérait qu'un arrondissement, c'est un peu comme une très grande copropriété où on peut avoir envie de mettre la main à la pâte. C'est ce qui existe dans des petites communes. Les petites communes, les habitants participent aux travaux, à l'effort collectif. Ça permet de maîtriser des charges et puis de s'impliquer, d'être actif dans la vie de sa collectivité.

Tout ça ne peut pas se faire n'importe comment. C'est également ce que j'ai pu expérimenter, à savoir qu'il faut en effet recenser, structurer et former tous ces volontaires. On ne peut pas leur laisser faire n'importe quoi. Il y a une question de légitimité. Parfois, les gens peuvent se sentir investis d'une mission qui va au-delà de ce qu'on attend d'eux, donc il faut aussi cadrer. Ce n'est jamais non plus totalement gratuit parce qu'il faut avoir derrière des gens qui, eux, sont payés pour organiser tout cela, mais c'est intéressant et c'est aussi une forme d'engagement citoyen que l'on ne peut pas écarter. Vous voyez, ce n'est peut-être pas tous les jours, mais nous donnerons un bon point là-dessus.

Par contre, sur la suite, là, ça devient déjà un petit peu plus délicat. Je prends, vous voyez, à l'envers de la progression de la délibération et là je passe au Conseil parisien des associations. Je rejoins ce que disait M. HONORÉ avec ce côté mille-feuille. On rajoute encore quelque chose, alors que les associations, déjà beaucoup de structures existent. On a en effet les CICA, on a les conseils de quartier dans lesquels elles sont invitées à se manifester. On a également la possibilité de créer des commissions extramunicipales. Ça a très bien fonctionné à une époque et notamment sous la mandature de Bertrand DELANOË, sous les précédentes aussi ; sous Jean TIBERI, ça fonctionnait bien. J'y ai participé, je peux en témoigner. C'était une bonne méthode.

Par contre, ce comité Théodule qui a l'air complexe dans la représentativité va être difficile et me semble très inapproprié. Il pose également un problème avec cette histoire de budget. Oui, donner des moyens pour faire des études, des contre-expertises, par exemple, mais alors on nous donne 50 000 €, à mon avis, c'est trop ou trop peu. Si on veut faire une vraie étude, ça sera certainement trop peu, mais sinon ça sera peut-être trop et on va avoir cet

effet de vouloir consommer l'enveloppe à tout prix. Dans ce type de sujet, le mieux, c'est de le faire en fonction des besoins. Là, c'est vous, mes chers collègues de l'exécutif, qui êtes en première ligne, c'est votre rôle aussi. Tout ce qui est assigné à ce Conseil parisien des associations, en fait, c'est vous qui devez le faire. Pourquoi créer ça, alors que vous êtes là ? Prenez, exercez votre mandat, revendiquez-le aussi auprès peut-être de la mairie centrale, élus de terrain, élus d'arrondissement.

Enfin, et alors là, c'est le pompon, c'est l'assemblée citoyenne. Là, on se demande : mais qu'est-ce qui leur est arrivé ? Comment peut-on écrire des choses pareilles ? Quand je lis que c'est représentatif, on a le terme quand même, il faut le dire, « objectif de représentativité » ; en quoi 50 personnes tirées au hasard vont être représentatives ? C'est nous qui sommes représentatifs. La démocratie représentative, c'est nous, ce n'est pas 50 personnes tirées au hasard. À moins que la candidate HIDALGO ait envie d'instaurer ça pour les futures présidentielles, ce qui pourrait peut-être lui donner davantage de chances, mais non, jusqu'ici, la démocratie représentative, c'était les élus. Là, on est dans de la démocratie participative peut-être, mais à quoi ça va servir ? Quel est l'intérêt des Parisiens ? Là, je passe aussi sur « instance délibérative ». Non, c'est nous qui délibérons. C'est le Conseil de Paris qui délibère. Ce n'est pas une instance de personnes qui n'ont aucune légitimité.

Mes chers collègues, la démocratie n'existe que si on la fait vivre. Cette délibération est la preuve qu'elle est mal en point à Paris. Pour tout ce qui est proposé en matière de démocratie participative, les instances existent déjà. Il faut les faire vivre. C'est à vous de les faire fonctionner. C'est parce que, peut-être, vous les faites mal fonctionner que vous inventez des machins et que là, cette délibération est la preuve de la désertion de l'exécutif parisien. Vous valez mieux que ça. Exercez votre mandat et laissez aux oubliettes des expédients aussi grotesques que cette assemblée citoyenne.

Frédéric BADINA-SERPETTE : C'est dommage, j'avais compris que les propos seraient aimables. Je suis un peu déçu. Je pense que Fanny vous répondra notamment sur l'histoire de la représentativité parce que je pense qu'il y a quand même pas mal de choses à dire.

Justement, pour nous cette délibération est essentielle, elle est conforme à la volonté qu'on partage au sein de la majorité pour avancer sur ces questions de participation des citoyennes et des citoyens. Vous avez fait référence à un certain nombre de dispositifs qui existent depuis longtemps pour impliquer toujours plus les citoyennes et les citoyens dans nos politiques publiques et notamment au travers du pouvoir d'interpellation dont la future assemblée citoyenne sera dotée. C'est bien parce que l'on pense qu'il faut faire évoluer les dispositifs, qu'à un moment ou à un autre, on considère que s'interroger sur comment on fait en sorte que chacune et chacun puisse mieux participer à nos délibérations, ça peut valoir le coup de leur proposer de nouveaux outils.

Cette assemblée citoyenne est une énorme avancée. Elle s'inscrit dans la dynamique initiée par la convention citoyenne et je pense qu'il n'y a pas eu une collectivité de gauche comme de droite qui a remis en cause le travail fait et surtout le principe même de la convention citoyenne. Le but du jeu, c'est qu'on s'empare le mieux possible de ces sujets, mais quand même, pour nous, la délibération pourrait encore aller plus loin parce que nous sommes plutôt exigeants là-dessus. Cette exigence, on se l'est donnée pendant la campagne et le groupe écologiste et citoyen aimerait aller peut-être un peu plus loin. Déjà, pourquoi pas donner plus de temps au mandat proposé pour ces futurs membres de l'assemblée citoyenne pour qu'ils s'impliquent mieux et comprennent les enjeux puisque l'objectif au final, c'est qu'ils contribuent toujours plus à nos décisions au quotidien ? L'objectif, ce serait de leur permettre de déposer plus de délibérations et de vœux, vous avez raison, je crois que c'est M. HONORÉ qui le disait, qu'il y a déjà effectivement dans le 18^{ème} la possibilité de

déposer des vœux. Là, le but du jeu, c'est de l'inscrire dans le marbre au niveau parisien, mais il faut quand même qu'on aille plus loin et cette assemblée délibérative le permet.

Nous pensons aussi que cette assemblée citoyenne doit pouvoir être en capacité d'intervenir plus naturellement sur son règlement intérieur, de mieux maîtriser son règlement intérieur. On se fonde là-dessus, notamment sur ce qui a été mis en place par une autre collectivité à Nancy avec son Maire, Mathieu KLEIN, qui est allé assez loin dans la rédaction du règlement intérieur et qui permet vraiment à chaque membre de cette assemblée de prendre le pouvoir sur sa parole.

Beaucoup de choses très positives, il y a une ambition forte, mais selon nous, ça mérite encore quelques approfondissements, dans la perspective du Conseil de Paris parce qu'on souhaite avoir des éléments plus précis et puis voir si on peut encore faire évoluer, on s'abstiendra, mais on soutient évidemment pleinement l'initiative.

Justine HENRY : Je vais rejoindre un peu les propos de mes collègues. Les outils et instances de démocratie participative à Paris sont déjà nombreux. Les conseils de quartier qui à l'heure actuelle ne sont plus l'ombre que d'eux-mêmes, tellement les habitants les jugent inutiles et n'y participent plus.

Le budget participatif qui a, à mon sens, montré quelques limites encore cette année, vous avez parlé du fait que les authentifications ont été faites pour les votants. Ce n'est pas ce que j'ai constaté en votant moi-même. À aucun moment, il ne m'a été demandé d'authentifier ni mon identité ni le fait que je sois encore une Parisienne avec une adresse. J'ai du mal à croire que le système actuel permette encore de garantir qu'un Parisien égale une voix dans le vote du budget participatif. Des bourrages d'urnes ont été pointés du doigt sur les réseaux sociaux par des habitants à ce sujet. Je pense qu'on a encore du travail à faire pour améliorer les conseils de quartier, le budget participatif et les CICA, comme ça a été pointé par mes collègues.

Vous avez aujourd'hui manifestement plus à cœur de créer une offre pléthorique de participations citoyennes que de faire fonctionner ce qui existe déjà. Je le regrette, ce n'est pas ma conception de la démocratie.

De plus, je m'étonne que les nouvelles instances proposées puissent proposer des vœux et des questions au Conseil de Paris, quand vous avez en début de mandature réduit à un le nombre de vœux qu'un élu d'opposition peut déposer. Je trouve, ici, qu'il y a un vrai déséquilibre. De la même façon, je m'étonne que les citoyens soient indemnisés de leur participation dans l'assemblée citoyenne quand les élus d'arrondissement ne le sont pas. Vous avez manifestement plus à cœur de rendre attractives des instances consultatives citoyennes que de redorer la fonction d'élu et de créer, à mon sens, les bonnes conditions d'un débat constructif avec vos oppositions dans les assemblées représentatives que nous sommes. Ce n'est pas ma conception de la démocratie. La démocratie participative et citoyenne, oui, mais pas au détriment de la démocratie.

Léa BALAGE EL MARIKY : Sur le Conseil de la vie associative, peut-être en guise d'introduction, je crois qu'il y a une manière d'exercer les responsabilités politiques très différente entre nos deux familles et plusieurs familles politiques. Pour les écologistes, quand on prend le pouvoir démocratiquement, c'est pour le rendre et le partager et ne pas l'accaparer et en faire une rente. C'est la raison pour laquelle, constituer des instances de participation citoyenne, de concertation participe justement à cet exercice du pouvoir un peu plus démocratique.

Sur le Conseil des associations dont vous parliez tout à l'heure, c'est un engagement pris à l'article 5 de la charte des engagements réciproques entre les associations et la Ville de

Paris. Comme nous tenons les engagements signés, même d'une mandature à une autre, nous avons créé ce Conseil des associations. Ces associations vont avoir pour objectif, pour responsabilité également et c'est pour cela qu'elles ont besoin d'un budget de fonctionnement précis, qui ne soit pas en fonction des fluctuations et des desiderata ou des priorités d'une politique. C'est pour ça qu'elles ont besoin d'ancrer déjà dans le marbre et dans le règlement intérieur ce budget de fonctionnement pour pouvoir mettre en œuvre les différents engagements pris dans la charte des engagements réciproques et, par ailleurs, travailler à l'amélioration de la vie associative.

Je vous engage véritablement à venir visiter, par exemple la MVAC, mais aussi à échanger avec les associations sur la réalité de ce qu'est la vie associative à Paris qui est une des plus riches d'Europe, mais surtout dans le 18^{ème} qui est la plus riche de France après Marseille.

Fanny BENARD : Beaucoup de choses sur cette délibération sur l'assemblée citoyenne et les volontaires de Paris. Je passerai sur le Conseil parisien des associations puisque ma collègue, Mme BALAGE EL MARIKY, vient d'y répondre.

Je pense en effet qu'on a une vision assez différente de la façon dont doit vivre la démocratie. La démocratie permet qu'on exprime ces visions différentes des choses. Je suis persuadée que démocratie participative et directe et démocratie représentative peuvent et doivent cohabiter, que nous ne baissons pas la légitimité et le rôle des élus quand nous permettons à des habitantes et habitants, à des citoyennes et citoyens de prendre directement la parole dans un certain nombre d'instances et de parfois un peu secouer, interpellé, challenger les représentants qu'ils ont élus.

C'est à ça que sert l'assemblée citoyenne au niveau parisien. En effet, des dispositifs existent dans les arrondissements. Vous les avez quasiment tous cités, mais là, on va un niveau au-dessus en ayant une assemblée citoyenne qui pourra interpellé, poser des délibérations et des vœux au niveau parisien. Il me semble que ce soit important que les habitantes et les habitants de Paris puissent arriver à ce niveau-là.

Sur le sujet de la représentation et la représentativité, je vous rappelle que les personnes qui seront tirées au sort sur les listes électorales pour les personnes de plus de 18 ans répondent à quatre critères : le critère géographique, le critère de classe d'âge, le critère CPS au niveau diplôme et puis le critère de parité, ce qui n'est pas le cas de toutes les instances représentatives élues. Il me semble qu'il est important qu'on puisse aussi avoir ce type d'instance, peut-être plus représentative, en tout cas pour l'instant.

Sur les conseils de quartier, ils ont repris, sachez-le, on en a déjà effectué trois. Ils peuvent en effet faire des vœux. Je ne suis pas d'accord avec vous, Mme HENRY. Vos collègues sont venus au conseil de quartier de Montmartre où nous étions nombreux. Nous étions nombreux également aussi à celui de la Goutte-d'Or, la semaine dernière, et puis d'autres sont à venir.

Je pense aussi que cette assemblée citoyenne est vraiment importante et qu'elle assurera à la fois plus de représentativité et une complémentarité avec tous les outils de démocratie participative aujourd'hui existant à la fois à Paris et au niveau des arrondissements.

Éric LEJOINDRE : Je vais juste rajouter un mot parce que ça vaut pour cette délibération comme pour d'autres. La vie politique aujourd'hui consiste quand même à passer beaucoup de temps à opposer les uns aux autres ou les structurer aux autres. En réalité, Mme BENARD l'a très bien dit, la démocratie participative ne s'oppose pas à la démocratie représentative. Au bout du bout, ce sont évidemment les élus au Conseil de Paris qui décident.

Je pense qu'il faut qu'on arrive, on est des élus municipaux, plus encore nous qui sommes des élus d'arrondissement, à essayer de sortir de cette mode – c'est une mode, je ne sais pas comment il faut dire – de ce moment dans notre vie collective où on imagine que les choses ne se nourrissent pas. En fait, tout se nourrit. La participation des citoyens, elle nourrit la décision éclairée des élus et les décisions des élus nourrissent la vie, la pensée, la réflexion des citoyens. Je pense que s'opposer à des outils nouveaux de participation, c'est un peu imaginer qu'ils s'opposent. Ce n'est pas le cas. Nous, on a besoin et de nos délibérations et de ces outils de participation et on fera les deux. On a beaucoup de temps à consacrer à ces mandats. Ne vous inquiétez pas, on aura le temps de tout faire et on fera tout.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je voudrais juste faire une explication de vote sur cette délibération. C'est un « oui, mais », donc nous allons nous abstenir. Oui, vous avez parfaitement raison, il ne faut pas opposer la démocratie participative à la démocratie représentative. Elles doivent bien fonctionner puisqu'un mandat, ce n'est pas un rendez-vous tous les six ans. Il faut qu'il y ait une interaction permanente entre les élus, les assemblées d'élus et les citoyens. Ça, je le partage totalement.

Dans vos réponses, on n'a pas toujours compris pourquoi le système que vous souhaitez mettre en place sera meilleur que les conseils de quartier ou les CICA. On n'a pas toujours compris si ces CICA et ces conseils de quartier vont être réhabilités, vont être rénovés, est-ce que vous leur faites encore confiance ? Ou si petit à petit, ils vont périlcliter.

Il y a aussi un regret, c'est que depuis 2014, a été abandonnée la belle idée de Bertrand DELANOË de faire des comptes rendus de mandat dans tous les arrondissements de Paris. J'ai aimé ces réunions où le Maire de Paris venait avec ses adjoints devant des salles pleines de citoyens, de centaines de citoyens répondre pendant des heures aux Parisiennes et aux Parisiens sur tous les sujets. Il était chahuté parfois et il savait répondre et il faisait répondre ses adjoints. On évoquait tous les sujets. C'est abandonné depuis six ans et c'est dommage parce que je pense que là aussi, ça permettrait d'être en contact direct dans le cadre d'une réunion qui durerait 6-7 heures. Parfois, on commençait à 18h, à minuit elles n'étaient parfois pas terminées ces réunions. Je pense que les reprendre sera un bon signe de vitalité démocratique et un signe de proximité qu'attendent les Parisiennes et les Parisiens.

Éric LEJOINDRE : En l'occurrence, les comptes rendus de mandat concernent l'exécutif, donc chacun organisera les choses comme ils veulent. Là, on organise des instances. Ces instances ne se substituent pas, donc je vais être très clair, les conseils de quartier continuent, les CICA continuent. On essaye de trouver un nouveau mode d'organisation pour les conseils de quartier. Je crois que c'est plutôt un succès pour le moment et je dois dire que je trouve que la vitalité des conseils de quartier dans ce début de mandature est relativement importante et je m'en réjouis.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE

2021 DFPE 24 – Subvention (1 972 258 €) à 16 associations, conventions et avenants pour la gestion de 28 LAEP à Paris et participation au financement des LAEP de la Caisse d'Allocations dans les centres sociaux

2021 DFPE 57 – Subvention (239 368 €), avenants n° 6 à l'association Le Dauphin Bleu (18^{ème}) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance (18^{ème})

2021 DFPE 106 – Subvention (186 361 €) et avenants n° 1 avec l'association Léo Lagrange NORD Île-de-France (18^{ème}) pour ses deux établissements multi accueils petite enfance, Baudelique et Les Petits Léo

2021 DFPE 166 – Subvention (9 110 921 €) et avenants avec la fondation des Œuvres de la Croix St-Simon (FOCSS) pour ses 27 établissements d'accueil de la petite enfance

2021 DFPE 199 – Subventions (3 420 570 €), convention et avenants 2, 3, 4, 5 et 6 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) dans le 10^{ème} pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2021 DFPE 201 – Subventions (20 073 €) à quatre associations et un EPCC avec conventions et avenants pour le développement d'activités partagées et ludiques parents/enfants les samedis matin dans des EAPE

2021 DFPE 218 – Subventions (6 375 542 €), avenants n° 1, n° 3 et n° 6 avec l'association ABC Puériculture (16^{ème}) pour ses 25 établissements d'accueil de la petite enfance

Éric LEJOINDRE : Les délibérations concernant la famille et la petite enfance n'ont pas fait l'objet d'inscription.

POLITIQUE DE LA VILLE

2021 DDCT 41 – Subventions à 72 associations pour le financement de 83 projets dans les quartiers populaires parisiens – Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2021

2021 DDCT 67 – Subventions (38 800 €) à 9 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires

Éric LEJOINDRE : J'ai trois inscrits. Je vais demander de s'arrêter là parce qu'au bout d'un moment, notre règle d'inscription n'a plus de sens. On va essayer de revenir à un respect plus strict du règlement. Il est déjà 20h.

Rudolph GRANIER : Merci, M. le Maire, pour ce rappel à respecter le règlement par vos soins.

Vous connaissez nos positions sur plusieurs des associations qui sont évoquées dans la DDCT 41. Étant entendu que nous n'avons pas le droit de faire un vote dissocié, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de la délibération.

Léa BALAGE EL MARIKY : Pour féliciter Mme AKKARI de cette délibération et également à Mme BOUX qui la porte au niveau central puisqu'elle permet véritablement d'étendre et de renforcer une politique engagée depuis quelques années déjà en soutien des associations, qui renforce notre promesse républicaine et notre capacité à montrer à quel point la Ville de Paris peut être exemplaire à l'égard des citoyennes et des citoyens qui sont actuellement soit discriminés en raison de leur lieu d'habitation, en raison de leur appartenance ethnique ou religieuse, réelle ou supposée et que ces discriminations et cette capacité à pouvoir aussi faire vivre ensemble les citoyennes et les citoyens à travers les activités de ces associations est une excellente nouvelle. Je félicite ces initiatives au nom du groupe écologiste et citoyen.

Maya AKKARI : Comme nous sommes sur le chapitre des félicitations, merci, Mme BALAGE EL MARIKY. Je veux à mon tour féliciter les associations qui se sont saisies de cette

thématique quand nous l'avons mise en place avec Colombe BROSSEL et Anne HIDALGO sous l'ancien mandat. Au début, nous avons peu de propositions. Là, les propositions sont de plus en plus nombreuses. Les thématiques se sont élargies notamment aux discriminations ethniques et raciales. En tout cas, il y a un vrai dynamisme sur ce sujet, une forte demande que nous voyons au quotidien, M. le Maire, quand avec vous nous allons sur le terrain, notamment avec tous ces jeunes qui sont dans des logiques d'empowermind et qui souhaitent se saisir de thématiques fortes, d'en parler et d'en débattre les uns avec les autres, avec nous, avec la société civile. En tout cas, nous avons là plein de beaux projets de débat et de citoyenneté. Ce qu'on peut dire, c'est que dans le 18^{ème}, la citoyenneté n'est pas un vain mot, n'est pas une thématique de débat et de polémiqueurs à la télévision, mais c'est une réalité quotidienne de terrain.

COMMERCE

2021 DAE 20 – Marchés découverts alimentaires – Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 – avenants

2021 DAE 58 – Marchés non alimentaires – Exonération des redevances pendant la période de fermeture liée à l'épidémie de Covid19 – avenants

2021 DAE 73 – Subvention (80 000 €) – à treize associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

2021 DAE 162 – Mesures en soutien aux acteurs économique dans le cadre de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 – Exonération des droits de place dus par les commerçants non alimentaires

2021 DAE 172 – Marchés non alimentaires – Exonération des redevances COVID-19 – 3^{ème} confinement

2021 DAE 275 – Subventions de fonctionnement (25 000 €), et convention avec l'association MILA (18^{ème})

Éric LEJOINDRE : La DDCT 67 n'a pas fait l'objet d'inscription, tout comme la DAE 20, DAE 58, DAE 73, DAE 162, DAE 172, DAE 275.

2021 DAE 283 – Huit marchés couverts alimentaires et un marché découvert parisiens – approbation du principe de renouvellement de la délégation de service public

Frédéric BADINA-SERPETTE : Une délibération assez classique puisqu'il s'agit d'attribuer un certain nombre de marchés alimentaires couverts à un opérateur et dans le 18^{ème}, c'est celui de l'Olive, marché de La Chapelle, qui est concerné.

C'est évidemment une délibération essentielle parce qu'à chaque fois, ça nous permet de progresser toujours dans la diversité commerciale du marché en question et on l'espère dans une obligation de résultat. Or, cette délibération pose quelques questions pour nous.

D'abord, sur le volet alimentaire, parce qu'elle ne fait qu'encourager, c'est bien comme ça que c'est précisé dans la délibération, l'implantation de commerçants produits bio, par exemple. On trouve que ce n'est pas assez directif. On aimerait maintenant formuler des choses de manière un peu plus directive. Par ailleurs, elle n'ouvre – selon nous – pas assez

la voie des objectifs plus précis notamment sur les circuits courts, les produits de saison bio et fermiers même s'il y a des recommandations. Pour nous, ces objectifs ne sont pas suffisamment précisés et fermes même si on sait que les opérateurs, aujourd'hui, ont compris que c'est une intention forte de la part de la Ville que de se positionner sur ces questions.

Sur le volet déchet, un sujet que je connais bien, étant élu à la Propreté. La délibération me pose des questions puisqu'elle parle de valorisation, mais absolument pas de réduction des déchets. Et selon nous, il n'y a pas assez d'éléments concrets qui permettent de contrôler un peu mieux la satisfaction à ces objectifs bien qu'aujourd'hui, la collecte des déchets alimentaires qui se trouvent en dehors du marché de la Chapelle fonctionne bien, notamment grâce à l'implication de l'opérateur actuel. Je tiens à le saluer, mais on a quand même un petit sujet sur le contrôle régulier.

Donc, dans la perspective d'obtenir des précisions et plus de garanties sur ces éléments-là, d'ici le Conseil de Paris, le groupe des élus Écologiste et Citoyen s'abstiendra sur cette délibération.

Jean-Philippe DAVIAUD : Depuis déjà plusieurs années, je sais que les délégataires sont extrêmement mobilisés sur cette question de la qualité des commerçants qui sont sur les marchés et le travail régulier – Mme GABELOTAUD avant moi et moi maintenant – avec les délégataires afin d'assurer la meilleure qualité de ces commerçants et qu'ils soient conformes à ce qu'on est en droit d'en attendre aujourd'hui. Reste à savoir quand même que ces délégataires nous proposent, chaque fois qu'un commerçant émet le souhait de pouvoir avoir un emplacement sur les marchés, le délégataire nous propose ses candidatures que nous regardons avec beaucoup d'attention. Chaque fois qu'une candidature correspond, à que vous évoquez là, des circuits courts, des produits bio, etc., évidemment, nous sommes sensibles à cette offre-là, encore faut-il que cette offre se présente. C'est pourquoi je pense que la formulation telle qu'elle est là dans cette délibération correspond à la réalité. C'est-à-dire qu'on doit encourager ce type d'offre dès lors que cette offre est disponible et dès lors que des commerçants correspondants proposent leur candidature. Je ne vois pas comment on peut émettre des obligations supplémentaires vis-à-vis des délégataires dans cette direction.

Concernant la réduction des déchets, je pense qu'il y a quand même un certain nombre d'éléments dans cette délibération, d'incitation forte auprès des délégataires à aller dans cette voie. Je ne sais pas quel type de précision supplémentaire ou d'obligation supplémentaire vous attendez de la part des délégataires, mais il me semble que cette délibération et ce cahier des charges étaient relativement loin et relativement précis en la matière.

LOGEMENT ET URBANISME

2021 DLH 151 – Modification du montant de la participation de la Ville accordée au bénéfice de RATP Habitat en vue du financement d'un programme de logements 34 rue Championnet (18^{ème}) (260 544 €)

2021 DLH 155 – Réalisation secteur Hébert lot G (18^{ème}) d'un programme de construction de 61 logements sociaux (18 PLA-I – 25 PLUS – 18 PLS) par ICF Habitat La Sablière (872 728 €)

2021 DLH 166 – Réalisation secteur Hébert lot M (18^{ème}) d'un programme de construction de 75 logements sociaux (23 PLA-I, 30 PLUS et 22 PLS) et 24 logements intermédiaires par ICF Habitat La Sablière (1 574 921 €)

2021 DLH 179 – Réitérations, modifications et demandes de garantie d'emprunts finançant divers programmes de logement social de la RIVP

Éric EHLERS : J'interviendrais conjointement sur les DLH 151, 155, 166, 179 et 277, ce qui – je l'espère – accélèrera le cours de nos débats. Ce n'est pas très nouveau, mon intervention s'inscrit dans la pleine ligne de celle que nous avons eue déjà puisque ce sont pour la plupart des projets qui ont déjà été évoqués.

Le premier, en effet, celui de la RATP, nous avons déjà dénoncé un projet déséquilibré. Nous le regrettons fortement. Donner une note positive, c'est vrai que dans tous ces projets, il y a beaucoup de constructions nouvelles. C'est bien parce qu'en effet, la crise du logement est une réalité et c'est surtout en construisant qu'on le pourra, mais pas en construisant n'importe comment et pas en créant de futurs quartiers à problème. Je sais de quoi je parle aussi. D'autant plus que c'est dans des quartiers où il y a déjà beaucoup de logements sociaux que ces programmes sont prévus. On voit, par exemple, déséquilibre dans les programmes neufs : 60 % de logements sociaux, 10 % d'intermédiaires et 30 % de libres. Donc là, on retrouve notre Paris des plus aisés et des plus aidés, 10 % pour l'intermédiaire alors que c'est la classe moyenne qui a le plus souffert à Paris, qui continue à souffrir. Pour connaître des ménages de classe moyenne qui, au prix de sacrifice financier énorme, essaient d'encore habiter à Paris, j'en connais encore qui partent, des couples avec enfants notamment. Et ça, malheureusement, ce dispositif que vous nous proposez ne va pas contribuer à l'aider.

J'aurais une question pour la DLH 277, on voit que la participation de l'ANRU a été amputée des trois quarts. Il n'y a plus que 25 % de ce qu'elle devait être, donc peut-être, vous pouvez nous répondre sur les raisons pour lesquelles il y a cette baisse de participation de l'ANRU.

Concernant les opérations de conventionnement, c'est toujours la même chose, c'est-à-dire que ça coûte cher et ça ne crée pas de logements nouveaux. Donc, ce n'est pas de nature à résoudre la crise, ni à améliorer la mixité sociale puisque c'est fait encore dans des quartiers, là, c'est rue Championnet, qui est à immédiate proximité du quartier Politique de la Ville du 18^{ème}.

Pour toutes ces raisons, sur ces cinq délibérations, nous voterons contre et nous sommes en attente de vos précisions.

Éric LEJOINDRE : Merci d'avoir rassemblé vos interventions sur ces délibérations. Je ne propose pas qu'on ait à nouveau un débat sur le logement en général même si peut-être M. BROSSAT voudra dire un mot.

Je voudrais sans rentrer dans le détail juste rappeler que la classe moyenne parisienne, pour rester à Paris, elle a besoin d'abord du logement social. Et qu'en réalité, la classe moyenne parisienne, le logement intermédiaire, c'est déjà trop cher pour une bonne partie d'entre eux. Donc, si on veut faire en sorte, pour reprendre l'exemple qui aujourd'hui est devenu banal, qu'un instituteur et qu'une policière en couple puissent rester à Paris, en réalité, ce n'est pas l'intermédiaire qu'il leur faut. C'est du social. Donc, nous revendiquons le fait que pour maintenir l'équilibre du 18^{ème}, nous avons besoin du logement social qui – je le répète – n'est pas un logement pour pauvres, qui est encore moins un logement pour personnes à problème, mais qui est un logement pour les classes populaires, bien sûr. Et on revendique le fait qu'une grande capitale mondiale comme Paris puisse maintenir en son sein ces classes les plus populaires, mais qu'il y ait aussi un logement pour la classe moyenne si on considère que les revenus de jeunes fonctionnaires sont des revenus de classe moyenne.

Émile MEUNIER : Nous allons voter cette délibération qui est une délibération un peu technique en faveur du logement social et le groupe Écologiste est très largement en faveur du logement social. Mais je voulais revenir en quelques mots sur ce projet RATP Belliard parce que je dois vous dire que nous n'en sommes pas complètement satisfaits.

Ce projet, c'est le fait de, sur un entrepôt de bus, construire une dalle et un projet immobilier, donc avec des immeubles de bureau, du logement, une part de logement social – et c'est bien – un hôtel, etc. Il faut savoir qu'au Conseil de Paris, l'ensemble des groupes a dénoncé non pas le projet dans son intégralité, mais la densité trop importante du projet, le manque d'espace vert du projet, le fait qu'il n'était pas du tout assuré que ces espaces verts soient ouverts au public et enfin, le fait qu'il y avait une trop petite part de surface de plancher réservée à ce qui nous tient à cœur ici, dans le 18^{ème}, c'est-à-dire les associations et les structures de l'ESS. Moi-même, j'ai rédigé des amendements qui ont été adoptés à l'unanimité, exécutif compris, c'est-à-dire M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, adjoint à l'Urbanisme.

La RATP, sur la base de ces amendements, a remouliné un projet et revenu vers nous six mois plus tard avec quoi ? Zéro dédensification ; pas un mètre de surface de plancher en moins ; une pauvre petite bande maraîchère de 300 m² sur le côté pour dire qu'on avait augmenté les espaces verts ; l'ouverture au public n'est toujours pas assurée à notre sens même si je crois qu'on va y arriver et enfin, on avait dit qu'on voulait 10 % de surface de plancher réservé aux associations et à l'ESS, ils nous en ont fait 5 % mais comme ils vont ouvrir peut-être la nuit – on appelle ça du chrono-urbanisme – 5 % le jour, 5 % la nuit, ça fait 10 %. Emballez ! C'est pesé.

Et je dois dire que selon nous, les écologistes, la RATP n'a pas respecté la demande du Conseil de Paris et ça pose un double problème. Le premier : le projet n'est pas satisfaisant parce qu'il n'a pas été dédensifié et les espaces verts n'ont pas été augmentés. Deuxièmement, ça pose quand même la question de la crédibilité et de l'autorité de la parole publique. Je pense que c'est important dans cette période pas facile où on va devoir faire des transformations majeures notamment à cause des inégalités sociales, à cause du risque climatique, on a besoin de réaffirmer la force de la puissance publique. Et si demain, n'importe quel opérateur peut se permettre alors que le Conseil à l'unanimité a pris une décision de passer outre sans conséquence, eh bien, ça pose un problème démocratique. On parlait tout à l'heure de démocratie participative, je crois – c'est ma thèse – que si une partie des citoyens se désintéresse de la politique, c'est peut-être aussi parce qu'ils ont compris qu'on n'exerçait pas pleinement nos responsabilités quand ils nous les avaient confiées. C'était des éléments que je voulais porter à votre connaissance.

Un dernier point pour dire que ça n'est qu'une petite partie de l'aménagement, il y aura une phase 2. La RATP m'a promis les yeux dans les yeux, elle a fait aussi, je crois, avec M. GONZALEZ et Emmanuel GRÉGOIRE que sur cette phase 2, on serait vraiment impliqué

qu'on repartirait à zéro, qu'on ferait les études ensemble, qu'on réfléchirait ensemble sur le projet. Dont acte. J'attends de voir si c'est le cas et j'espère qu'on sera en mesure de faire respecter cette promesse.

Éric LEJOINDRE : Je crois que ce qui fait le plus de mal à la démocratie, c'est qu'on fait semblant devant les habitants d'avoir des pouvoirs qu'on n'a pas et qu'on prend des engagements sur les sujets sur lesquels on sait qu'on ne va pas les tenir. Moi, comme mon équipe a toujours été très claire, c'est ce qu'on a dit sur l'ensemble de ces projets, sur ce qu'il était possible d'obtenir et sur ce que certains ont voulu faire croire qu'il était possible d'obtenir, ce qui n'était pas vrai. Donc, je pense que si on veut faire des leçons de démocratie aux uns ou aux autres, on commence par acter ce qui relève de nos compétences et de notre droit et ce qui n'est pas. Sinon, c'est du vent et ce vent-là qui fait du mal à la démocratie.

Christian HONORÉ : J'en profite pour dire qu'avec M. BOURNAZEL, nous partageons ce qui a été dit par notre collègue MEUNIER.

J'en arrive à la DLH 155 qui concerne le secteur Hébert. On ne peut pas dire que l'on est contre la densification et voter des constructions d'immeubles. Il y a une contradiction. Donc, je vous signale tout de suite que nous allons voter aujourd'hui contre ces délibérations 155 et 166. Reste à savoir ce qui sera dit lorsque vous aurez un débat au Conseil de Paris.

Je vous rappelle que sur Hébert, il va y avoir 750 logements. Là nous sommes dans les premières phases, que déjà il y a eu une construction et une délibération pour l'aménagement de la porte de la Chapelle et que vous nous avez contraints à voter cette délibération parce que vous avez mêlé dans le mandat précédent la construction d'Aréna 2 et les constructions d'immeubles, sinon comme l'avait dit un membre de votre majorité, s'il y avait eu deux délibérations, nous aurions voté contre la densification.

J'en profite pour vous dire qu'avec M. BOURNAZEL, nous avons toujours dit que nous voulons plus d'espace vert, de lieux de respiration, de lieux de vie ; que vous nous aviez dit et nous avons voté une délibération disant qu'il y aurait porte de la Chapelle un parc de six hectares et demi. Je comptais poser une question officielle au prochain Conseil d'arrondissement et je vais la poser immédiatement : où en est l'aménagement de ces six hectares et demi porte de la Chapelle puisque je vous rappelle qu'il y a trois phases : une phase de trois hectares qui a été faite, qui était prévue fin 2020 et ça a été fait. Il y a un hectare et demi qui doit être fait lorsqu'on aura réglé le problème de Charles-de-Gaulle Express et que les deux hectares suivants seront aménagés, mis à la disposition des habitants, après 2025 lorsque l'on aura résolu le problème du déplacement de CAP 18 qui est quand même un ensemble d'entreprises qui emploient 1 500 salariés. Pour les nouveaux élus, il y a un emplacement CAP 18 qui est un ensemble d'entreprises qui emploient 1 500 salariés. Il faut déplacer cet ensemble pour construire et créer les deux hectares d'espace vert. M. le Maire, je pense que vous allez nous donner de réponse là-dessus.

Donc, nous sommes cohérents. Nous sommes contre la densification surtout dans ce quartier populaire où il y a beaucoup de problèmes. Nous pensons et nous sommes cohérents parce que nous disons qu'il faut des espaces verts, sans doute des logements, certes puisqu'il faut loger les Parisiens certainement, mais pas 750 logements qui viennent s'ajouter aux centaines de logements porte de la Chapelle, sur les deux rives de la rue de la Chapelle.

Éric LEJOINDRE : Je crains qu'il y ait une petite confusion. Pour essayer d'être bien clair, on parle du secteur Hébert qui n'a rien à voir avec l'Arena, rien à voir avec la gare des Mines. Vous parliez de l'Arena, donc ça n'a rien à voir.

Votre intervention était relativement peu claire sur la localisation du projet.

Christian HONORÉ : Je dis que nous votions contre pour l'instant. On verra ce qui va se passer au Conseil de Paris sur les délibérations 155 et 166 qui portent sur Hébert. Mais je connais comme vous et comme tout le monde le 18^{ème} arrondissement, je sais qu'il suffit de traverser la rue Pajol et il y a l'emplacement pour le parc plus les immeubles construits. Je suis bien conscient de ce que je dis. Il y a la délibération qui porte sur Hébert. Nous allons voter en l'état actuel des choses, aujourd'hui, contre ces deux délibérations, et je vous posais la question, puisqu'à 100 m près, il y a des aménagements. Il y a des immeubles qui sont construits ou à construire, il y a le parc de six hectares et demi que nous avons voté, mais nous parlons bien d'espace vert. Donc, la question que je vous posais, M. le Maire, c'était de savoir quid des deux hectares du parc qui doivent être construits lorsque CAP 18 sera déménagé et qu'on détruira les bâtiments des entreprises pour construire le parc.

Émile MEUNIER : Nous voterons évidemment pour la délibération DLH 155 puisqu'elle concerne un lot de logements sociaux avec du PLA-I, du PLUS. Donc, c'est très important qu'on puisse garder cette mixité sociale et ça passe – on le sait, on ne le redira jamais assez – par le logement social.

Néanmoins, ce projet Hébert, c'est rue de l'Évangile qui longe CAP 18, entre la voie ferrée et très proche de porte d'Aubervilliers du 19^{ème}. C'est cinq hectares. Sur ces cinq hectares, il est prévu des logements sociaux, c'est très bien. Il est prévu quelques commerces, c'est très bien. Ce qui est moins bien en revanche, c'est qu'il est prévu 39 000 m² de bureau, d'immeubles de bureau tertiaire. Quand on connaît aujourd'hui la crise du bureau qui, en fait, ne date pas de maintenant, ça commençait déjà par la transformation des modes de travail et le Covid l'a accéléré. À la Défense, Total a revendu ses deux tours, il n'y a pas un acheteur. Dans toute l'Île-de-France, il y a des bureaux vides qui se multiplient au point où le Préfet de Région a dit : « Maintenant, je vais faire attention avant de délivrer des autorisations pour faire du bureau ». Et nous, nous nous apprêtons à fabriquer 39 000 m² de bureau dans un quartier où il y a déjà énormément de bureaux. En face, dans le 19^{ème}, on a construit énormément récemment. On va en construire à Ordener-Poissonniers. On va en construire à gare des Mines. On en a construit au boulevard Macdonald dans le 19^{ème}. En réalité, on a fait beaucoup trop de bureaux.

Et il faut savoir que le bureau qu'on fait ici, c'est de l'emploi qu'on prend aux autres territoires de la Métropole pour ne pas dire les banlieues plus pauvres que nous. C'est ça la vérité. C'est que quand on construit du bureau à Paris, on draine la richesse à Paris. Et le taux d'emploi à Paris, vous savez, c'est trois emplois pour un actif. Dans certains arrondissements, c'est huit emplois pour un actif. Alors qu'on traverse le périph, c'est l'inverse. Vous voyez ? Donc, en réalité, une vraie politique de répartition de la richesse territoriale devrait être de faire beaucoup moins de bureaux à Paris. Ça, c'est le premier point et c'est pour ça que nous allons déposer un vœu au Conseil de Paris pour remettre en cause la programmation de bureaux sur Hébert.

Le deuxième point, c'est la place des espaces verts et là, nous avons un jardin de 40 000 m² prévus ouvert au public sur 5,2 hectares. J'ai fait le calcul, c'est 8 %. Il faut savoir qu'à Ordener-Poissonniers, dont nous nous félicitons tous, grâce au travail que nous avons mené dans cette majorité, nous avons atteint 50 % d'espace vert. Tout le monde a dit que c'était un standard minimum d'urbanisme de demain pour le PLU bioclimatique, etc. Et je pense qu'il est encore temps, tant que les choses ne sont pas sorties de terre, vu l'urgence climatique, vu l'urgence sociale, il est encore temps de réaménager ces projets-là. C'est pour ça que nous demandons que ce soit revu, non pas sur la part des logements sociaux – cher M. BROSSAT, nous y tenons –, mais sur la part des espaces verts et beaucoup moins de bureaux pour pouvoir faire à la place peut-être des ateliers plus productifs. Le « made in Paris », c'est aussi une volonté de cette majorité.

Éric LEJOINDRE : En l'absence de M. GONZALEZ, je vais donner quelques éléments dans deux dimensions. La première dimension dont on a parlé, c'est celle de la participation citoyenne et la seconde, c'est celle du projet urbain, l'une et l'autre se nourrissant.

Je rappelle que sur le projet Hébert, une longue séquence de coconstruction avec les habitants a eu lieu puisque les premiers moments de concertation ont dû avoir lieu en 2016-2017. On a fait dix ateliers. En 2017, 2018, 2019, on a fait trois réunions publiques, on a fait un café du projet et on a fait participer – ce qui était une grande première – les collégiens et les élèves de l'école Évangile à ce travail de concertation. Donc, le projet tel qu'il est pensé aujourd'hui a été fait et d'ailleurs avec une concertation qui a abouti à quasi-unanimité sur la proposition faite en matière de grands aménagements.

Cette parole-là, qui est celle des habitants, qui est celle des élus, qui est celle du Conseil de Paris qui s'est exprimé sur ce sujet plusieurs fois, a un poids et compte évidemment, premier élément de forme. Donc, moi je ne nous conseille pas de revenir en permanence sur des décisions qui ont déjà été prises, surtout quand elles ont été prises avec ce niveau de participation citoyenne et cet engouement de la population.

Pourquoi cet engouement de la population ? Et j'en viens au sujet de fond. Parce que les habitants de ce quartier, ils ont bien saisi quelle était l'opportunité du projet Hébert. Ils ne vivent pas le projet Hébert tout seul. Les habitants du quartier, ils voient Hébert et Chapelle Charbon en même temps, puisque c'est le même espace de vie. Autant ils sont éloignés de Chapelle International, autant ils sont éloignés de gare des Mines-Fillettes. Autant Chapelle Charbon et Hébert sont deux projets qui concernent exactement les mêmes habitants comme d'ailleurs l'îlot fertile juste en face, dans le 19^{ème} arrondissement. Et l'envie, le sentiment, le travail qui a été celui des habitants, c'était de celui de travailler à la fois au désenclavement et à la requalification puisque je rappelle qu'on est dans un espace qui n'appartenait pas au public, qui était fermé. Ceux qui s'en rappellent allaient de temps en temps au point P, c'était à cet endroit-là, et tout le reste était interdit au public.

Pour travailler à cette requalification et pour travailler à ce désenclavement, les urbanistes, ce sont quand même des gens qui ont travaillé dessus avec beaucoup de sérieux, mais aussi les habitants, se sont interrogés sur le type de programmation qu'il fallait. Dans cette programmation, M. MEUNIER l'a dit, il y a deux grands éléments. Il y a un élément de logement qui est la principale demande aujourd'hui, le principal problème des Parisiens. On en parlait quand on parlait de la question de la rentrée scolaire. Puis, il y a la question de l'activité économique et je rejoins M. MEUNIER, non pas forcément sur la question des mètres carrés, mais sur la typologie d'activité qu'on peut imaginer à cet endroit, notamment pour répondre à la remarque de M. HONORÉ qui était de dire qu'est-ce qu'on fait des entreprises sur la CAP 18. Comme on va libérer de l'espace à CAP 18 pour faire le parc, si les entreprises migrent juste en face, on commence à comprendre qu'il y a du sens. Je partage avec M. MEUNIER cette idée qu'il faille travailler sur le « fabriquer à Paris » et sur le fait de faire, pas forcément de faire du bureau, mais de faire du matériel, notamment on sait qu'un certain nombre d'entreprises qui travaillent sur des pièces détachées ont compris que à cause du Covid que le fait de faire faire des pièces détachées d'ascenseur en Chine et de mettre un temps fou à les importer n'avait pas beaucoup de sens et peut-être qu'on pouvait les imprimer maintenant directement en France, voire à Paris. Donc, ce travail-là, je pense qu'il a beaucoup de sens.

L'enjeu pour les habitants, c'était aussi de valoriser la mixité, de valoriser ce mélange et le commerce. Voilà d'ailleurs pourquoi on a réfléchi Chapelle Charbon et Hébert en même temps. Notamment que l'école qui est nouvelle se placera à Chapelle Charbon et non pas à Hébert qui aurait été le lieu le plus naturel parce qu'on s'est dit que pour agrandir encore la surface d'espace vert de pleine terre et pour avoir un projet urbain plus équilibré, il était plus

intelligent de mettre l'école côté Chapelle Charbon et le plus grand nombre de logements côté Hébert.

On est dans cet équilibre. Je ne suggère pas de revenir sur cet équilibre, d'abord parce qu'il a été validé par les élus. Ça peut changer, par les citoyens, c'est important aussi. Ensuite, parce qu'un projet urbain, ce n'est pas des blocs séparables, c'est comment on vit dans ce quartier. Aujourd'hui, la principale demande des habitants de la rue de l'Évangile, c'est de pouvoir venir de la gare Rosa Parks à pied jusqu'à chez eux sans avoir l'impression d'être au milieu de nulle part, voire pour un certain nombre d'entre eux, dans un coupe-gorge au moment où ils remontent la rue de l'Évangile pour aller vers la place Hébert.

Donc, je soutiens évidemment ce projet. Je pense qu'il est équilibré. Je pense qu'on ne peut pas penser ce projet sans prendre en compte son environnement total. Il ne faut pas penser séparément les six hectares de Chapelle Charbon et les six hectares – pour être un peu caricatural – d'Hébert, c'est deux fonctions qui fonctionnent ensemble. Il y en a un où on a fait quasiment 90 % d'espace vert, il y en a un où on en fera un peu moins, mais les deux travaillent ensemble et on est quand même sur un site où il y a, c'est d'ailleurs un des éléments de qualité de vie de cet endroit, un grand nombre de petits squares où on va les uns et les autres séparément.

Je crois que cet équilibre, il est atteint et je pense qu'on pourra le démontrer. Cela dit, il y aura des discussions plus tard au Conseil de Paris. Mais je voulais devant le Conseil d'arrondissement vous redonner ma position.

J'en profite pour donner quelques éléments sur Chapelle Charbon. C'est vrai qu'on a un peu rêvé que le projet Charles-de-Gaulle Express s'arrête, on continue un peu à rêver. Je ne sais pas si vous êtes passé récemment à la porte de la Chapelle, le fait de voir cette porte sans le pont. Ceux qui n'y sont pas allés récemment, allez-y. Depuis que la SNCF a enlevé son pont sur la porte de la Chapelle, il y a une espèce de visibilité à cet endroit qui est complètement merveilleuse. Donc, on peut continuer d'espérer – c'est mon cas – voire de se mobiliser pour faire cesser le projet du Charles-de-Gaulle Express qui nous permettrait d'éviter de voir la récréation d'impôts, ce qui nous permettrait d'étendre plus rapidement encore le parc de Chapelle Charbon sous l'emprise des travaux du Charles-de-Gaulle Express, même si finalement la liaison ferroviaire, elle *a priori* sera maintenue quoi qu'il arrive. Donc, on ne pourra pas aller jusqu'à la barre Ney, malheureusement, mais en tout cas, on avance.

Bien sûr, on est toujours tout à fait engagé. Les discussions ont commencé avec le propriétaire du site de CAP 18 pour récupérer une partie plus importante. Je ne sais pas si vous avez vu, on a déjà commencé à détruire une partie de CAP 18, qui est la partie la plus au nord-ouest. On voit déjà l'emprise du futur parc. L'emprise supplémentaire, on est en train de la discuter avec COVIVIO avec cette idée aussi d'imaginer qu'on puisse sur la parcelle de CAP 18 trouver des solutions pour densifier sur le bord de la parcelle, la partie activité, pour agrandir encore. Mais bon, on n'y est pas. Aujourd'hui, on réfléchit à ce qui peut être mutualisé. Par exemple, aujourd'hui, à CAP 18, 100 % des cellules ont des quais de déchargement, peut-être pas la peine que 100 % des cellules commerciales aient un quai de déchargement, peut-être mutualiser un certain nombre de fonctions. C'est des tout petits immeubles, on peut peut-être imaginer les resserrer sur le bord de la rue et imaginer dégager encore de l'espace au centre de CAP 18 pour agrandir encore plus qu'il n'est prévu le parc de Chapelle Charbon, ce qui – je pense – réunit tout le monde.

Tout ça, c'est des très belles perspectives.

Christian HONORÉ : Je me suis trompé, ce n'est pas la rue Pajol, c'est la rue de l'Évangile, mais vous avez rectifié de vous-même. Donc, CAP 18, avec les aménagements dont vous avez parlé, j'ai très bien compris, les entreprises vont partir. Elles vont être situées soit sur

Hébert soit ailleurs, mais en tout cas, vous nous dites aujourd'hui que le parc tel que nous l'avons voté à la précédente mandature aura bien six hectares et demi.

C'est ça, M. le Maire ?

Éric LEJOINDRE : Les entreprises de CAP 18, une partie sont déjà parties, une partie a été relogée ailleurs dans le 20^{ème}, dans d'autres arrondissements de Paris. Ma suggestion, mais c'est la mienne, ce n'est pas moi qui vais en décider, c'est qu'une partie des entreprises pourraient trouver de l'espace à Hébert, encore faut-il qu'elles soient d'accord avec la SNCF sur les prix et tout ça. Oui, on avance tout à fait sur le plan tel qu'il était prévu dans la précédente mandature même si, comme vous l'avez bien dit, les étapes sont les unes après les autres. On travaille sur cette partie-là et j'ajoutais un élément sur le fait qu'une partie des entreprises de CAP 18 qui devaient partir est en fait déjà partie parce que la cohabitation entre leur activité industrielle et les travaux du Charles-de-Gaulle Express, ce n'était pas faisable, notamment pour celles qui avaient des éléments de précision. Une partie est en train de partir, une partie est partie, une partie des bâtiments ont déjà été détruits.

Après, le lien entre Hébert et CAP 18 n'existe pas, c'est moi qui ai cette idée comme ça, parce que je trouve ça intéressant. Mais il n'y a pas de lien entre nos délibérations, le projet Hébert et le futur de CAP 18. C'est une possibilité qui s'offrira à nous – j'espère – le moment venu même si peut-être que ça n'aura rien à voir avec les entreprises qui vont s'installer à Évangile, n'auront rien à voir avec celles qui sont à CAP 18. Qu'on soit bien clair.

2021 DLH 277 – Complément de financement – Subvention 1 278 900 € - Opérations de reconstitution d'offre de logements sociaux, arrondissements Paris Centre, 15^{ème} et 18^{ème}

2021 DLH 279 – Réalisation 14, rue Jacques Kablé Paris (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par IMMOBILIÈRE 3F – Subvention (67 800 €)

2021 DLH 280 – Réalisation 121 bis rue de Clignancourt Paris (18^{ème}) d'un programme de rénovation de 20 logements sociaux par Immobilière 3F – Subvention (144 600 €)

2021 DU 94 – Avenant n° 5 au mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL PariSeine pour la requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte-d'Or (18^{ème})

Fanny BENARD : M. le Maire, c'était juste pour apporter quelques précisions sur ce projet.

Pour rappel, la place Remitti qui est attenante a été intégrée, dans le fait de retravailler cette place dans le projet « Embellir Goutte-d'Or » et donc sera retravaillée avec les habitantes et les habitants. Et la place libérée par le déplacement de l'escalier sera aussi concertée avec les habitantes et les habitants de la Goutte-d'Or selon différents scénarios qui sont en train d'être travaillés par les services.

C'était juste pour faire un petit point sur la suite de la concertation avec les habitants sur ce projet.

2021 DU 130 – Abrogation de l'alignement de la rue Marx-Dormoy – Acquisition et cession avec ELOGIE-SIEMP de deux emprises de terrain 40 à 44 rue Marx-Dormoy (18^{ème})

Éric EHLERS : Sur ce projet qui consiste à détruire des bâtiments anciens faubouriens, il est nécessaire de procéder à une opération administrative de suppression d'un alignement. En effet, ces alignements ont généré des dents creuses. On le voit juste à côté d'ailleurs. Il y a

une magnifique dent creuse avec un immeuble très haut, on pourrait dire aussi à l'esthétique plus que douteuse.

Nous, notre crainte, ce n'est pas du tout contre l'abrogation de cet alignement qui va de soi, mais c'est en effet de recréer le même type d'immeuble que celui qui n'est pas terrible et qui est à côté, c'est-à-dire d'avoir un R+11 qui est énoncé dans l'exposé des motifs. Ça ne nous convient pas. On pense que c'est inadapté à ce tissu faubourien.

Ça, c'est l'observation. Et pour la question, c'est comment envisagez-vous de traiter cette dent creuse puisque ça fait un recoin qui est toujours source de problème et de difficulté en matière d'intégration urbaine ?

Donc, nous voterons contre et nous sommes en attente de vos explications.

Éric LEJOINDRE : À nouveau, en l'absence de M GONZALEZ, quelques éléments, peut-être que M. BROSSAT voudra dire un mot sur l'origine de l'acquisition par la Ville de ces bâtiments qui ont été détruits, qui était l'une des grandes affaires de marchand de sommeil, une des premières, d'ailleurs. On était à la pose de la première pierre de ce bâtiment il y a quelques semaines et on se rappelait l'état dans lequel ils étaient, surtout la victoire, si je puis dire, de la Ville dans cette affaire.

M. BROSSAT en dira sûrement un mot, mais moi je vais répondre peut-être aux questions du recoin.

D'abord, ça ne s'appelait pas le PLU à l'époque, mais c'était les règles d'urbanisme de l'époque qui consistaient dans les années 70-80 à autoriser les constructeurs à monter très haut du moment qu'ils se reculaient du niveau de la rue. Donc, effectivement, l'immeuble tel qu'il existe aujourd'hui est assez haut, qui doit faire onze étages et qui crée un retrait d'alignement lié aux règles d'urbanisme de l'époque. En fait, l'idée à l'époque portée beaucoup par Pompidou et tout le monde, c'était de dire au fur et à mesure on va accroître la place pour la voiture en reculant les immeubles et pour ne pas perdre de mètre carré, on va autoriser ces immeubles à monter. Donc, on l'a vu dans tous les arrondissements de Paris, il y a des immeubles comme ça qui sont en retrait d'alignement et qui sont très hauts. C'était un donnant-donnant – à l'époque, il n'y avait pas de Mairie de Paris, d'ailleurs – entre l'État et les promoteurs immobiliers, qui crée les difficultés que vous pointez à juste raison de ces recoins.

Le projet architectural, je ne sais pas si vous l'avez vu, mais il existe. Il est très avancé. Donc, vous pourrez en voir les images, ils traitent cette réalité. D'abord, ils traitent – moi, je trouve – de façon assez esthétique les différences de niveau entre l'immeuble très haut et donc la partie de l'immeuble qui va monter jusqu'en haut ; ils créent des ouvertures vers la rue Philippe de Girard, donc avec des pénétrantes, ce qui vont donner de l'aération et de l'air et qui vont permettre la création d'un petit jardin privé, enfin réservé aux habitants de l'immeuble. Et l'autre immeuble qui va en alignement de hauteur sur l'autre parcelle. Donc, il restera un recoin parce qu'il n'était pas possible d'avancer l'immeuble, dont je partageais avec vous l'avis sur la qualité architecturale, mais enfin, c'est comme ça, il est là. Donc, cet espace-là restera sans doute traité de façon plus agréable parce que d'abord, il va être élargi et ensuite parce que la perspective ouverte sur la rue Philippe de Girard et la cour de l'immeuble de l'arrière va donner de la respiration. Il y aura un sujet de mésusage potentiel incontestablement, mais le recoin sera tellement plus grand que peut-être on pourrait imaginer que ça se passe mieux.

En tout état de cause, on peut vous envoyer l'ensemble des visuels. On voit quand même ça de façon très bien et je trouve que l'immeuble, d'abord, il a des qualités architecturales très importantes. Il est construit comme on construit maintenant, c'est-à-dire avec un bilan

carbone bien moindre, ils sont arrivés à diviser par deux la consommation de béton juste en ne faisant pas de sous-sol. Enfin, il y a quand même aujourd'hui des techniques très avancées qui nous permettent de dire que ça va être un immeuble, je pense, de très grande qualité. Mais peut-être je laisse la parole à M. BROSSAT pour plus d'éléments.

Ian BROSSAT : Sur le 40-44, rue Marx Dormoy, je voudrais juste en dire deux mots.

D'abord, le 40-44 rue Marx Dormoy, c'est une très belle victoire dans la lutte contre l'insalubrité puisque c'est un immeuble totalement insalubre et sur lequel un marchand de sommeil avait fait 150 victimes dont 50 enfants. C'est pour ça que quand je vois parfois sur les réseaux sociaux des gens regretter l'immeuble tel qu'il était avant, je me dis qu'on a quand même affaire à des sadiques quand on se souvient de l'état dans lequel l'immeuble se trouvait. C'est la première chose.

La deuxième, c'est que c'est une adresse qui a fait date et permettez-moi d'en faire un historique rapide. La Ville de Paris a exproprié cet immeuble. Et lorsque nous l'avons exproprié, nous avons dû indemniser le propriétaire qui était un marchand de sommeil à hauteur de 6 000 000 € et il a ensuite été condamné à 500 000 € d'amendes. Suite à ça, un certain nombre de parlementaires, dont Stéphane PEU député de Saint-Denis et d'autres, se sont mobilisés et ont fait voter un amendement dans le cadre de la loi ELAN qui nous permet dans ces cas-là de confisquer sans indemnisation. Ce qui est évidemment une très belle victoire et une avancée très importante. Il n'est pas normal qu'on doive indemniser un marchand de sommeil dès lors qu'il a été reconnu qu'il s'est comporté en marchand de sommeil. Et nous avons pour la première fois en France appliqué cette disposition sur un immeuble insalubre de la rue Jean-Robert. Donc, on voit que les choses avancent. Le combat contre l'insalubrité, il est très long, très difficile, mais il finit quand même par porter ses fruits et heureusement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On votera cette délibération et je rejoins tout à fait les propos de M. BROSSAT. Effectivement, c'est l'amendement que j'ai porté avec mon collègue Stéphane PEU du groupe Communiste, que nous avons pu modifier la loi. Je suis très fier de ce que nous avons pu faire puisqu'il y a des premières condamnations de justice, qui applique aujourd'hui la loi pour réquisitionner les biens des marchands de sommeil. Et je pense que c'est un progrès.

Éric LEJOINDRE : Absolument. Et moi, je me rappelle de la visite qu'on avait faite dans cet immeuble, il y restait quelques familles. C'était en début de la précédente mandature. C'était quand même un moment tout à fait particulier.

VIE ASSOCIATIVE

18202119MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18^{ème} et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18^{ème} de signer les conventions d'occupation des locaux

Éric LEJOINDRE : La validation des inscriptions des associations à la MVAC n'a pas fait l'objet d'inscription.

ALIMENTATION DURABLE

2021 DAE 94 – Conventions et subventions (1 430 500 €) à 36 structures lauréates de l'appel à projets « Alimentation durable et solidaire 2021 »

2021 DEVE 96 – Subventions (82 300 €) à 12 associations pour leurs actions en faveur de l'alimentation durable

Sylvie PULIDO : Je trouve ça très bien. Je voudrais féliciter la DAE 94.

Léa BALAGE EL MARIKY : Je suis très heureuse de vous présenter cette délibération et vous invite véritablement à aller regarder dans le détail l'ensemble des projets qui ont pu être subventionnés et soutenus grâce à cet appel à projets, notamment de nouveaux lieux qui vont pouvoir ouvrir dans le 18^{ème} arrondissement, comme la Limonaderie Patoche. On va avoir des limonades et des bières brassées au cœur de Montmartre, une activité qui manquait. On a également les activités de La Corvée qui permettent véritablement d'avoir une action sur la capacité pour toutes et tous d'avoir accès à une alimentation de qualité, et d'autres actions dont nous connaissons déjà les porteurs, Le Petit Ney, la Laiterie parisienne, par exemple, ou bien le 4 C, ou bien Faire Un Monde Équitable, ou encore Moissons Solidaires qui récupère le gaspillage alimentaire des marchés pour le distribuer à la fin des marchés parisiens et dont je salue l'action qui a été essentielle pour un bon nombre d'habitantes et d'habitants du 18^{ème} arrondissement.

Ça fait plaisir de pouvoir rapporter ce genre de délibération avec ce genre de projet et vraiment, je vous engage à aller regarder avec attention et vous verrez le tissu associatif du 18^{ème} arrondissement est riche de sa diversité et de son innovation.

SOLIDARITÉS

2021 DASES 76 – Subventions (Montant total 827 157 €) à plusieurs organismes pour la gestion de quatre centres d'hébergement et convention annuelle avec la résidence sociale. Aurore-Suzanne Képès

2021 DASES 77 – Subventions (208 427 €) à trois associations pour leurs actions d'aide aux femmes en situation de grande précarité, avec ou sans enfant. Convention-Avenant

2021 DASES 147 – Actions d'aide alimentaire (389 984 €) : 6 subventions de fonctionnement (244 142 €) et 2 subventions d'investissement (145 842 €). Conventions-Avenant

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

2021 DVD 58 – Subventions Plan Vélo (197 000 €) et conventions avec 16 associations

Éric LEJOINDRE : Les délibérations DASES 76,77 et 147 n'ont pas fait l'objet d'inscription, de même que la DVD 58. Abstention sur la 58 de la part du groupe Changer Paris.

On en vient à la DVD 79 qui concerne le grand projet de transformation des rues de La Chapelle et Marx Dormoy, un des grands enjeux de cette mandature.

2021 DVD 79 – Transformation des rues de La Chapelle et Marx Dormoy (18^{ème}). Bilan de la concertation préalable. Approbation des Objectifs et du programme

Éric EHLERS : Effectivement, un projet qui pose un certain nombre de questions, à savoir que déjà, on voit dans les éléments qu'il a soulevé pas mal de critiques : des critiques sur la mise à sens unique, je pense que c'est l'une des principales, qui est liée directement au projet ; critique sur la « coronapiste », et ça, c'est des choses que les gens vivent au quotidien.

Il y a d'autres critiques qui ne concernent pas directement la voirie, mais qui sont liées évidemment au problème d'insécurité. C'est un peu annexe, mais le traitement de l'espace public est important. Donc, j'aimerais savoir comment vous comptez intégrer cette dimension dans ce traitement d'espace public pour prévenir les problèmes de mésusage, comme vous le disiez.

Ce que je regrette, c'est que la coupure urbaine n'est pas prise en compte, la grande coupure urbaine du 18^{ème} qui est celle du faisceau ferroviaire. Il y a un projet qui date depuis très longtemps de faire une liaison entre ce rond-point et le quartier Amiraux-Simplon et toujours pas abordé. On dirait que c'est tombé à l'eau. Je le regrette parce que ce serait vraiment de nature à désenclaver ces deux quartiers, qui tous les deux souffrent de la présence de cette coupure. En les reliant, on peut avoir de nouvelles liaisons notamment, je pense, pour les transports en commun qui sont assez inconfortables dans ce secteur parce qu'ils sont tous axés nord-sud, mais la seule liaison est-ouest est sur la rue Ordener, qui est saturée, très encombrée et assez éloignée. Ça oblige à faire une baïonnette qui est pénalisante.

Après, le point le plus pénalisant, c'est le fait de pérenniser ce sens unique. Vous pouvez peut-être nous dire pour quelle raison vous le maintenez. Ça me semble très dommageable parce que ça crée des reports de trafic, ça fait que les gens vont emprunter des petites rues et ça pourrait les porter très loin.

On constate et pas que dans ce quartier que les reports sont devenus problématiques et notamment à des moments où ils sont mal vécus, à savoir le week-end. Les gens sont chez eux et on peut voir jusque dans le quartier qui est le mien ou la rue des Poissonniers qui, avant, on roulait très très bien, maintenant, ça fait parking, parking avec klaxon, pot d'échappement. Le samedi notamment, les gens s'énervent et les riverains n'en profitent pas du tout.

Pour terminer, vous ne voulez pas faire une autoroute urbaine, nous vous rejoignons pleinement. Maintenant, faire un grand axe, ce n'est pas incompatible avec l'urbanisme de Paris. Ce n'est pas de faire un petit chemin vicinal de cette grande entrée qui pourrait être un peu une entrée triomphale du nord de Paris. On connaît des grands axes qui ne sont pas des autoroutes, les Champs-Élysées sont considérés comme la plus belle avenue du monde, ce n'est pas du tout critiqué sur l'urbanisme. Cette rue, cette avenue, cette grande entrée de Paris pourra avoir un peu de panache, et donc, comment comptez-vous faire ce panache ?

On sent qu'il y a une accélération du calendrier qui est peut-être liée à la volonté d'une livraison pour les J.O. alors que c'est vrai que souvent, on fait plutôt la voirie vers la fin parce qu'après, quand il y a temps qu'il y ait des travaux. Ça crée des désordres, des dégâts et qu'on termine un peu, c'est ce qui permet de parachever un grand projet en faisant une voirie qui lui est adaptée. Donc, merci pour vos réponses.

Pour toutes ces interrogations et objections, nous voterons contre.

Antoine DUPONT : M. le Maire, chers collègues, je vais prendre quelques éléments de vos questions. Sur la coronapiste actuelle, on est sur une piste bidirectionnelle centrale. Celle-ci ne sera pas pérennisée en l'état comme vous avez pu voir dans l'ensemble des documents. Elle sera séparée en deux pistes unidirectionnelles de chaque côté de la voie. Donc, les critiques qui sont légitimes aujourd'hui sur le fonctionnement de la piste, en tout cas, dans leur grande majorité, n'ont plus lieu d'être une fois que la piste sera pérennisée.

Après se pose la question de la priorisation des mobilités. On est sur un axe avec un calibrage restreint. On est obligé de faire des choix de priorisation de mobilité. Donc, quand on fait le choix de mettre en sens unique la porte de la Chapelle dans l'axe entrant, c'est pour favoriser la circulation notamment des lignes de bus Paris-banlieue et banlieue-Paris, enfin surtout banlieue-Paris dans ce cas-là, et aussi permettre de dégager une surface suffisante pour créer des pistes cyclables en site propre puisqu'on sait que le frein prioritaire à l'utilisation du vélo, c'est la sécurité et j'en veux pour preuve notamment les récents accidents et morts qu'on a à Paris liés à la circulation et la congestion. Donc, on est obligé de faire des choix qui amènent effectivement à contraindre les automobilistes à l'entrée de Paris.

Après, on va être transparent avec vous, la mise en sens unique aujourd'hui n'est pas respectée, en tout cas, très peu respectée ce qui crée des congestions. Elle est respectée dès lors que nous avons des agents pour contrôler l'entrée, mais nous ne pouvons pas mettre des agents tous les jours. Néanmoins, nous avons demandé à ce que la signalisation soit renforcée lorsque l'on rentre dans Paris pour limiter le non-respect de ce sens interdit. Ça crée des reports sur l'est de l'Arrondissement, notamment sur la rue de Boucry, qui est extrêmement chargée. Elle est d'autant plus chargée que les travaux de reprise du Charles-de-Gaulle Express entraînent une mise à sens unique de la rue de l'Évangile. En tout cas, il y a tout un nombre de projets d'envergure dans l'Arrondissement et surtout dans le Nord-est parisien qui génèrent des nuisances. Nous avons demandé aux services de la voirie de travailler à des aménagements de plan de circulation de sorte à limiter les contraintes que vivent aujourd'hui les habitants et qui sont réelles.

Après, sur les mésusages, simplement sur l'espace public en tant que tel, il a été prévu que, par exemple, les stations-service qui sont de part et d'autre de l'avenue soient supprimées. Donc, elles seront supprimées. On a aussi travaillé sur un élargissement des trottoirs pour désengorger l'espace public qui est aujourd'hui très dense. Il y a plusieurs choses qui sont mises en place. J'ai bien conscience des sujets que vous évoquez. On y travaille avec des liens assez forts avec les habitants et les associations. J'ai bon espoir et je suis assez confiant à ce que nous arrivions à une solution qui convienne au plus grand nombre et notamment aux habitants du quartier.

Éric LEJOINDRE : Je vais peut-être rajouter un mot, d'abord parce que c'est un des projets les plus importants de la mandature. Donc, c'est important pour moi de pouvoir les évoquer aussi devant le Conseil d'arrondissement. Puis, pour répondre à la question du lien est-ouest, et redonner quelques éléments sur comment on imagine cette entrée effectivement majestueuse dans Paris, puisque c'est un des engagements qu'on a pris.

Pour commencer par la liaison est-ouest, c'est vrai qu'on évoque depuis longtemps l'idée d'une passerelle qui passerait au-dessus du faisceau nord pour rejoindre en gros le jardin des Amiraux à Chapelle International avec deux limites dans l'imagination. D'abord, c'est qu'on a un vrai sujet de hauteur puisqu'à cet endroit-là, les voies SNCF ne sont pas enterrées du tout, elles sont très hautes. Du coup, la seule hypothèse qu'on avait, c'était de faire une passerelle qui commencerait sa course sur le toit de la halle de fret de Chapelle International pour finir sa course sur le toit du gymnase des Poissonniers. Il n'y a pas de possibilité, sauf à avoir des pentes immenses qui permettraient d'aller au niveau de la rue, nulle part en fait, entre le pont Ordener et le boulevard Ney, sans doute. C'est d'ailleurs pour

ça qu'à l'époque, au moment où ils ont agrandi les voies de la gare du Nord pour intégrer le RER B, ils n'ont pas à cet endroit-là fait de pont parce qu'au moment de la conception du RER B, ils auraient pu imaginer agrandir les ponts ou faire un pont. Donc, il n'y a pas de possibilité de faire autrement que de toit à toit, ce qui limite quand même assez fortement l'usage qui pourrait en être fait. Donc, ce n'est pas un projet qui est complètement impossible, mais qui est un peu – c'est vrai – mis de côté compte tenu de la faible utilité potentielle puisqu'il faudrait monter sur le toit de la halle, traverser et redescendre depuis le toit du gymnase jusqu'à l'intérieur du square avec des sujets d'ouverture et de fermeture d'autant que les deux équipements ne sont pas ouverts 24/24 heures. Donc, je fais partie de ceux qui étaient très, très favorables parce qu'évidemment, la question de circulation est-ouest dans le 18^{ème} est une question centrale, mais la réalité de l'usage m'amène à être quand même beaucoup moins partant pour dépenser beaucoup, beaucoup de millions d'euros pour un projet qui aurait une forme d'esthétique sûrement, mais enfin qui serait pour le coup, à mon avis, relativement peu efficace.

M. DUPONT a dit l'essentiel sur la mise à sens unique et sur la coronapiste. Moi je constate en tant qu'usager et de la voiture et du vélo que cette coronapiste est très utile. Elle est très utilisée pour le coup et permet notamment à ceux d'entre nous qui, faisant du vélo avec nos enfants, d'être sur un espace sécurisé sur un axe extrêmement emprunté et qu'il est difficile de ne pas emprunter. Sous des formes différentes, M. DUPONT l'a dit, mais il est très important qu'on assure une continuité cyclable de qualité sur cet axe de la Chapelle à la porte de la Chapelle. C'est un enjeu central pour nous et comme étant un enjeu central de la mise à sens unique, M. DUPONT l'a dit, elle ne nous satisfait pas pleinement pour le moment. Cela dit, bien qu'il ne soit pas toujours respecté, quand on en parle aux directeurs de la maternelle et de l'élémentaire de la rue Marx Dormoy ou aux principaux de collège, ou aux habitants qui ont leurs fenêtres qui donnent sur la rue Marx Dormoy et la rue de la Chapelle. Ils ont quand même vu un abaissement du niveau de circulation qu'ils ont perçu, c'est-à-dire qu'il est quand même relativement sensible. Les habitants de cette rue-là évidemment n'ont pas du tout envie de voir revenir plus de voitures sur cet axe.

J'en viens à l'enjeu urbain posé très clairement par la Maire de Paris, d'ailleurs, c'était le premier évènement de campagne qu'on a réalisé à l'époque à la porte de la Chapelle. Oui, l'ambition pour la porte de la Chapelle portée par Anne HIDALGO, c'est d'en faire une des plus belles entrées dans Paris ; une des plus belles entrées du Paris d'aujourd'hui, pas du Paris du XIX^{ème} siècle. Donc, on l'imagine bien sûr avec des équipements, l'Arena, d'un côté et la fac, de l'autre. Mais on imagine aussi qu'aujourd'hui, une entrée majestueuse, c'est d'abord une entrée très végétale, avec relativement peu de voitures, voilà pourquoi on va supprimer les deux stations-service qui aujourd'hui, sont quand même source de beaucoup de trafics supplémentaires. Il n'y aura plus de capacité à prendre de l'essence à la porte de la Chapelle, donc il y aura moins d'attractivité pour les véhicules automobiles. Ça va nous permettre par ailleurs de régler enfin le problème dont on entend parler depuis quinze ans, qui est celui du stationnement des véhicules dits « taxis », d'ailleurs ce n'est pas des taxis, de transport illicite des passagers, je ne sais pas comment on appelle ça, qui stationnent depuis quand même des années et des années à cet endroit-là et qui ne pourront plus réaliser leurs affaires à cet endroit-là. C'est comme ça qu'on imagine la majesté d'aujourd'hui, c'est une majesté beaucoup plus sobre. Ce n'est pas des kilomètres de bâtiments ou des kilomètres de béton, c'est de la sobriété, de la simplicité, une réduction du trafic automobile et de l'espace pour les piétons et pour les cyclistes. Ça posera un problème, et M. DUPONT l'a très bien dit, mais j'y insiste, ça posera un problème d'usage parce que quand on réserve de l'espace au piéton dans ces endroits très occupés, cela peut aussi entraîner des mésusages et ça fait bien sûr partie des sujets très importants sur lesquels on va travailler.

On a une ambition immense pour la porte de la Chapelle. Ça passe par le vote de cette délibération qui est l'issue d'une concertation qui a été faite. On était un peu inquiets

notamment avec Mme BENARD, avec M. DUPONT, avec M. GONZALES au lancement de la concertation parce que c'est la première fois qu'on a fait une concertation, dont la plus grande partie était en ligne. On avait quand même eu près de 400 connexions à la première réunion publique en ligne autour de cet enjeu-là. C'était très nombreux. C'était relativement qualitatif malgré les difficultés de l'outil. Il y a eu des déplacements, il y a eu des balades, c'est quand même l'aboutissement d'une concertation qui, je crois, donne un très grand espoir aux habitants de ce quartier et je m'en réjouis.

2021 DEVE 76 – Approbation du Plan d'amélioration de l'environnement sonore

Justine HENRY : J'ai lu attentivement le document qui nous est soumis. C'est le premier plan sonore de la Ville de Paris et c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur puisque c'est un sujet de santé publique et qu'on est de plus en plus nombreux à prendre conscience que notre espérance de vie diminue quand on est soumis à trop de bruit. C'est le cas notamment à Paris en bordure des lieux où il y a des grands axes de circulation.

Le dossier soumis est franchement très intéressant et abouti. Cela nous permet de rentrer dans l'ensemble de la problématique. Cependant, pour moi, le plan d'action reste encore plus une ébauche de diverses pistes de travail qu'un réel plan d'action concret avec des mesures à mettre en place à Paris. Donc, je pense que nous avons un travail à poursuivre sur le sujet.

Je tenais aussi à rappeler qu'effectivement, c'est un sujet sur lequel le gouvernement est engagé. C'est notamment rappelé dans le rapport avec la loi LOM en 2019 qui affirme le droit reconnu à chacun de vivre dans un environnement sonore sain, la mise en place de la zone à faible émission dans le Grand Paris, dispositif de la Métropole qui a été soutenu par l'État, est une très bonne chose puisqu'elle va là aussi réguler les trafics et que ce sont eux les premières sources de forte nuisance sonore. Tout comme l'aide à l'achat de véhicules électriques avec différentes primes, la prime à la conversion et le bonus écologique qui permettent notamment d'améliorer la qualité et donc, de diminuer le bruit des trafics dans la Ville.

Sur les choses qu'il faut poursuivre, les bruits de voisinage sont aussi des points sur lesquels il va falloir se pencher davantage, notamment avec l'arrivée des terrasses éphémères à Paris. De nombreux résidents soulignent que c'est devenu compliqué pour eux la nuit. Je pense que sur ce sujet, on a un vrai travail de cohabitation et de réglementation des uns et des autres à avoir.

Donc, merci pour ce travail, mais qui, à mon sens, mérite plus d'aboutissements sur les actions concrètes à mettre en place dans la Ville.

Anne GIUDICELLI : Je souscris à ce qui a été dit. Je me suis moi-même plongée dans la documentation et ça me fait poser pas mal de questions et déjà des constats. En fait, quel habitant ne voudrait d'un Paris dont les nuisances sonores auraient disparu au point de se croire tellement téléporté en pleine campagne ; que les sirènes des policiers soient remplacées par le chant des moineaux ou que les marteaux piqueurs s'arrêtent par magie pour nous laisser découvrir la brise et sa délicate musicalité ? N'est-ce pas ? Ce rêve, on l'a pourtant vécu. Il a bien existé. C'était pendant le confinement. C'est-à-dire en réalité, quand on fait de Paris une ville morte. C'est vrai qu'on n'est pas loin comme l'ambitionne la Maire de Paris d'avoir une ville forteresse, un village gaulois ouvert au seul touriste qui viendrait en admirer le calme, le luxe et la volupté et soyons fous, la propreté.

Donc, si vous voulez, pour nous, la maîtrise des nuisances sonores est un impératif évidemment de santé, d'environnement que nous partageons tous et un défi quand il s'agit

d'organiser de façon juste, équilibrée et efficace la vie d'une cité dans laquelle, rappelons-le, 60 % des actifs franciliens travaillent sans y résider.

Donc, l'ensemble de ces constats appelle évidemment à l'élaboration d'une approche véritablement globale et non le recours à des mesures que nous considérons comme étant peu adaptées et surtout dont l'efficacité reste largement à prouver. En quoi par exemple la généralisation, la limitation de la vitesse à 30 km/h y contribue-t-elle quand il saute aux oreilles, depuis sa mise en place fin août, que cela n'impacte en rien sur l'environnement sonore que nous connaissons ?

En l'occurrence, les démarrages au feu de rouge ou le bruit des embouteillages permanents restent les mêmes, à moins que certains d'entre vous aient vu des modifications, que l'on roule à 30 à 50 km/h, heure de pointe ou pas, du reste. D'autant plus que si ces véhicules à deux ou quatre roues continuent de brimbaler et sursauter sur des rues truffées de trou, striées de raccord comme autant de pansements bon marché, avec son cancer de crissement et autres retombées lourdes et de justesse qui font vibrer les murs environnants et tressauter les piétons.

Donc, c'est vrai qu'investir dans l'entretien de la voirie est moins tendance qu'afficher des mesures soi-disant fortes et ambitieuses. C'est même d'ailleurs une volonté, puisque la Maire de Paris a préféré faire chuter de 14 % les dépenses de travaux et d'entretien de la voirie au budget de 2021. On passera sur les chantiers, près de 7 000 à Paris, ce sont des champignons urbains en constantes proliférations qui n'obéissent décidément à aucun plan coordonné, malgré les brèves promesses.

Donc, pour nous, pour finir, la priorité et le gage des résultats pour réellement changer la donne à Paris en termes de pollution, y compris sonore, passe par une vraie volonté politique et une concentration des moyens sur la nécessaire transition vers l'utilisation de véhicules propres, qu'il soit électrique, hybride, hydrogène. Cela est bien plus ambitieux et durable que le recours à une posture de lutte contre l'automobile dans la Ville. Cette approche de transformation en global est bien peu présente malgré la lecture précise du plan proposé par la Ville de Paris. L'insuffisance notamment de deux bornes électriques, pour exemple, à Paris en est l'une des illustrations.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre cette délibération.

Antoine DUPONT : Je pense que dans les points qui ont été soulevés, il y a trois sujets. Je pense qu'il y a la circulation d'une part, les chantiers d'autre part et les terrasses. Je vais les prendre dans l'ordre.

Sur la circulation, il y a une congestion dans l'espace public qui nécessite de repenser celui-ci. M. BELLARD a d'ailleurs annoncé, il y a quelques semaines de cela, la création de 1 000 zones de livraison supplémentaires dans Paris. Je pense que cette mesure-là va dans le sens aussi d'un moindre stationnement en double fil.

Il y a aussi le sujet de la pollution sonore des véhicules. Il ne vous aura pas échappé que quand on accélère jusqu'à 150 km/h et qu'on freine jusqu'à zéro, c'est toujours plus émetteur de bruit que quand on le fait à 30 km/h. Je pense que c'est quand même quelque chose d'assez naturel.

De plus, il a été annoncé la mise en place du stationnement payant des deux roues motorisées, ce qui va, de fait, réduire aussi leur nombre dans l'espace public et ça, je m'en réjouis plus que de nécessaire.

Concernant les chantiers, vous dites – ce sont vos mots – que rien n'est coordonné. Je vous invite à suivre nos démarches d'embellir votre quartier où justement, nous avons une approche par quartier de concentration de l'ensemble des travaux, de sorte à en limiter les nuisances à plus long terme. Sur les nids de poule que vous évoquez, ça tombe très bien, ça me permet de parler du plan de nid de poule que j'ai lancé dans l'Arrondissement. Je crois qu'on est le seul Arrondissement à l'avoir fait. On a débloqué un budget complémentaire assez important pour reprendre l'ensemble des nids de poule ou en tout cas, les plus dangereux cet été. Donc, les travaux sont en cours. On va sortir les chiffres là dans les prochains jours. Je m'en réjouis, parce que l'opération a bien fonctionné et les travaux seront réalisés avant la fin de l'année. Donc, ça me permet de l'évoquer.

Sur les terrasses, enfin les terrasses éphémères qui génèrent, dans plusieurs endroits, de notre Arrondissement des nuisances non négligeables et j'en ai conscience. Il faut savoir que le 18^{ème} arrondissement est l'Arrondissement qui a le plus verbalisé d'établissements à Paris. On est aussi l'Arrondissement qui a lancé les premières opérations de saisie des terrasses ne respectant pas les chartes. D'ailleurs, jeudi matin, je me rendrai avec d'autres collègues, notamment M. BADINA, sur une opération de saisie de terrasse à 7h00. Donc, on en fait plusieurs. On en lance. On est assez proactif. Je pense qu'on est l'Arrondissement le plus proactif sur ce sujet. Donc, je pense vous avoir apporté des compléments d'information sur les travaux, sur les terrasses et sur la circulation.

Éric LEJOINDRE : Merci pour toutes ces précisions.

Un mot sur ce dernier point, puisque la méthodologie que nous avons mise en place dans le 18^{ème} concernant les terrasses estivales avec la mobilisation, M. DUPONT l'a dit – notamment de M. DAVIAUD et de M. HAVET – nous permet d'être l'exemple à suivre dans le reste de Paris. Puisque non seulement, nous avons déjà et nous allons continuer à démanteler des terrasses éphémères estivales qui ne respectent pas les règles. On pourrait dire, on attend quelques semaines, puisque c'est bientôt fini. Mais on a souhaité faire des opérations de démantèlement pour faire la démonstration que celles et ceux des commerçants qui ne respecteraient pas les règles du jeu seraient sanctionnés. M. DUPONT l'a dit sur le niveau de verbalisation et surtout, nous avons d'ores et déjà pu quasiment finir d'étudier avec bienveillance, mais avec attention les près de 800 demandes de terrasses estivales qui ont été faites dans le 18^{ème}. Ce qui nous amène à, d'une part, considérer qu'il est très probable que la saison estivale prochaine se passe plutôt bien dans le 18^{ème} et qu'on a un partenariat – M. DAVIAUD s'en occupe beaucoup avec les commerçants – qui est de qualité, qui nous permet d'être...

À partir du moment où certains constatent qu'on est capable d'enlever leurs terrasses, qu'ils ne respectent pas les règles, bizarrement tout le monde a plus envie de les respecter.

Cette démarche est regardée avec attention dans tous les autres arrondissements de Paris et, je crois, va être reproduite. Je voulais vraiment remercier ce trio infernal (M. DAVIAUD, M. HAVET et M. DUPONT) qui a vraiment travaillé d'arrache-pied sur ces demandes-là, avec bien sûr M. BADINA-SERPETTE. Mais lui, il est arrivé à la fin au moment où il faut faire sortir les trucs. Donc, ce n'est pas plus facile, parce qu'il faut mobiliser les agents, mais disons que ça entraîne moins de travail au quotidien quand même.

Donc, oui, premier élément, la gestion du bruit, c'est gérer le partage de l'espace public et au fond, c'est ce qu'on va faire. Bien sûr qu'un plan c'est un plan. Mais la politique, c'est un mouvement. Ce n'est pas un moment où on voit un problème, on règle tout d'un coup, on avance au fur et à mesure. Je pense que l'approbation de ce plan d'amélioration de l'environnement sonore est une étape importante, parce qu'il faut mettre des mots sur ce qu'on veut faire. C'est plus facile ensuite pour le faire et puis, parce que ça nous donne

aussi, à nous, des obligations de résultat qu'on va devoir suivre. On s'impose à nous-mêmes un certain nombre d'obligations de résultat avec ce type de plan.

En réalité, ça peut paraître anecdotique, mais c'est très utile. C'est très utile pour nous, c'est très utile pour les services et c'est très utile pour nous permettre de progresser. La gestion d'un espace n'est jamais finie, ou un jour, on atteint la perfection et donc, il n'y a rien plus à faire, mais plus personne n'aura besoin de nous. La gestion d'un espace est toujours perfectible et c'est ce qu'on va faire.

ESPACES VERTS

2021 DEVE 104 – Plan Arbre, Charte de l'Arbre et modification barème d'évaluation des dégâts occasionnés aux arbres de la Ville de Paris et des travaux effectués sur ces arbres pour le compte de tiers

Angélique MICHEL : Plusieurs questions se posent en fait dans cette délibération et notamment après la lecture du document présenté de 84 pages.

La première question concerne les pieds d'arbres végétalisés qui, finalement, n'est pas réellement traitée. Les grilles, comme vous le savez, ont été retirées et les permis de végétaliser accordés aux riverains sont souvent abandonnés, entraînant ainsi une prolifération d'herbes folles. Ne sont pas abordées également les conséquences indirectes du renforcement des équipes de nettoyage si le nombre d'arbres augmente.

Ensuite, nous ne disposons d'aucun chiffrage dans le temps, ni de projection spatiale, ni même des essences d'arbres que la Ville souhaite planter.

Enfin, l'information des riverains n'est évoquée que de manière très partielle et peut provoquer l'émoi, comme nous avons pu le constater avec l'abattage de la glycine centenaire qui couvrait la terrasse de chez Plumeau.

Donc, nous nous abstiendrons pour toutes ces raisons.

Sylvie PULIDO : Là, j'ai beaucoup de choses à dire sur la DEVE 104. En fait, sur cette charte, je me réjouis enfin qu'il y ait une charte de l'arbre. Je me réjouis énormément aussi sur le travail qui a été effectué, parce que comme vous dites, c'est un document de 84 pages où il y a vraiment énormément de travail qui a été fait.

Sur les essences, sachez qu'il va y avoir un guide en 2023 qui va sortir justement. Là, je vous réponds sur les essences. Le seul petit souci que je me pose est sur le financement de ce projet, parce que rien n'est annoncé, on ne sait pas trop. Là, je me pose juste cette question sur les moyens.

Ensuite aussi un autre petit hic, c'est sur les communications, notamment dans l'ordre de l'abattage des arbres. Ce qui serait bien quand même, c'est qu'on ait un tableau au niveau des mairies, au niveau même des élus, de l'abattage des arbres sur l'année ou sur les six mois à venir, parce que parfois, il y a l'abattage des arbres.

Par contre, il y a un truc sur lequel je me réjouis énormément sur cette charte, c'est qu'on ne va plus pouvoir abattre les arbres lors de chantiers, notamment les cabanes de chantier, on n'abattra plus les arbres. Je m'en réjouis fortement, puisque je vous rappelle qu'au dernier Conseil où il y a eu des arbres comme ça qui devaient être abattus, j'en étais malade. Donc, là, je ne suis plus malade, je deviens guérie.

Pour cela, je voterais pour la DEVE 104.

Gilles MÉNÈDE : Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse sur cette charte de l'arbre et ce plan de l'arbre dont je me félicite aussi de la création suite au vote du Conseil de Paris, à l'automne dernier, de la réalisation de ce plan Arbre. Ce plan Arbre va nous permettre un certain nombre de choses, puisque l'arbre est le meilleur allié de Paris face au changement climatique et à la biodiversité. On sait bien sûr que les arbres participent à l'amélioration de la qualité de l'air, à la lutte contre le réchauffement climatique, au rafraîchissement de l'air et à la réduction des îlots de chaleur, à l'amélioration de la gestion de nos eaux de pluie et notamment, au maintien d'une diversité de la faune.

Il s'agit de consacrer le patrimoine arboré de Paris de 500 000 arbres, dont environ 300 000 dans les deux bois que nous avons et 100 000 sur l'espace public, 47 000 sur les parcs et jardins.

Vous l'avez dit à travers vos questions, que ce soit Mme PULIDO ou vous-même, la sensibilité et l'attention que les citoyens portent à la place de l'arbre ne cessent de s'accroître. Effectivement, afin de renforcer la place de l'arbre à Paris, cette mandature a pour objectif la plantation de 170 000 arbres dans les rues, les places, les jardins, les bois et aussi les talus des périphériques. Toutes ces actions-là, Mme PULIDO, seront prévues et financées dans le cadre de cette mandature.

Ce plan Arbre vise à structurer notre action – et je suis très heureux qu'il ait eu lieu – et à décliner notre autre objectif, que je viens de dire, de 170 000 arbres à préserver, plus efficacement, les arbres existant grâce à des mesures de sensibilisation incluant notamment des mesures de labellisation avant même la révision du PLU bioclimatique et sans attendre une éventuelle loi pour renforcer la protection des arbres.

Ce plan-là, arbre aussi de manière générale, il complète et poursuit les objectifs du plan climat-énergie 2018, du plan biodiversité 2018-2024 et du plan Parispluie. Il contribue à la mise en œuvre des plans climat ou biodiversité en détaillant les moyens en faveur de la réduction des îlots de chaleur, de l'amélioration de l'infrastructure écologique en faveur de la biodiversité, de la réduction des zones de carences en plantation ou de la protection des paysages et l'amélioration du cadre de vie par le maintien et le développement de l'arbre sur l'ensemble du territoire parisien.

La série d'actions vont être développées dans les trois documents. Vous avez pris la peine de lire le plan d'actions qui précise un certain nombre d'axes et un certain nombre d'actions, la charte de l'arbre qui établit encore plus d'engagements est proposée à la signature d'acteurs publics et privés en faveur de la préservation et du développement du couvert arboré parisien et un document grand public qui sera publié par la suite sous la forme de hors-série de la revue *À Paris*.

Effectivement, à travers cela, c'est un certain nombre de mesures que l'on prend et comme l'a dit aussi Mme PULIDO, je suis également très content qu'il soit proposé dans le cadre de ce plan Arbre et de l'axe 3 du plan Arbre, de conférer à la compensation financière à caractère dissuasif par l'augmentation de la tarification d'indemnisation des arbres publics dans le cadre d'abattage sollicité par des tiers pour la réalisation de projet. Ce barème valorise actuellement les services indispensables rendus par l'arbre urbain et le rôle qu'il joue dans l'agrément des espaces publics, dans la lutte contre la pollution de l'air, les îlots de chaleur et dans l'extension de la biodiversité. Ce barème qui est révisé, que nous vous proposons, prend en compte d'une part, le coût de replantation des arbres et aussi d'une autre part, la valeur patrimoniale de l'arbre évaluée en multipliant la valeur moyenne d'acquisition de l'arbre avec un certain nombre d'indices prenant en compte la nature de l'opération, la valeur esthétique, l'état sanitaire de l'arbre, sa localisation et sa taille. Ce

barème va être augmenté d'environ 32 %, puisque vous l'avez lu, la valeur moyenne est fixée à 492 € depuis 2014. Elle n'a jamais été réévaluée depuis et elle va passer à 254 €.

De plus, il est apparu aussi nécessaire de préciser les modalités d'application de ce barème dans le cadre des dégâts constatés sous les systèmes racinaires. Il est proposé de fixer cette indemnisation à 35 % de la valeur patrimoniale de l'arbre lorsque celui peut être maintenu et à 100 % lorsque l'abattage est nécessaire.

Donc, avant de vous demander de délibérer et d'approuver le plan Arbre, je voudrais répondre aux quelques questions que vous aviez posées tout à l'heure. Sur les pieds d'arbre et l'entretien des pieds d'arbres, c'est un vrai sujet autour des permis digitalisés qu'il s'agit de suivre et ma tâche est de suivre, avec l'agence de l'écologie urbaine, l'entretien de ces permis digitalisés avec les collectifs. Par ailleurs, les services de propreté travaillent aussi avec les services de l'arbre pour entretenir ces pieds d'arbre et on évolue là-dessus sur la création d'équipes qui vont participer à l'entretien des pieds d'arbre.

Sur les emplois supplémentaires, la végétalisation de la Ville est un objectif principal. Donc, je ne doute pas qu'autant le chiffrage des 70 000 arbres qui est prévu, autant nous aurons – je l'espère en tout cas – des emplois supplémentaires pour l'entretien des arbres.

Sur la communication dont vous parliez, sur l'info riverain et dont parlait aussi Mme PULIDO, le service de l'arbre à Paris propose de valider, aux mairies d'arrondissement, la coupe des arbres. Bien entendu, je rappelle – comme j'ai pu le dire ici précédemment – on ne coupe pas des arbres pour le plaisir, on coupe des arbres qui sont morts ou dépérissants. Je sais que certains ont cru que la glycine n'était pas morte. Mais je veux le répéter simplement ici.

On fait une amélioration sur la communication. On a demandé récemment à ce qu'à chaque fois qu'on ait un arbre abattu pour ces causes-là, eh bien, il y ait une affiche qui soit posée. Sur la rue Ordener, vous avez deux ou trois arbres qui ont été coupés. Vous avez une affichette comme quoi un arbre va être replanté à l'automne.

Pour répondre aussi à Mme PULIDO, la liste des arbres, je suis presque sûr qu'elle est sur le site de Paris.fr, dans un document. Si, on me l'a dit dernièrement, je vous enverrai le lien. Elle est disponible sur le site de Paris.fr et en tout cas, c'est une volonté de la Ville de la faire, si elle ne l'est pas déjà.

Voilà les quelques éléments de réponse que je voulais donner. Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le plan Arbre.

2021 DEVE 108 – Conventions pluriannuelles avec quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 20^{ème})

18202120MA – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le square Rosa-Luxembourg au 63, rue Riquet (18^{ème}) – Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Vergers Urbains »

Rudolph GRANIER : C'est encore une fois l'occasion de parler de l'association des Vergers Urbains. Dans le cas qui nous concerne, sur la délibération en propre pour l'Arrondissement, il y a quand même des éléments positifs, c'est-à-dire que l'espace est assez isolé par des clôtures végétalisées, ce qui nous empêche de voir le dépotoir qui est derrière. Donc, c'est plutôt pratique.

Plus globalement, sur le jardin Rosa-Luxembourg, je souhaite remonter beaucoup de préoccupations de la part des riverains qui portent sur un jardin totalement envahi par des toxicomanes, qui est très moyennement entretenu, voire qui est sale, avec pour point d'ordre, les toilettes qui sont en milieu des jardins fermés ou celles qui sont à proximité du gardien, qui sont perpétuellement vandalisées et immondes. On comprend bien que vous ayez envie de faire des cours oasis avec des copeaux de bois ou que vous ouvriez les cours d'école le dimanche ou le samedi, puisque vous étiez incapables de rendre accessible les jardins du 18^{ème} arrondissement, mais sachez que nous nous opposerons toujours à ce genre de tours de passe-passe qui vous caractérise et que nous demandons qu'un accent soit mis sur le suivi de cette association sursubventionnée par le 18^{ème} et par le Conseil de Paris afin qu'il y ait quelque chose quand même d'assez propre, correct et utile.

Un point positif, il est libre d'accès, contrairement à d'autres jardins que les Vergers Urbains entretiennent, puisque là où ils sont situés, ils ne peuvent les laisser ouverts vu la faune humaine qui traîne autour.

Nous voterons contre cette délibération.

Gilles MÉNÈDE : Nous avons affaire au marronnier de M. GRANIER, son intervention sur l'association Vergers Urbains, il ne s'agit ni plus ni moins ici – évidemment vous le savez – du renouvellement de la convention du jardin partagé de cette association qui avait une convention depuis 2014, qui agit selon le programme vert de la Ville de Paris selon les principes de la charte Main Verte en matière de gestion et d'animation écologique : pas de recours au pesticide. Cette convention arrive à échéance maintenant et Vergers Urbains, que je remercie d'ailleurs pour son action quand même sur le terrain dans ce cadre difficile du square Rosa-Luxembourg, du fait de son expérience, nous a sollicités pour continuer et pour faire un jardin plutôt orienté sur un jardin pédagogique, avec des associations de sensibilisation sur... Donc, c'est une orientation pédagogique qui est donnée à ce jardin, avec un accent sur les ateliers de sensibilisation et de formation.

La signature de cette convention d'occupation et d'usage pour ce jardin collectif relève du Conseil d'arrondissement donc, puisque c'est un jardin inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 18^{ème}. Donc, je vous remercie d'en délibérer.

Éric LEJOINDRE : Je ne partage évidemment pas l'avis qui a été émis. Je crois que les actes se cumulent et notamment, que quand on a un acteur associatif solide qui est présent dans les parcs et jardins, c'est toujours du plus. C'est toujours du mieux. D'abord, parce que ça fait venir un public un peu différent. Ensuite, parce que cela permet une occupation de l'espace sur un temps assez long et enfin, parce que ça permet à un certain nombre de passionnés de jardinage – il y en a beaucoup à Paris, tout le monde ne bénéficie pas d'un jardin privé dans son immeuble ou dans le lieu où on est – ça permet à des passionnés de jardinage à Paris de trouver un lieu où exercer leur passion et ça compte aussi.

Dans la qualité de vie, le fait de pouvoir être acteur des espaces, y compris quand ce sont des espaces compliqués est très important. Les habitants de la Chapelle sont bien placés pour le savoir. Quand ils se mobilisent, que ce soit sur l'esplanade, que ce soit dans la rue, que ce soit à Éole ou que ce soit à Rosa-Luxembourg, quand ils prennent possession des lieux qui sont mis à leur disposition, eh bien, ils y vivent beaucoup mieux. Ils contribuent largement au bien-être des habitants. Ce n'est pas du tout exclusif. On ne fait pas que des jardins partagés, on fait des jardins partagés et de l'entretien et du travail et de la présence et de l'animation.

C'est ce qui permet à un territoire comme celui du 18^{ème} d'avancer et aux habitants d'y être heureux. Je pense que la présence de Vergers Urbains, notamment dans ce parc, mais plus

généralement, contribue à rendre une certaine proportion des habitants du 18^{ème} heureux. Je crois que ça compte aussi.

Voilà pourquoi je vais voter avec bonheur cette délibération que je soumetts à votre vote.

Je remercie l'ensemble des acteurs associatifs qui nous aident notamment sur l'espace public.

SPORTS

2021 DJS 30 – Subvention (121 500 €) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Comité des O.M.S. et 12 O.M.S.

Frédéric BADINA-SERPETTE : Nous voulions profiter de cette délibération ici pour saluer le travail des offices du mouvement sportif et tout particulièrement celui du 18^{ème} qui accompagne les clubs et leurs licenciés, les jeunes, les moins jeunes, mais aussi les femmes. Ces derniers mois ont énormément bousculé le quotidien des sportifs pour beaucoup d'habitantes et d'habitants à aller courir ou se dépenser. Ces derniers mois étaient essentiels pour se sentir mieux dans son corps, libérer la pression, mais aussi se préoccuper parfois de sa santé mentale.

Au-delà de cela, de nombreux clubs ont été bousculés et fragilisés dans leur fonctionnement, ils ont dû s'adapter aux conditions sanitaires pour accueillir les nouveaux publics. Ils ont beaucoup fait durant cette période du Covid et donc, nous voulions ainsi remercier tout particulièrement l'OMS, c'est peut-être l'occasion pour nous, collectivement, de dire un petit peu ce que l'OMS a pu faire ces derniers mois.

Mams YAFFA : Effectivement, comme l'a rappelé mon collègue M. BADINA-SERPETTE, l'OMS du 18^{ème} a tenu des actions sportives tout au long de cette période Covid, notamment en soutien à différentes associations qui étaient dans le besoin et qui ont failli, pour certaines, disparaître. Je tiens à rappeler que nous vivons une période extrêmement difficile, notamment avec la question du pass sanitaire et autres. On a remarqué l'appui de l'OMS sur certaines associations, je peux en citer quelques-unes Kerner Team. L'OMS est très présente dans toutes les activités sportives que nous faisons dans notre Arrondissement. J'en veux pour preuve et nous y avons assistés, les Foulées de Montmartre ou le concours de Kettlebell.

C'est bien évidemment que nous voterons cette délibération au titre de l'OMS.

Éric LEJOINDRE : L'occasion de saluer son président, Maurice PYTKIEWICZ, qui est par ailleurs un acteur important de moments mémoriels dans le 18^{ème}. On peut le saluer sous ses deux casquettes.

2021 SG 63 – Rénovation du square Léon-Serpollet (Paris 18^{ème}) – Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur à titre non exclusif

SENIORS

2021 DASES 24 – Participations pour l'année 2021 aux 6 Maisons des aînés et des aidants au titre des CLIC (Centres locaux d'information et de coordination) autorisés à Paris (3 247 510 €) et signature d'avenant

Éric LEJOINDRE : La DASES 24 n'a pas fait l'objet d'inscription.

HANDICAP

2021 DASES 145 – Subventions (Montant Total 10 800 €) à 7 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois parisien du Handicap 2021 Convention – 2 avenants.

Éric LEJOINDRE : La DASES 145 n'a pas fait l'objet d'inscription.

PLAN CLIMAT

2021 DVD 94 – Schéma Directeur de la Chaleur Urbaine à Paris. Adoption

Éric EHLERS : Mes chers collègues, sur ce sujet majeur de notre réseau de chaleur urbaine à Paris que le monde entier nous envie et pour lequel, quand on regarde un petit peu les documents, on avait peut-être oublié, mais il fonctionne aussi au charbon. Donc, c'est une grande surprise d'avoir cette énergie fossile dans les deux sens du terme, qui est toujours utilisé à 11 % quand même et ce qui nous fait des énergies carbonées pour la moitié. Quand on parle d'environnement, effectivement, ça permet de valoriser les déchets, mais il reste encore beaucoup à faire.

Pour augmenter la part d'énergie renouvelable, on pourrait peut-être aller voir ce qu'il y a dans nos rues, ça permettrait d'augmenter le gisement de déchets ou ce que certains candidats aux méthodes également un peu fossiles laissent comme affiche sur les murs. Nous pourrions progresser, mais trêve de plaisanterie.

Il y a de vrais enjeux sur ce développement des réseaux et sur ce schéma directeur. Il y a un enjeu social. Quand on voit que le prix du gaz augmente dans la proportion qui nous a été indiquée, qui vient d'avoir lieu, ce sont les ménages le plus modestes qui vont en pâtir. Ce n'est pas le bouclier de M. CASTEX qui va y changer grand-chose.

Quand on sait que ce réseau de CPCU alimente un certain nombre de logements sociaux, c'est important d'avoir une énergie qu'on peut maîtriser davantage et dont on peut maîtriser l'évolution tarifaire.

Il y a également un enjeu de compétitivité, il y a quelques années, la France avait un avantage compétitif, parce qu'elle avait de l'électricité en abondance et pas chère grâce au nucléaire. Nos entreprises en profitaient, nos emplois, tout notre pays. Là, sur ce réseau, il y a beaucoup d'entreprises et surtout des grands ensembles, des hôpitaux, mais aussi des ensembles de bureaux qui sont raccordés à la CPCU. Donc, comment faire pour que cette compétitivité puisse être préservée à travers une maîtrise des tarifs ?

Le point suivant, les tarifs, il m'est revenu que c'était relativement cher. Là, malheureusement, le schéma directeur est assez muet sur cette dimension tarifaire et sur cette compétitivité par rapport aux autres sources d'énergie. Ce serait intéressant que vous puissiez nous apporter des éclaircissements, d'autant plus que vous voulez augmenter la part des clients de la CPCU. Comment allez-vous l'augmenter ? Est-ce que vous allez les contraindre à être raccordés pour les nouveaux bâtiments ? Ou est-ce que c'est par l'attrait tarifaire ?

Il y a un point qui est absent, me semble-t-il, ce sont les synergies qu'on peut avoir, vous me contredirez peut-être, mais avec le réseau Climespace. Donc, là, c'est l'inverse, ce n'est pas le chaud, c'est le froid. Mais comme vous le savez, pour faire du froid, on est obligé de faire du chaud. Est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité que l'un alimente l'autre et également dans le développement, que l'on puisse développer les deux ? Si on doit faire plusieurs kilomètres, une dizaine des kilomètres de nouvelles canalisations, ce serait l'occasion de développer ce réseau Climespace, sachant que la climatisation devient – pour les raisons qui sont d'ailleurs évoquées de réchauffement climatique, de canicule – un vrai sujet, si on veut éviter la prolifération des climatisations individuelles qui sont les plus polluantes.

Également, on parle de l'apport en biomasse. C'est bien, parce qu'en effet, on commence à collecter de manière séparée les déchets verts. Mais ces déchets, contrairement aux sources d'alimentation actuelles de la CPCU qui passent par des réseaux, là, ça passe par des transports. Ça veut dire qu'il faut avoir les transports qui vont amener au central CPCU tous ces déchets verts. Quand on sait qu'il y a beaucoup de voie ferrée, d'espace ferroviaire qui ont été supprimés, comment va-t-on faire ? Est-ce qu'on va les amener avec des camions ?

Donc, il y a également d'autres sujets sur l'évolution de la participation de la Ville dans la CPCU, comment va-t-elle être ? La gestion, est-ce que ce sera mis en régie ? Un système intégré ?

Pour toutes ces raisons, il nous semble que ce schéma n'est pas encore complètement abouti et nous voterons contre.

Anne-Claire BOUX : Déjà, je voudrais dire que pour commencer que c'est dommage que vous votiez contre, parce que cette délibération apporte un certain nombre de réponses positives sur lesquelles vous nous avez interpellés.

D'une part, ce réseau de transformation, l'objectif est d'augmenter le réseau d'eau chaude avec 206 km de réseaux supplémentaires, d'augmenter le nombre d'abonnés en essayant d'atteindre plus 65 % de nouveaux abonnés et de développer de nouvelles centrales complémentaires, notamment à partir d'énergie renouvelable.

Donc, sur la première interpellation, sur les énergies fossiles, l'objectif de cette délibération est bien de baisser la part des énergies fossiles qui sont polluantes et qui ont un impact sur le climat en créant à la fois ces nouvelles centrales d'énergie renouvelable pour pouvoir, en effet, sortir de cet approvisionnement d'énergie fossile. C'est un premier point qui va dans le sens de votre interpellation.

Sur la question des prix, là encore, on le voit, le prix des énergies fossiles est extrêmement volatil et ça ne va pas s'améliorer, puisque ces ressources sont finies et donc, on va être de plus en plus dépendant, avec plus de demandes et moins d'offres. On va vers une augmentation de prix.

Ce qui relie aussi la question, là, on est sur un débat qui dépasse le 18^{ème} arrondissement et Paris, un débat global sur l'énergie, puisque sur la question du nucléaire, on le voit

aujourd'hui, le nucléaire est deux à trois fois plus cher que la production des énergies renouvelables. J'anticipe un débat, non, on ne crée pas de nouvelles centrales thermiques ou fossiles quand on augmente la part des énergies renouvelables, ça fait 30 ans qu'on augmente la part des énergies renouvelables en France. Dans le même temps, on diminue les énergies fossiles. C'est vrai dans beaucoup d'autres pays, y compris en Allemagne. Là encore, j'anticipe les faux débats sur l'Allemagne ; l'Allemagne augmente la part des énergies renouvelables, sort du nucléaire et diminue la part des énergies fossiles dans son mixte énergétique.

Donc, aujourd'hui, le meilleur service qu'on peut rendre aux habitantes et aux habitants en termes de prix... Je vous regarde, c'est fou, mais en plus pour le coup, je suis ingénieure en énergie renouvelable, ça ne veut pas dire que j'ai la science infuse, mais j'ai quand même travaillé une dizaine d'années dans le secteur, ce qui me permet quand même de pouvoir avancer ces arguments. Donc, je reprends. Aujourd'hui, le meilleur service qu'on puisse faire aux habitants et aux habitantes en termes de prix, c'est de sortir de ces énergies qui coûtent très cher. Je ne vais pas vous refaire les chiffres de l'EPR à Flamanville, on ne va pas refaire tout ce débat-là. Aujourd'hui, si on veut vraiment préserver le pouvoir d'achat, il faut aller vers ces énergies renouvelables. Ça implique d'y aller pleinement, parce qu'on ne peut pas garder... Aujourd'hui, en France, le fait d'essayer à la fois de faire du nucléaire, à la fois des énergies renouvelables, non. Ça a même été... je peux vous renvoyer aussi au rapport du RTE (Réseau de transport d'électricité) qui présente ces différents scénarios et les coûts associés.

Sur la question de : comment faire venir ces nouveaux abonnés. Aujourd'hui, dans d'ailleurs la majorité des projets urbains qui sont construits, la première option est de les raccorder à ce réseau de chaleur. Ce qui permet, là encore, de maîtriser les prix et d'augmenter la part de nouveaux abonnés. Ça a été fait il y a peu de temps sur la ZAC des Batignolles, où tous les logements sont raccordés à ce réseau de chaleur. L'objectif, en améliorant ce réseau de chaleur, est de pouvoir étendre à autre chose que ces projets urbains. Il faut savoir que la totalité des hôpitaux parisiens sont aujourd'hui raccordés à ce réseau, 40 % des bâtiments tertiaires et plus de 500 000 logements. Donc, c'est vraiment un réseau d'approvisionnement à grande échelle qui permet à la fois d'engager la transition énergétique, la transformation énergétique et aussi – comme je disais – de préserver le pouvoir d'achat.

Sur la question du réseau de froid, je vous rejoins et c'est aussi une des préoccupations de Dan LERT, l'adjoint en charge du plan climat au niveau de l'Hôtel de Ville qui pilote tous ces dossiers et ce n'est pas dans cette délibération précisément, mais il y a bien le développement de ces réseaux de froid qui sont – là encore, je vous rejoins – indispensables plutôt que d'avoir des climatisations individuelles.

Le dernier sujet sur la participation de la Ville. En ce moment – sous l'égide de Dan LERT – est pilotée une mission pour une préfiguration d'une SEM d'électricité à Paris. La question de l'avenir de la CPCU et de la participation de la Ville sera débattue dans le cadre de la création de cette SEM qui a été actée et dont les contours sont en train d'être définis.

Je pense avoir fait le tour de vos interpellations et je regrette, encore une fois, mais vous pouvez peut-être changer d'avis suite à ces réponses et voter de façon favorable à cette délibération.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

2021 DAE 77 – Subventions (1 395 000 €), conventions et avenant avec dix-sept organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

2021 DAE 78 – Conventions et subventions (100 000 €) à 10 organismes lauréats de l'appel à projets des Trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire 2021

Éric LEJOINDRE : Les délibérations DAE 77 et 78 n'ont pas fait de l'objet d'inscription.

ZÉRO DÉCHET

2021 DEVE 62 – Plan de sortie des plastiques Subventions (378 638 €) aux gestionnaires de la restauration collective et convention avec le CASVP

Éric LEJOINDRE : La DEVE 62 n'a également pas fait de l'objet d'inscription.

2021 DPE 41 – Subventions (87 021 €) et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets et au développement des « territoires zéro déchet »

Frédéric BADINA-SERPETTE : Quelques mots au nom du groupe des élus Écologiste et Citoyen et de moi-même, en tant qu' élu propreté pour saluer cette initiative du « quartier zéro déchet », je dis « élu propreté », mais élu aussi en charge de l'économie circulaire et de l'emploi, puisque nous sommes dans ce cadre-là et on travaille main dans la main, avec mon collègue, M. CAYET sur cette question-là. C'était un engagement de campagne : déployer des mesures en faveur de la réduction des déchets et à la sensibilisation au réemploi.

Nous avons voulu nous appuyer sur cette démarche pour porter une attention plus particulière au quartier populaire, les accompagner dans cette dynamique de réduction des déchets, car il ne s'agit pas d'être incité dans notre quotidien qu'à adopter des écogestes, mais il faut aussi, en parallèle, montrer qu'en se posant les bonnes questions sur nos modes de consommation et sur notre production de déchets, on peut alléger notre poubelle et donner une deuxième vie à nos objets, donner une deuxième vie à la matière.

Avec ce « quartier zéro déchet », nous voulons aller plus loin, en accompagnant directement les habitantes et les habitants, tout particulièrement les locataires du parc social, mais aussi les commerces et les établissements publics du quartier et ce à l'image de l'initiative de « rue zéro déchet » qui a été portée sous la mandature précédente dans le 10^{ème}.

Je laisserai mon collègue, M. CAYET, vous préciser le projet, mais je voulais, par ailleurs, profiter de cette délibération pour redire ici que nous venons de lancer la collecte en apport volontaire de déchets alimentaires sur tous les marchés alimentaires du 18^{ème} arrondissement : Ney, Barbès, Ornano et Ordener, en complément des bornes existantes sur le marché de l'Olive, j'appelle ici toutes les habitantes et les habitants du 18^{ème} à s'emparer de ces points d'apport pour contribuer à réduire la taille de nos poubelles et les transformer en biodéchets, en compost et en biogaz.

Thierry CAYET : Tout d'abord, pourquoi un « quartier zéro déchet » ? Tout simplement, notre société a construit, je dirais, la société de certains, ils nous ont construit une société avec plein de déchets. Les responsables sont particulièrement vous à travers les vôtres.

C'est la réalité et c'est dommage que vous partiez, parce que je vais parler de M. Xavier BERTRAND qui a fait une bonne chose, venez l'entendre.

Pourquoi nous sommes obligés d'aller vers le zéro déchet ? Je dis bien « obligés », parce que c'est le seul moyen de freiner le réchauffement climatique, c'est comme notre déplacement. Aujourd'hui, ce qui était prévu pour 2050, c'est-à-dire qu'on devait atteindre en 2050 1,5° de plus, cela est prévu pour 2030. Ce qui était prévu en 2030 est arrivé en 2020. Toutes ces catastrophes que nous voyons, que nous devons gérer, que des hommes politiques comme M. ARNIER qui ont créé une taxe, la taxe Barnier pour les catastrophes naturelles, en sachant que cette taxe augmente tous les ans et elle va encore augmenter plus demain.

Donc, si nous ne faisons rien pour diminuer nos déchets, c'est une grande catastrophe qui s'annonce pour le futur. Je ne suis pas un catastrophiste, je crois qu'il faut travailler aujourd'hui ensemble pour diminuer nos déchets. C'est pourquoi je suis très heureux que sur un quartier en Politique de la Ville, porte de Montmartre, le directeur et toute l'équipe de la Maison Bleue ont saisi et se sont engagés pour réaliser sur le quartier de la porte Montmartre un quartier zéro déchet et on est en Politique de la Ville.

Je vais demander à tous les secteurs, à la butte Montmartre, auprès de la Mairie, aux citoyens qui habitent à n'importe quel endroit, mais aussi aux élus, de changer leur comportement et de faire des efforts, en particulier, quand vous allez chez vos commerçants, d'arriver avec un récipient – je le fais chez mon boucher, il en est ravi – il me met mon steak, une saucisse ou une part de pâté et ça marche, c'est-à-dire que pour lui, vous l'aidez, il diminue quelque part ses plastiques qu'il va vous donner, ses emballages, son stock. C'est ça.

À mon époque, quand j'avais 10 ans, il n'y avait pas de déchets, on ne payait pas, on ne nous disait pas : « On va payer toujours plus ». Les déchets, le papier, on le revendait, j'étais à la campagne. Le métal, pareil, on le revendait à un ferrailleur. Il y avait des gens qui passaient pour les peaux de lapin, pour les plumes de poulet, c'était revendu quelques centimes, rien, mais ça ne coûtait rien. Tous les déchets allaient dans le jardin. Mais on est en train de faire ça à Paris, mais on ne va pas vite, parce que votre société que vous nous aviez construite aujourd'hui, elle nous ramène ceci. Je vais vous montrer un emballage, c'est Amazon, ce sont des livraisons. Voilà ce qu'il y a dedans : une pipette, des trucs que je ne sais pas trop, quatre trucs, cinq cure-dents, des autocollants et puis, quelque chose pour nettoyer. Je ne sais pas à quoi ça sert. C'est pour vous dire où on en est. Ceci a un coût à Paris et c'est Amazon en banlieue, aidé par des hommes politiques et qui nous disent qu'ils vont créer 3 000 emplois par exemple, ce que dit M. Xavier TIBERI, en sachant que derrière, c'est le double chez les commerçants, ils vont disparaître au centre-ville.

Vous ne comprenez pas pourquoi les commerçants disparaissent ? C'est ça, tout simplement. Je vais dire les paroles de M. Xavier BERTRAND : « Ce n'est plus possible, il va falloir changer toute cette forme de consommation futile d'objets plus ou moins utiles que l'on se fait livrer, alors que l'on peut les trouver à deux pas de chez soi ». Il est en contradiction avec lui-même en finançant les infrastructures d'Amazon sur son territoire.

Je reprendrais en particulier le maire de Rouen qui a dit non, mais il y a en bien d'autres, nous les écologistes en particulier, mais il y en a d'autres.

J'appelle tous les partis politiques pour gagner cette bataille du réchauffement climatique. On a une obligation de gagner cette bataille, parce que si à chaque fois, nous sommes à 1,5° pour 2030, mais si jamais cela ne marche pas, ce sera 2°, mais nous devons ne pas aller plus loin que les 2° et pour 2030 et pour après.

Ce combat, on ne va pas le refiler aux autres, on a profité de cette société qui s'est mal construite, nous devons consommer autrement. C'est pourquoi je vous invite à voter cette délibération.

Applaudissements

Éric LEJOINDRE : On va commencer déjà par la porte Montmartre, ce qui est un peu notre petit geste de colibri du 18^{ème} à nous.

CONDITION ANIMALE

2021 DEVE 90 – Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 €)

EMPLOI

2021 DAE 167 – Subventions (342 000 €) et conventions avec trois associations qui agissent en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021 DAE 184 – Subventions (178 000 €) et conventions avec 7 structures de l'IAE pour favoriser leur développement commercial

Éric LEJOINDRE : Les autres délibérations n'ont pas fait l'objet d'inscription : la DEVE 90, la DAE 167 et la DAE 184.

Il est 21h49, nous en venons aux nombreuses questions et vœux. Je vous invite chacune et chacun à présenter vos questions de façon brève et précise afin qu'on puisse y répondre de façon tout aussi brève et tout aussi précise.

QUESTIONS ORALES

Q18202113 – Question orale déposée par les élu-e-s du groupe Écologiste et Citoyen relative au lauréat Ré-inventer Paris III du site Tati Barbès

Frédéric BADINA-SERPETTE : Avec le groupe Écologiste et Citoyen du Conseil d'arrondissement, nous voulions vous interroger sur le lauréat « Ré-inventer Paris III » du site Tati Barbès, puisque le 3 septembre, la Ville de Paris a annoncé avoir désigné le groupement porté par le promoteur immobilier Immobil pour l'ensemble Tati Barbès.

On le sait, cet ensemble commercial iconique du quartier a subi de nombreuses secousses ces dernières années et notamment, pour conséquence, de se séparer d'un nombre conséquent de salariés suite à l'annonce d'abord d'une réduction de voilure, puis d'une fermeture définitive du magasin Tati.

Ce faisant, le propriétaire a laissé entendre sa volonté d'envisager une cession-valorisation, il fallait bien s'y attendre, hélas. On s'était d'ailleurs opposé à l'époque, avec un certain

nombre de collègues sur ses bancs. Afin de limiter la casse sociale et d'avoir un projet final en phase avec les ambitions de Paris en matière de commercialité de logement, la Ville a décidé d'intégrer le projet au programme « Ré-inventer Paris III ». C'est un lauréat qui propose – de ce qu'on a compris – 6 500 m – de surface à développer d'ici 2024, dont 1 600 m – de logements libres et 700 m – de logements sociaux. Je pense que M. le Maire vous repréciserait les chiffres, par la suite, il y aurait 1 200 m – de commerces en pied d'immeuble ainsi que des bureaux et un centre culturel.

Puis, on a une petite inquiétude, c'est que la transformation de cet ensemble de bâtiment ne sera pas sans conséquence. On avait d'ailleurs signifié notre méfiance et notre vigilance quant au futur de ce bâtiment privé ainsi qu'au projet qu'il pourra intégrer.

Donc, notre question est assez simple, on aimerait en savoir un tout petit peu plus sur la répartition exacte entre les différents logements, les bureaux et les commerces, la place du logement social et intermédiaire dans ce projet, l'impact sur le bâti, notamment sur l'immeuble faubourien auquel nous sommes toutes et tous attachés. C'est la mémoire architecturale populaire du quartier, la commercialité du local, les enseignes envisagées, on n'y est peut-être pas encore, mais il y a certainement des pistes.

Nous avons exigé à l'époque des commerces à impact local tournés vers les habitants, on croise les doigts pour que ce soit le cas. Dernière chose, qu'est-ce qu'il adviendra de l'aspect patrimonial et de la conservation de l'enseigne Tati sur le toit ? La question revient partout.

Éric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponses en l'absence de M. GONZALEZ, mais c'est un sujet sur lequel on a beaucoup travaillé.

D'abord, redire peut-être tout l'intérêt que nous avons eu à participer ou plutôt à proposer de façon insistante au propriétaire des murs le fait de participer à « Ré-inventer Paris III », puisque, comme vous le savez, nous sommes sur un projet 100 % privé, avec un propriétaire privé qui vend à un acteur privé. Je crois que le fait que nous ayons pu, avec une forme un peu originale, faire rentrer les souhaits et l'envie de la puissance publique dans ce dialogue privé entre deux acteurs privés avait du sens et nous a permis, je pense, d'orienter positivement le projet tel qu'il est aujourd'hui proposé.

Pour donner des éléments de réponses un peu plus précises à vos questions, d'abord, c'est un projet qui développera autant de surfaces de logements que de bureaux :

- 32 % de logements ;
- 32 % de bureaux ;
- 16 % de commerces ;
- 11 % pour l'équipement culturel ;
- 10 % pour la résidence hôtelière.

Cela fait en gros 2 400 m – de logements, assez logiquement, idem pour les bureaux, 1 220 m – de commerces et 860 m – d'équipement culturel dont il faudra encore travailler avec les promoteurs et avec les propriétaires sur la nature.

Le logement social représentera 30 % de la part des logements, c'est ce qu'on avait proposé comme minimum. Ça fera 727 m – de logements sociaux. A priori, ça veut dire en gros huit logements, il faudra... Je fais partie de ceux qui pensent qu'on a besoin de grands logements ou de logements avec de nombreuses pièces notamment dans le logement social, on verra comment tout ça va aboutir et en tout, il y aura 26 logements.

Dans le cadre du travail qu'on a fait avec les différents candidats et avec le propriétaire des murs, on a bien sûr insisté sur la nécessité de maintenir une partie importante du bâtiment, c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles la proposition d'Immobel a été celle qui a été retenue, ce sont eux qui proposaient de conserver la majeure partie du bâti et aussi, c'est important, le séquençage des façades, puisqu'on l'a beaucoup vu, c'est la différence entre la rue Myrha et la rue de la Goutte-d'Or, c'est très important de respecter le séquençage, ça évite d'avoir cet aspect grand mur d'immeuble. C'est ce qu'on fait.

A priori, encore une fois, sous toute réserve, parce qu'on est au tout début du parcours, mais le promoteur imagine conserver 65 % des planchers et 84 % des façades, c'était une partie considérable, y compris en comparant avec les autres propositions, on y sera bien sûr, avec M. GONZALEZ, très attentif.

L'élément supplémentaire que je voulais ajouter, c'était que l'immeuble haussmannien est gardé tel quel, parce que c'est une structure facilement adaptable, aussi bien pour la partie culturelle que la partie bureau. Par contre, les immeubles faubouriens seront remaniés pour aligner les planchers et faire en sorte que tout ça soit un peu plus rationnel. Puis, il y a tout le linéaire sur le côté rue Bervic qui n'a pas d'intérêt patrimonial ou architectural, qui n'est pas utilisable. Ce sont des arrières de boutiques, des zones de livraison qui ne sont pas très intéressants.

Pour ce qui est du bâtiment de la rue de Belhomme, qui est séparé de Tati dont on parle, il ne sera réaménagé sur son angle que dans sa partie comble pour les rendre habitables. Il restera plus bas que le reste, c'était une de nos demandes.

Sur les locaux, à ce stade, on imagine huit cellules commerciales, il faudra voir comment elles pourront être remplies, il y en aura une un peu plus importante avec sous-sol et les autres plus petites qui seront plutôt destinées à des commerces de proximité. On verra bien qui seront candidats. Je pense que le prix de sortie ne va pas être donné. Pour louer ces boutiques, ça ne va pas être complètement gratuit. Je pense qu'il va falloir travailler avec le promoteur à des projets qui nous intéressent.

Pour ce qui est de la conservation de l'enseigne, pour le coup, sur le toit, le projet n'interdit ni de la conserver ni de la retirer. J'ai un avis personnel, mais qui n'a été partagé, les deux sont possibles. La conserver, c'est patrimonial, mais c'est faux, parce que Tati a disparu. L'enlever, c'est un peu dommage, mais en même temps, c'est plus conforme à ce que sera la réalité de ce bâtiment. Est-ce qu'on peut imaginer réutiliser le mot « Tati » par exemple pour la partie culturelle ? Ce qui donnerait du sens de maintenir l'enseigne. Tout ça est compliqué. Mais du point de vue de la faisabilité, pour le coup, les deux sont possibles et ce n'est pas tranché.

Voilà les éléments de réponses que je pouvais apporter à ce stade, encore une fois, en excusant M. GONZALEZ qui n'a pas pu être présent.

Q18202114 – Question orale déposée par les élu-e-s du groupe Communiste, Génération.s et Citoyen relative au manque de Vélib' dans le 18^{ème} arrondissement

Pierre CHAULET : Nous avons remarqué avec les habitants, pour un moyen de transport qui est quand même valorisé par la Ville, qu'au-delà du nombre de stations qui est assez équitable sur Paris, le déplacement des Vélib' sur les stations de l'est parisien, notamment du 18^{ème} arrondissement pose problème. Beaucoup de stations sont vides à partir de 10h00 du matin et ne sont pas remplies avant 18h00, le soir. Se déplacer à Paris en vélo à partir de notre Arrondissement pour aller sur le centre parisien est difficile. À l'inverse, quand on arrive au centre de Paris, les stations sont pleines et on ne peut pas parfois déposer un vélo.

Donc, la question qui est posée : est-ce que le prestataire en charge de ces vélos fait bien les remontées ? Comme c'est prévu normalement au contrat. Est-ce que c'est prévu au contrat ? Est-ce qu'on peut avoir, de façon équitable, des moyens de déplacement sur cet Arrondissement ?

Antoine DUPONT : Merci, cher collègue de poser la question, cela permet d'expliquer un petit peu le fonctionnement de Vélib'.

Dans le 18^{ème} arrondissement, on a 61 stations Vélib' et un peu plus de 1 800 bornes d'accroches vélo. Il faut savoir que Vélib' a mené une étude entre janvier et septembre 2021 qui montre qu'effectivement, 14 stations sont déficitaires en nombre de vélos et ce de manière récurrente. En conséquence, il y a des actions de régularisation plus soutenues qu'ailleurs qui sont réalisées pour proposer des vélos le matin. Ces 14 stations, qui sont régulièrement déficitaires, se concentrent logiquement autour de la butte Montmartre et une partie d'entre elles aussi aux alentours des zones de transport métro ou tram.

Sur cet Arrondissement, entre les mois de janvier et de septembre 2021, il y a plus de 40 000 vélos qui ont été redispesés justement pour venir combler le manque de vélo aux heures que vous évoquez.

Le 18^{ème} arrondissement fait partie des arrondissements les plus régulés de Paris et c'est même le troisième arrondissement au nombre de vélos qui sont redéposés en station. La régulation a lieu essentiellement la nuit pour proposer des vélos le matin aux Parisiennes et aux Parisiens. Le taux de remplissage à 05h00 du matin dans l'Arrondissement, est environ de 40 %. En journée, malheureusement, la régulation est difficile dans les secteurs que je vous évoquais, à cause notamment des problématiques de circulation et d'autant plus que le service enregistre, depuis la rentrée, 150 000 courses quotidiennes pour plus de 18 500 vélos qui sont repartis sur 1 400 stations.

Néanmoins, actuellement, Vélib' mène – notamment grâce à l'action de son président, Sylvain RAIFAUD – le déploiement de 2 000 vélos à assistance électrique complémentaires, ce qui permettra de renforcer la disponibilité des véhicules à assistance électrique sur l'ensemble du territoire et notamment dans les zones qui sont situées en altitude ou aux abords des zones de transport dense, ce qui devrait permettre, en plus des actions de régulation, de venir amoindrir le problème que vous évoquiez, ça n'y répondra pas de manière totale, mais j'espère que ça y répondra.

Q18202115 – Question posée par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif au centre d'archive des mémoires et des cultures LGBTQI+

Christian HONORÉ : La création d'un centre d'archive des mémoires et des cultures LGBT est un vieux projet qui fait aujourd'hui, semble-t-il, l'unanimité. Ce centre est indispensable pour en particulier rappeler les combats que les personnes LGBTQI+ ont dû mener et mènent encore contre toutes les formes d'homophobie.

Ce centre a fait l'objet de nombreuses interventions au Conseil de Paris et un vœu a été adopté en février 2021. Ce vœu demandait, je cite : « que la Ville de Paris identifie, en lien avec le collectif Archives LGBTQI+, un espace adapté et pérenne au sein de son parc d'ici la fin de l'année 2021. À la Ville de Paris, en lien avec le collectif Archives LGBTQI+ et les associations concernées de déterminer par une convention les meilleures modalités de mise à disposition de ce local afin que le centre d'archive puisse voir le jour le plus rapidement possible sous gestion autonome, que les adjointes et adjoints concernés mobilisent la région Île-de-France et l'État afin que le projet puisse pleinement être financé et valorisé à la hauteur de son intérêt général ».

La fin de l'année approche, nous aimerions savoir à quelle étape de sa réalisation en est la mise en œuvre de ce vœu, si une rencontre avec le collectif Archives LGBTQI+ et avec les associations concernées est inscrite à l'agenda des adjointes et adjoints à la Maire de Paris concernée.

Marie-Laure CASIER : Merci pour votre question, elle permet de faire un point sur ce dossier qui est, je le sais, une priorité de Jean-Luc ROMERO-MICHEL, adjoint à la Maire de Paris chargé de la lutte contre les discriminations.

D'après nos informations, l'identification d'un lieu est en cours, elle dure depuis toute cette année 2021. Il y a eu plusieurs lieux qui ont été visités avec les associations porteuses de ce projet, les trois associations qui sont le collectif Archives LGBTQI, l'Académie Gay et Lesbienne et Archives Recherches Cultures lesbiennes (ARCL).

Ces trois associations ne sont malheureusement pas encore tombées d'accord sur un lieu parmi ceux qui avaient été visités. Les visites vont se poursuivre dans les deux mois qui restent avant la fin de l'année. On espère que ce sera concluant, mais on ne peut pas en préjuger pour l'instant. On espère qu'ils parviendront à trouver un consensus en lien avec les bailleurs sociaux, puisqu'il y a également cette question-là, dans toute recherche de lieu, c'est ce qui est souvent le point le plus épineux sans savoir exactement ce qui coince, ce qui a coincé jusqu'à présent.

Sur la méthode, il y a une réunion prévue courant octobre entre la Ville de Paris et les associations effectivement pour définir un mode de gouvernance conjointe pour ce futur lieu. Jean-Luc ROMERO-MICHEL a par ailleurs, conformément au vœu parisien déposé en février et adopté en février 2021, sollicité l'État. Une rencontre avec le ministère de la Culture a été établie. Une autre réunion est prévue avec la région Île-de-France, mais une fois que le lieu aura été trouvé.

Pour élargir un petit peu le sujet, sur la lutte contre les discriminations, j'en profite pour vous inviter toutes et tous à notre évènement le 17 octobre prochain dans un gymnase du 18^{ème} pour la clôture de la « Semaine parisienne de lutte contre les discriminations » où nous organisons avec M. YAFFA un tournoi sportif sur ce thème-là, puisque la Semaine parisienne aura, cette année, pour thème la lutte contre les discriminations dans le sport. À la suite du tournoi, nous projeterons le documentaire « Sports et homosexualité : c'est quoi le problème ? » de Michel ROYER. On espère vous y voir.

Q18202116 – Question orale posée par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relative à la consultation sur la pérennisation de la coronapiste avenue de Clichy/Saint-Ouen

Justine HENRY : Je reviens sur ce sujet que j'avais pointé lors de notre Conseil d'arrondissement en juin, auquel j'avais formulé un vœu pour qu'une concertation soit réalisée sur la façon dont nous allons pérenniser la coronapiste. Vous aviez, à l'époque, voté contre me disant que vous aviez déjà entamé une concertation avec les associations de cyclistes et les commerçants. Donc, quelle ne fut pas ma surprise quand j'ai appris il y a 15 jours à la réunion publique que finalement, concertation il y aurait.

Je crois qu'il n'y a pas de débat sur l'idée qu'il faut faire plus de place aux vélos à Paris. Cependant, cette place pour le vélo ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants et de leur tranquillité. Les artères, les grands axes parisiens sont congestionnés de par trafic automobile depuis bien longtemps, les flux et les trafics, notamment dans les transports en commun et l'adoption du vélo s'est avérée très forte au moment de la crise du

coronavirus, mais vous l'avez très bien rappelé, M. l'Adjoint au Maire, en juin, le trafic automobile n'a pas diminué pendant cette crise.

Il y avait une simplicité et une rapidité à l'époque à installer les coronapistes sur les grands axes de la Ville pour favoriser l'adoption du vélo, mais il aurait été, bien suite à cela, avant cette pérennisation, qu'il y ait un débat sur un grand nombre de questions, notamment sur celles qui consistent à se demander s'il n'aurait pas mieux valu mettre le vélo dans des rues à faible densité, puisqu'en installant le vélo sur les grands axes, nous sommes en train de procéder à un report de circulation depuis les grands axes vers des petites rues, notamment sur l'avenue de Saint-Ouen, c'est la rue Vauvenargues qui est en train d'absorber un certain nombre de ce flux, rue qui abrite des écoles et vous avez en parallèle une politique qui est, à mon sens, bonne d'apaiser les rues aux écoles, mais j'ai du mal à imaginer que tout ça arrive à cohabiter parfaitement bien.

Je regrette qu'il n'y ait pas eu de débat largement sur ce sujet, puisque c'est aujourd'hui un nombre incalculable de coronapistes qui sont en train d'être envisagés d'être pérennisés et que la concertation qui est aujourd'hui soumise n'est pas réellement une concertation, puisque vous êtes arrivés avec un PowerPoint et des images de synthèse avec un projet quand même extrêmement défini qui ne fait plus de place au débat sur la façon dont aurait pu être conçue la Ville et la façon dont on aurait pu envisager de faire cohabiter différents types de mobilité, tout en préservant la tranquillité des habitants dans les quartiers où ils résident et où se trouvent les écoles.

Ma question est ouverte sur : comment va se dérouler cette concertation ? Quelle modalité ? À quel point le projet va être ouvert ? Comment les habitants, les commerçants et les personnes qui se sentent concernées peuvent s'en saisir, puisque depuis la réunion, à titre personnel, je n'ai pas vu d'information ?

Antoine DUPONT : Je vous remercie, Mme HENRY, pour votre question et l'intérêt que vous portez à chaque Conseil d'arrondissement sur ce sujet, ça me permet de faire un point d'actualité.

Juste sur la méthode, pourquoi les grands boulevards et pas les petites rues ? Il est important de noter qu'aucune association cycliste ne souhaite que le fort flux de circulation qu'il y a entre la porte de Clichy et la porte de Saint-Ouen ne se fasse par des petites rues. Tout le monde réclame, toutes les associations réclament à ce que ce soit sur des axes capacitaires. C'est d'ailleurs l'engagement que nous avons, puisque ça fait partie notamment du vélopolitain, dont l'objectif est de dédoubler le métropolitain afin de le délester au maximum de voyageurs, c'est important de le noter.

Sur le nombre incalculable de coronapistes, j'amoindrirais le propos, il n'y en a que trois dans le 18^{ème}, il y a le boulevard Ornano, l'avenue de Clichy, l'avenue de Saint-Ouen et la rue de l'axe Chapelle et Marx-Dormoy qui sont des coronapistes très capacitaires sur les axes nord-sud.

Après, sur les réunions de concertation qu'il y a eu lieu, nous avons monté un comité avec nos collègues du 17^{ème} arrondissement pour suivre notamment ce projet-là. Nous nous sommes réunis trois fois à ce sujet. Au mois de juin, nous avons organisé une réunion avec les associations de cyclistes, les associations de commerçants, les représentants des habitants, notamment je pense à l'association Declic 17-18 et les représentants des conseils de quartiers impactés par le projet, afin de leur présenter différentes solutions. Il a été convenu que le projet qui a été présenté en réunion publique, en mairie du 17^{ème} arrondissement le 15 septembre dernier était celui qui réussissait à convenir au plus grand nombre. D'ailleurs, lors de cette réunion publique, vous remarquerez que ce n'est pas tant l'aménagement qui a été proposé qui a été mis au débat, ou que les habitants

souhaitaient mettre un débat, mais c'étaient plutôt des sujets liés au report de circulation, mais pas à l'aménagement en tant que tel. On voit bien qu'ici, ce n'est pas le sujet de la concertation.

Par ailleurs, le 19 octobre prochain se tiendra une réunion similaire en Mairie du 18^{ème} arrondissement, les informations et la communication associée partiront cette semaine. Nos collègues du 17^{ème} vont lancer en parallèle que nous relayerons une consultation liée au sujet de circulation dans les rues adjacentes à l'avenue Clichy et à l'avenue Saint-Ouen.

Par ailleurs, sur la rue Vauvenargues qui effectivement aujourd'hui est congestionnée, les services de voirie, sur notre demande, nous ont proposé des aménagements possibles afin de diminuer les nuisances associées au report de circulation. À ce stade, aucune décision n'a été prise, puisque les habitants n'ont pas été consultés.

Éric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour ces éléments de réponses précis.

Q18202117 – Question orale posée par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relative à la réhabilitation de la bouche de métro « La Fourche »

Pierre-Yves BOURNAZEL : Cette question est à l'initiative d'habitants et de l'association Declic 17-18.

Lors du vote du budget participatif 2019, le projet de réhabilitation de l'entée du métro La Fourche a été sélectionné par les citoyens. Située dans le 17^{ème} arrondissement, la station La Fourche est empruntée par de nombreux habitants du 18^{ème} arrondissement. Le projet retenu et voulu par les habitants consiste à réaliser une réfection à l'identique 1911, c'est-à-dire : ferronnerie, art déco et grès bigots. Le projet s'inscrit dans la continuité de la rénovation de l'avenue de Clichy. La situation actuelle de statuquo pose question et les porteurs de projet, comme tous ceux qui se sont exprimés dans le cadre du budget participatif, souhaitent légitimement obtenir des précisions sur l'avancée du projet.

Je rappelle par ailleurs que la Ville de Paris se doit évidemment de mettre en œuvre tous les projets votés.

M. le Maire, pouvez-vous nous confirmer que ce projet de réhabilitation de la bouche du métro La Fourche sera bien exécuté ? Le cas échéant, pouvez-vous nous préciser le calendrier ?

Antoine DUPONT : Tout d'abord, il est à noter qu'un projet relève de la compétence d'Île-de-France Mobilités, que le projet de réhabilitation n'est pas abandonné. Le 6 juillet dernier s'est tenue une réunion avec la RATP afin de lever les éventuels obstacles juridiques qui pourraient ralentir le projet, puisque la Ville, dans le cadre de ce projet, serait amenée à verser une subvention afin que la RATP, qui est en charge des travaux de réhabilitation, puisse lancer le projet.

La direction des affaires juridiques qui a été saisie à cet effet et a indiqué que l'autorité organisatrice des transports, Île-de-France Mobilités, devrait être sollicitée afin d'obtenir son accord pour l'inscription du projet dans son plan d'investissement. Dès lors qu'Île-de-France Mobilités aura donné son accord, une convention sera à signer pour acter la participation financière de la Ville avec Île-de-France Mobilités et la RATP.

D'autre part, les mairies des 18^{ème} et 17^{ème} arrondissements ont donné leur avis favorable, le projet est bel et bien en cours, il est un peu long compte tenu de la complexité tripartite du projet, mais il n'est en aucun cas abandonné.

Q18202118 – Question orale posée par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif au projet de création d'une plateforme logistique rue Ordener

Pierre-Yves BOURNAZEL : Cette question est à l'initiative des habitants du quartier Ordener, Championnet et Ruggieri.

Vous avez évidemment reçu, et vos services, de nombreux habitants inquiets de l'annonce de l'installation possible d'une plateforme logistique. Depuis, les habitants ont été rassurés par le refus de la Mairie d'accorder ce permis.

Ce n'est pas la question qui est importante, c'est la réponse qui va être donnée. Je vais être très simple. Les habitants, légitimement, ne veulent pas de plateforme, parce qu'au fond, ils veulent lutter contre le bruit, contre la pollution, mais aussi contre un modèle qui n'est pas adapté au quartier et qui n'est pas adapté à nos modes de vie et au soutien que l'on souhaite apporter plutôt à des commerces de proximité et à une qualité de vie pour les riverains.

On va réviser le plan local d'urbanisme, c'est une occasion unique, importante de s'assurer que de manière claire et définitive, ce projet de plateforme ne verra pas le jour.

Ma question est simple : pouvez-vous nous assurer ici que cette décision est claire et définitive ? Il n'y aura donc pas de plateforme logistique dans le quartier.

Antoine DUPONT : Je vais en profiter pour prendre un peu le temps sur le déroulé des faits.

La Mairie 18^{ème} a été informée en mars par la copropriété des jardins de Montmartre d'un projet logistique en préparation dans l'ancien concessionnaire automobile. À l'époque, à ce moment-là, aucun projet n'avait été déposé à la direction de l'urbanisme, mais nous avons fait part à ce moment-là, quand on a été interpellé, à l'Hôtel de Ville, de la vigilance à avoir sur ce projet, font nous n'avions aucune pièce juste à ce stade.

Fin avril a été déposé un premier permis de construire qui a été complété fin mai. On a reçu en Mairie du 18^{ème}, seulement fin juin, dans le cadre de l'instruction, des analyses techniques de la direction de l'urbanisme et de la direction de la voirie.

On s'est – mon collègue, M. GONZALEZ et moi-même – rendu sur place pour rencontrer des représentants de la copropriété mi-juillet pour prendre connaissance des lieux, mesurer les risques de nuisance que les riverains pouvaient légitimement craindre.

Au même moment, nous avons demandé au propriétaire des lieux et à Corsalis une présentation du projet, puisqu'à l'époque, Corsalis n'était pas encore venu et n'avait pas fait la démarche de venir voir la Mairie du 18^{ème} arrondissement. Nous constatons l'absence de concertation dans le quartier de la part de Corsalis qui, même si elle n'est pas tenue réglementairement de faire ce type de réunions, de déplorer qu'il y avait un manquement et qu'il fallait faire évoluer ce sujet. Le propriétaire du local avait informé la copropriété seulement en AG, en ce moment, il y a un recours sur ce sujet.

Vu les oppositions croissantes et vives, légitimes, tant que l'information du projet n'était pas faite dans tous les aspects et que l'on peut redouter une hausse significative du trafic et des nuisances, nous avons proposé une médiation qui a eu lieu le 31 août dernier en Mairie du 18^{ème} arrondissement.

Cette réunion a permis d'obtenir de la part de Corsalis la réalisation à ses frais d'une étude d'impact en termes de trafic et de modification sur la partie intérieure du jardin. Sans moyen, néanmoins, d'obtenir les résultats dans les délais d'instruction du permis, nous avons, Mairie

du 18^{ème} arrondissement, fait part d'un avis défavorable sur le permis de construire qui a été suivi par la Mairie de Paris le 24 septembre et qui a généré un refus du permis de construire.

Dès le 27 septembre, les services de la voirie ont fait installer, rue Désiré-Ruggieri, des compteurs qui resteront jusqu'à fin octobre afin d'avoir des chiffres probants sur le flux actuel et pouvoir projeter de l'impact réel d'un projet de 2 500 m – de logistique urbaine dans un quartier qui est déjà fortement congestionné.

Le propriétaire du local est revenu vers nous et il nous a fait savoir qu'il allait maintenir son projet pour l'instant de centre de distribution. Le risque, c'est qu'il attaque la décision de refus du permis de construire de la Ville. Pour l'instant, nous n'avons pas d'information.

Néanmoins, il est clair que notre intention est de poursuivre le dialogue et nous avons fait part de cela aux habitants à la fois avec vous, les riverains, avec les copropriétaires également, parce qu'il est important pour nous que le projet du propriétaire ne soit pas pire que le projet qui a déjà été présenté. Pour l'instant, nous n'avons pas d'informations complémentaires – là, je vous regarde directement, les riverains – sur ce que le propriétaire, Corsalis, souhaite faire à la suite du refus du permis de construire.

Pour l'instant, on a installé les compteurs, on demande à ce que le propriétaire puisse nous donner des éléments complémentaires sur ses intentions, mais nous ne les avons pas aujourd'hui. En l'état actuel, nous nous opposons au projet, mais le risque, c'est qu'il y ait un recours. Là-dessus, je ne peux pas me prononcer, ce n'est pas dans mes prérogatives.

Le propriétaire nous fait tout de même savoir que le local ne restera pas vide, qu'il est vide depuis deux ans et qu'il compte l'exploiter, puisqu'il est dans son droit. Maintenant, à nous de faire en sorte que la solution qui sortira de ce local soit à moindre impact pour le quartier.

J'ai d'ores et déjà fait le nécessaire pour que le propriétaire puisse rencontrer notamment une société qui travaille avec la Ville de Paris sur l'installation de parking vélo sécurisé en sous-sol, sur des surfaces exploitables assez importantes. C'est typiquement le type de solution concrète, pragmatique et qui serve le quartier que je souhaite faire avancer. Malgré tout, cela reste un projet privé et je n'ai pas la main totale sur le projet.

Vous avez notre soutien, je le redis ici, mais dans les limites aussi de ce qu'on est capable de faire. Je pense que le refus du permis de construire qui émane de la Ville de Paris est un premier pas vers ce que vous souhaitiez, néanmoins, il faut aussi comprendre que le propriétaire a des droits et qu'il va les exercer. Il faut que maintenant on travaille en bonne intelligence, tous les trois : Mairie, le porteur de projet et vous, pour qu'on arrive à une solution qui convienne à tout le monde.

En tout cas, je vous remercie de votre présence et on continuera à échanger, je me tiens à votre disposition.

Éric LEJOINDRE : Antoine, merci à toi et à M. GONZALEZ de tout le travail que vous avez fait sur ce sujet qui, comme l'a très bien dit Antoine, n'est pas clos. D'abord, parce que le propriétaire peut attaquer notre décision de refuser le permis de construire et ensuite, c'est la justice qui tranche et elle peut trancher en notre faveur, elle peut trancher en notre défaveur.

Ce que je souhaite avec mon équipe, c'est qu'on puisse – comme l'a très bien dit Antoine – maintenir un dialogue, pas facile, avec le propriétaire qui a des droits, puisque je vous rappelle qu'on est dans un projet 100 % privé et qu'à partir de là, on connaît le système juridique français, il est extrêmement protecteur et c'est sûrement très bien des propriétaires. On va essayer de travailler à faire en sorte que le propriétaire ne puisse pas faire le même projet sans passer par un permis de construire uniquement, sans réaménager son local.

S'il n'y a pas de permis de construire à déposer, s'il n'y a pas de permis d'aménager, il fera bien ce qu'il voudra. C'est pour cela que la partie dialogue est importante et que cette partie « dialogue » doit se fonder sur des éléments de réalité, d'où la nécessité pour nous de faire un certain nombre de comptages et d'où la nécessité aussi, notamment dans le débat public de ne dire que des choses extrêmement précises et extrêmement vraies, parce que si on rentre dans une dimension qui dépasse ce cadre-là, notre parole sera moins importante face au copropriétaire qui reste propriétaire de son lieu et qui a un dialogue, par ailleurs, qui a l'air compliqué, mais d'autres dans cette salle que moi en savent plus avec l'AG des copropriétaires, parce que lui est propriétaire de ses locaux, dans le cadre d'une copropriété. Donc, un dialogue compliqué et autour, il y a les riverains.

Dernier mot, mais vraiment dernier mots là-dessus, mais je le redis. Bien sûr et M. DUPONT l'a bien exprimé clairement, nous ne sommes pas favorables, loin s'en faut, à ce projet, ça n'enlève pas le fait que nous sommes favorables à des projets de logistique du dernier kilomètre en centre-ville. On est tous des consommateurs de produits à livrer. Simplement, ces projets doivent s'insérer intelligemment dans le tissu urbain, ce n'était pas le cas de ce projet, mais ce n'est pas une opposition de principe à tous les projets de logistique urbaine, loin s'en faut, je veux le dire ici aussi, on a besoin de développer des espaces de logistique urbaine, sinon, c'est la situation qu'on connaît aujourd'hui, c'est-à-dire plein de camions qui transportent chacun très peu de marchandises et qui alimentent la circulation dans toutes nos rues.

Donc, le fait qu'on puisse trouver des lieux intra-muros à Paris, on y travaille avec... c'est plus facile quand c'est un opérateur public pour nous, on y travaille de façon plus positive avec un certain nombre d'opérateurs publics, mais on souhaite développer des lieux de logistique, parce que c'est ce qui va nous permettre d'éviter d'avoir des centaines de camions qui rentrent dans Paris, qui vont chacun livrer un, deux, trois ou quatre petits colis. On espère trouver des solutions pour permettre à ce que ces camions puissent livrer en un coup, un lieu et que depuis ce lieu, puissent partir des livreurs à vélo, à pied ou que sais-je encore.

Je voulais vraiment être clair là-dessus aussi. Ce n'est pas du tout une opposition de principe à tout projet de logistique urbaine, mais à celui-ci – comme l'a très clairement dit M. DUPONT – bien sûr, on est sur cette position. Comptez sur nous pour continuer à suivre de très près l'ensemble de ce sujet, en espérant qu'on arrivera à avoir un dialogue constructif avec le propriétaire.

J'espère que le fait d'avoir refusé le permis de construire va l'entraîner plus à vouloir discuter avec nous qu'à vouloir nous attaquer et attendre de voir ce qui va advenir de ce refus, mais il aurait le droit de le faire, de tout geler et d'attendre que la justice se prononce et en clair, qui serait capable de savoir que dirait la justice.

Merci en tout cas pour cette question, qui nous a donné l'occasion de faire ce point.

Christian HONORÉ : Un mot qui va intéresser M. DUPONT, on me signale que les éléments de comptage de la circulation ont été vandalisés. J'attire votre attention là-dessus, parce que ça peut fausser les chiffres. J'ai eu cette information aujourd'hui.

Éric LEJOINDRE : Très bien, on va vérifier ça, merci beaucoup de l'information.

VŒUX

V18202151.1 – Vœu des élus de la majorité municipale relatif au devenir de la Gare du Nord

Émile MEUNIER : Comme vous le savez très certainement, le projet actuel de rénovation de la gare du Nord, où il était question de faire un grand centre commercial et des bureaux au-dessus de la gare du Nord, a été abandonné par la SNCF. Donc, c'est une très bonne nouvelle, le groupe Écologiste s'en réjouit. Le groupe Écologiste tient aussi, à cet instant, à remercier les habitants, les collectifs qui se sont quand même très fortement mobilisés depuis le premier jour. Parfois, ils n'étaient pas nombreux, à deux, trois avec leurs banderoles sur le parvis et vraiment, je leur tire mon chapeau.

Maintenant que ce projet est abandonné, qu'est-ce qu'on fait ? La gare du Nord a besoin d'une rénovation et donc, ne regardons pas le passé, regardons l'avenir. Je sais que tous les groupes politiques de la majorité sont d'accord pour se mettre autour de la table dans une sorte de conférence, de consensus avec à la fois, les collectifs, la SNCF, l'État, la Région s'il le faut, pour trouver en gros, la gare dont on a besoin, une gare à visage humain et qui tient compte en particulier du 18^{ème} arrondissement, avec une ouverture de la gare vers le 18^{ème} qui nous manque cruellement.

Un dernier mot quand même pour dire que ça doit nous interroger sur le mode de fonctionnement de rénovation des équipements publics, parce que ce qui s'est passé avec la gare du Nord peut se passer sur beaucoup d'autres projets. On a demandé – à cause des J.O. et du besoin de rénovation – de faire des travaux que la SNCF n'était pas capable de payer. Comment elle a fait ? Elle s'est dite : « Je vais faire une opération immobilière en construisant du bureau et du centre commercial pour financer les travaux ». Il faut savoir qu'on est allé sur des montants qui dérivait jusqu'à plus de 1 milliard d'euros de cette opération immobilière pour qu'au final, la SNCF ne touche que 50 millions d'euros pour rénover sa gare. On était dans une sorte de pyramide de Ponzi immobilière et ça ne pouvait pas durer. Avec la crise du Covid-19, des centres commerciaux et des bureaux, tout s'est effondré et au final, le modèle est obsolète.

Donc, il faut se poser la question : « Est-ce qu'on doit continuer à rénover nos services publics, nos équipements publics en construisant du bureau, en construisant des centres commerciaux ? » Je pense naturellement à la gare d'Austerlitz, mais il y a d'autres modèles, c'est une vraie question et je pense qu'avec le PLU qui va venir, il va falloir qu'on la résolve. N'importe quel chef d'entreprise, quand il a des biens, il fait des amortissements, c'est-à-dire qu'il met un peu d'argent de côté tous les ans pour pouvoir – le moment venu – faire sa réparation, faire sa rénovation. On doit fonctionner comme ça aussi pour les équipements publics.

Éric LEJOINDRE : Vous avez dû recevoir une version qui reprend les demandes du vœu, mais avec un vocabulaire un peu différent, qui correspond un peu plus à ce qui nous permet à chacun d'être à l'aise pour voter. C'est cette version-là qu'on soumettra à votre vote à l'issue de la discussion.

Dans cette discussion, je laisse la parole à M. BRIANT.

Gerald BRIANT : Pour dire qu'on est évidemment très satisfait de la décision qui a été prise. Nous avons, groupe Communiste, évidemment alerté très largement en amont. M. MEUNIER vient de parler des collectifs de riverains, je veux aussi parler quand même des salariés et notamment des cheminots qui ont été les premiers alertés sur la décision qui avait été prise par la SNCF et le type de partenariat un peu dangereux. On avait beaucoup relayé l'action évidemment des cheminots. C'est ce travail commun qui a fait que la raison a

pu l'emporter, parce qu'on parle de raison, il était inconcevable d'avoir un énième centre commercial géant qui n'avait évidemment que très peu d'intérêt avec l'offre de service public qu'il faut développer.

Quand on voit aujourd'hui l'état dans lequel est le RER B et qu'on voit à quel point c'est vraiment rageant de voir que des travaux continuent sur le Charles-de-Gaulle Express, en termes de moyens et de priorité, il y en a et c'est celle d'améliorer évidemment.

Je trouve qu'il faut aujourd'hui qu'on arrive à un atterrissage intelligent. Il y a des risques qui ont été pris. Maintenant, il ne s'agit pas de dire et d'avoir soit le triomphe modeste ou de valeurs ajoutées, il s'agit d'avancer et il faut aujourd'hui qu'on investisse dans les gares. C'est important et il faut qu'on en fasse des priorités. Ce sont des dispositifs sur lesquels on peut s'appuyer, quand on n'a pas ça, ça devient très compliqué. Aujourd'hui, on a ce réseau ferré parisien qu'il faut entretenir comme la prunelle de nos yeux. Donc, il faut avancer.

On a des propositions à faire, je crois que maintenant, il faut aussi que le 18^{ème} arrondissement se fasse un peu respecter dans la discussion, puisque je crois qu'on a été un petit peu les gens qui ont été mis de côté. On a des propositions, on pense qu'aujourd'hui, le nord de la gare doit être travaillé, il y a des nouvelles mobilités qui sont en train d'émerger sur lesquelles notamment, toute la question mobilité douce, les vélos, quel parking, beaucoup de choses sont aujourd'hui dans l'ordre du jour. On a envie d'y participer, on veut être les acteurs principaux.

Encore une fois – j'ai commencé par ça, mais je finirais par ça – il serait bien, dans la suite du projet, que les premiers concernés, c'est-à-dire en l'occurrence, les cheminots, ne soient pas encore une fois les premiers oubliés dans les concertations qui vont venir.

Éric LEJOINDRE : S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais mettre aux voix la version envoyée par mail, qui reprend ce qu'a dit le groupe Écologiste, mais sur une forme un peu différente.

V18202152 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Générations et Citoyen relatif aux délais d'obtention de rendez-vous en Préfecture pour les personnes étrangères

Pierre-Yvain ARNAUD : Un vent mauvais souffle en ce moment sur le pays par haine, par calcul politique aussi, les étrangers présents sur notre sol sont la cible de discours, mais aussi de politique qui cherche à les exclure de notre société. En effet, en plus de supporter la pression constante qui cherche à délégitimer leur présence en France, ils doivent subir des stratégies administratives qui les empêchent d'exercer leur droit. Le premier droit est de demander à être légalement et de vivre légalement en France, c'est-à-dire obtenir un titre de séjour ou faire proroger son titre de séjour.

Actuellement, pour faire cette démarche, il faut obtenir un rendez-vous en Préfecture. C'est le seul moyen d'avoir le précieux sésame pour être ou rester en France. Eh bien, obtenir ce rendez-vous est totalement impossible. On peut y passer des heures, matin, midi, soir, se connecter une heure, deux heures, trois heures, le faire une semaine, deux semaines, un mois, six mois, des fois, un an, il est quasiment impossible d'obtenir un rendez-vous en Préfecture depuis ces derniers mois, voire même quasiment ces dernières années. Ce n'est pas un dysfonctionnement, c'est une stratégie ; une stratégie qui vise à rendre difficile la vie des étrangers sur notre territoire. Je regrette énormément que notre député soit parti, mais je l'interpelle aussi à travers ce vœu. Sans ces documents, sans titre de séjour, sans pouvoir renouveler son titre de séjour, la vie des étrangers est littéralement impossible sur le

territoire français. On ne peut pas travailler, on ne peut pas se loger. Bref, on ne peut pas vivre.

Donc, pourquoi un tel vœu dans le 18^{ème} arrondissement ? Je sais que le 18^{ème} s'intéresse à tout, il s'intéresse à ça, parce que de nombreux habitants de notre Arrondissement vous interpellent dessus. Il y a une chose qui me frappe, je suis élu pour lutter contre l'exclusion sociale et j'ai face à moi, un État qui produit de l'exclusion sociale. Donc, je pense que ça, suffisamment, nous interpelle pour demander deux choses très simplement : interpellier l'État et la Préfecture pour qu'elle remette des rendez-vous pour les étrangers, qu'elle donne aussi plusieurs autres moyens d'accès à part les moyens numériques. La demande est simple : « Respecter le droit des étrangers en France ».

Léa BALAGE EL MARIKY : Merci, M. ARNAUD, pour le dépôt de ce vœu auquel le groupe Écologiste et Citoyen souscrit sans réserve et que nous appuierons par un vote favorable.

Je prends ici la parole au nom de M. SISSOKO qui ne peut pas être présent ce soir, pour montrer à quel point cette situation est un blocage administratif et devient finalement un système d'exclusion que le vœu a très bien décrit. On ne va pas s'appesantir sur tout ce que représente ces démarches, mais en réalité, le fait de devoir essentiellement avoir recours à des plateformes numériques, dont les barrières, et technologiques et celles d'accès finalement à des informations dans une autre langue que sa langue maternelle, deviennent de plus en plus compliqué, précarise des personnes dont les situations sont parfois très fragiles. Dans le 18^{ème} arrondissement, M. SISSOKO – s'il avait pu être présent – vous aurait parlé des dizaines de cas dont il est saisi chaque mois et qui témoignent la réalité du système dans lequel l'État entend placer sa gestion administrative de celles et ceux qui sont sur notre territoire de manière légale, mais qui ne peuvent pas faire valoir ce droit, car il ne s'agit pas de bug numérique, il s'agit vraiment d'un système.

C'est la raison pour laquelle nous voterons ce vœu qui permet d'éviter la fabrication de la précarité qui vient d'être dénoncée.

Christian HONORÉ : M. le Maire, la situation que nous connaissons en France, la situation des personnes étrangères est assez douloureuse, est assez compliquée, est assez triste pour que l'on essaie d'éviter l'excès des propos, comme si l'État était le méchant État, qui fait tout pour chasser, ce n'est pas convenable. J'aurais aimé que vous ayez un peu plus d'humanité dans vos propos et dans l'expression de vos propos.

Là, pardonnez-moi de vous le dire, devant un sujet aussi grave, il ne convient pas de faire cet excès d'agressivité et de faire de la politique ; monsieur, excusez-moi de vous le dire. Par conséquent, nous allons nous abstenir, non pas parce que nous disons qu'il n'y a pas de problèmes, mais parce que nous disons qu'au-delà des difficultés, il faut toujours être nuancé, toujours faire preuve d'humanité et de ne pas tenir les propos que vous teniez, monsieur, qui sont véritablement excessifs.

Rudolph GRANIER : Nous n'allons pas voter contre ce vœu, nous allons nous abstenir. Tout simplement parce que nous sommes comme vous. Vous ne l'avez peut-être pas dit, je vais prolonger vos propos, mais favorable à un accueil qui soit basé sur de vraies lois, un vrai accueil qui soit respectueux des personnes humaines qui souhaitent nous rejoindre en France. Je ne relèverais pas l'opposition entre dysfonctionnement et stratégie assumée de l'État que vous avez souhaité mettre en avant, ce qui, pour moi, s'apparenterait plus à une forme de perception complotiste dans vos propos et je n'oserais y croire.

Maintenant, tout ce qui va relever de la défaillance de l'État, je n'ose penser qu'elle est assumée et les condamnations que vous évoquez dans votre vœu à juste titre, sachez que nous sommes tout à fait favorables à ce que l'accueil soit le plus juste possible. Vous

évoquiez des gens qui, en termes de légalité, peuvent et doivent rester sur le territoire, il faut aussi assortir vos propos pour qu'ils soient très équilibrés, de personnes qui sont dans l'inégalité et qui ne peuvent pas. Dans les deux cas de figure, cela doit être traité de manière impartiale, juste et rapide, comme vous l'évoquez.

En conséquence de quoi, l'ensemble de votre vœu ne permet pas de voter pour, même si nous soutenons une large partie de vos propos et en conséquence de quoi, nous nous abstiendrons.

Kadiatou COULIBALY : Forcement, en tant que déléguée chargée de l'accès aux droits, je me retrouve totalement dans le vœu qui a été déposé par nos collègues du groupe Communiste. Les considérants sont très importants, en lisant, je pense qu'on peut tous comprendre l'urgence et être pour les moyens donnés à la Préfecture de Paris pour recevoir dignement les étrangers qui sollicitent et traiter au plus vite les demandes qui lui sont faites, parce que ça peut être parfois une question de survie.

Au-delà de cette urgence, il y a des problématiques autres qui ont été posées, notamment celle de l'exclusion par le numérique d'une partie de la population. Donc, après avoir répondu à la première urgence, on doit pouvoir continuer à apporter une réponse pour lutter contre cette exclusion, en s'appuyant notamment sur les associations qu'on connaît très bien. Ainsi, on est favorable à ce que Mme la Maire de Paris envoie un courrier à la Préfecture de Paris pour demander qu'il y ait suffisamment des moyens humains et matériels pour répondre aux besoins des étrangers et aussi donner plus de moyens aux associations qui les accompagnent. Ce courrier sera aussi l'occasion, je pense, de rappeler les recommandations du défenseur des droits au ministre de l'Intérieur sur ces sujets.

Donc, je pousse tout le monde à voter favorablement ce vœu.

Gerald BRIANT : Oui rapidement. Deux choses d'abord, comme vous savez que tout ce qui est rare est cher, il y a des start-ups qui font payer des rendez-vous, des demandes de rendez-vous, c'est-à-dire que sur des modiques sommes de 50 € ou 30 €, aujourd'hui, il y a des structures qui vendent des rendez-vous pour les étrangers. C'est complètement scandaleux. Notre système aujourd'hui permet ça, c'est-à-dire que c'est tellement difficile d'en avoir qu'il y a des organisations, pour pouvoir justement essayer de trouver des solutions et faire que... Donc, il y en a qui se font de l'argent sur la misère humaine. Ça ne pose de problème à personne, parce que c'est ça qui est en train de se passer, parce qu'il n'y a pas de complotisme là. Ce qu'il faut savoir aujourd'hui, puisque vous avez eu l'affaire du droit des étrangers, du droit d'asile, c'est une modification incroyable du droit français qui a eu lieu. Quand vous regardez le nombre de lois qui ont fait ça... Ça a complexifié tout – c'est de l'information littérale – et en plus, il y a aujourd'hui de véritables stratégies pour ralentir l'accès aux droits, parce qu'il y a eu tout un dispositif qui a été dit : « Il faut absolument que vous vous rendiez compte, les gens ne peuvent pas être en situation de droit d'asile pendant six mois, un an, etc. » C'est ce qui a été dit par le Gouvernement et donc, on va accélérer. Mais le problème est qu'on a embouteillé l'entrée, ce n'est pas très juste. Il y a un problème.

Si aujourd'hui, le vœu qui présenté par M. ARNAUD au nom des élus Communistes et Générations, il est là, c'est bien pour dire qu'il faut que les choses se sachent. C'est à l'initiative des associations qui disent : « On ne peut plus travailler » parce qu'aujourd'hui, on oblige les gens à vivre dans la clandestinité, c'est ça qui est en train de se passer, on les oblige à vivre dans la clandestinité. Ce n'est pas du complotisme, c'est juste ce qui se passe sur le terrain. Il faut que les choses se sachent. C'est pour ça que ce vœu est important, parce qu'il faut que la lumière soit faite là-dessus.

Dernière chose, je le dis quand même, sur les dispositifs sociaux notamment, on a aussi les questions de domiciliation et on a un vrai sujet qui est plus large, mais c'est vrai qu'on a aussi rendu difficile la domiciliation en France et beaucoup de problèmes auxquels on est confronté aujourd'hui commencent par là. Mais c'est un autre sujet, une petite incise.

Éric LEJOINDRE : Je rappelle, pour la bonne organisation du débat, que la présentation des vœux, c'est trois minutes et les explications de vote normalement, c'est deux minutes.

V18202153 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Générations et Citoyen relatif à un hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail

Gerald BRIANT : Chaque année, ils sont plus de 1 000 en France, des gens qui meurent d'accident du travail. Ça ne fait pas la une des journaux, ça ne fait pas la une des JT, mais chaque année, ces chiffres-là, on les retrouve dans les mêmes proportions et pire, ce sont des chiffres qui sont sous-estimés, pourquoi ? Parce qu'on ne compte pas les agriculteurs, on ne compte pas les professions indépendantes, on ne compte pas évidemment ceux qui sont « travailleurs au noir » – comme on dit. Cette tragédie, parce que c'est une tragédie, elle est restée trop longtemps silencieuse. Il faut savoir quand même qu'il y a 70 pays qui, aujourd'hui, témoignent, font des journées, essayent de sensibiliser leur population sur ces questions de droit au travail, d'accident et c'est pour cela que ce vœu a été fait.

Cette année, ça a été :

- un ouvrier à Paris qui est mort sur un chantier de réhabilitation de bureaux, boulevard Haussmann, le 2 juillet ;
- une infirmière de l'hôpital Bichat qui est morte le 9 avril ;
- un ouvrier plaquiste qui est mort le 8 février sur un chantier de l'ambassade de Suisse ;
- 17 ouvriers qui ont été intoxiqués au monoxyde de carbone le 1^{er} septembre dans le 10^{ème} arrondissement.

La liste est malheureusement trop longue.

L'idée de ce vœu est évidemment de pouvoir témoigner de quelque chose qui – de notre point de vue – n'est pas une fatalité, l'accident du travail n'est pas une fatalité, il y a moyen de le combattre, il y a moyen, pas de les empêcher, mais du moins, de sensibiliser beaucoup mieux que ça a été fait. Aujourd'hui, nous considérons – c'est évidemment un vœu parisien qui a été présenté dans nombreux arrondissements – au niveau du 18^{ème} arrondissement, nous ouvrons la porte pour qu'enfin, on reconnaisse cette tragédie que sont les accidents du travail.

Éric LEJOINDRE : J'ai un certain nombre d'explications de vote.

Anne GIUDICELLI : Bien sûr, un mort est un mort de trop, toujours un mort de trop, que ce soit sur les fronts de guerre, sur le front du travail ou sur le front des accidents de la route. L'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) intégré dans le CES aujourd'hui, c'est l'une des politiques les plus encadrées par le droit et qui n'a cessé d'évoluer à la lumière des risques qui étaient surtout industriels à certains moments, mais maintenant, qui sont des risques – je dirais – rien que le risque cyber ou des risques de harcèlement, tout ça a été... Vraiment, la première problématique pour un employeur, qu'il soit public ou privé, c'est le risque juridique. Cette pression est tellement forte que c'est une politique qui est majeure, au

même titre que les choix des investissements ou la politique de développement de l'entreprise.

Je pense que même si c'est un vœu de l'ensemble de Paris, je pense qu'à moins de vouloir caresser dans le sens du poil les syndicats qui sont largement intégrés dans cette concertation sur l'application des lois en la matière, je pense qu'à ce moment-là, il faudrait le faire aussi pour les accidents routiers. Donc, au-delà de toute la peine qu'on peut avoir, c'est quand même un des points juridiques les plus importants pour les entreprises aujourd'hui.

Donc, ce n'est pas nécessaire, nous n'allons pas voter positivement, mais contre.

Christian HONORÉ : Bien entendu, nous allons voter ce vœu, par contre, j'aimerais avoir une précision, parce que c'est un sujet fondamental et mille fois d'accord avec vous, ce n'est pas le sujet. Si j'ai bien compris, il y aura une plaque dans chaque arrondissement ? C'est ça ?

Hors micro

Christian HONORÉ : D'accord. Mais très volontiers. Parfait, nous le soutenons très fortement.

Léa BALAGE EL MARIKY : Très rapidement, on soutient ce vœu. Je crois que le groupe Changer Paris n'a vraiment rien compris à l'affaire, mais comme ils discutent, c'est normal qu'ils n'entendent pas les explications.

Hors micro

Éric LEJOINDRE : Il nous reste dix minutes pour finir, on va essayer de se concentrer.

Léa BALAGE EL MARIKY : Ce vœu n'est pas là pour changer la loi, il est là pour alerter sur une situation ; une situation qui est, bien entendu, dramatique et aux différentes maladies professionnelles s'ajoutent également les maladies environnementales que les salariés ou bien les collaborateurs de différentes entreprises connaissent. J'espère que ces commémorations seront l'occasion également d'expliquer à quel point la question environnementale est intrinsèquement liée à la question sociale, puisque nous avons eu des catastrophes environnementales et industrielles qui ont aussi causé soit des maladies professionnelles, soit des morts évitables.

Ayodele IKUESAN : Juste pour dire que nous allons voter nous aussi ce vœu et qu'il nous semble important qu'en fait, ce qui est intéressant dans ce vœu est de poser la question de la santé au travail et de la médecine du travail. Effectivement là, l'idée est d'honorer des morts, mais l'idée est quand même de travailler un peu plus sur de la prévention, sur de la sensibilisation et que la médecine du travail ait un peu plus de moyens.

Donc, nous allons voter ce vœu en espérant que nous pourrions débattre prochainement de la médecine du travail en France, des maladies professionnelles et des moyens qui seront apportés à celle-ci.

Danièle PREMEL : Effectivement, ce vœu rejoint les différents moments – en tout cas – et orientations de la délégation « mémoire », celle de mettre en valeur la mémoire des oubliés. Oui, les oubliés de l'histoire par exemple, comme les tirailleurs sénégalais, les femmes de la commune et j'en passe. Aujourd'hui, vous nous donnez, en tout cas ce vœu nous donne l'occasion de prendre en compte le champ du travail, à travers cet hommage aux personnes mortes suite à des maladies professionnelles ou des accidents du travail. Je veux bien entendre qu'effectivement, il y a une loi, il y a des chefs d'entreprise sûrement très attentifs,

toutefois, il y a toujours des morts ; toutefois, les chiffres sont impressionnants, on a encore un salarié sur 18 qui est victime d'un accident du travail. Donc, oui, ces accidents du travail sont bien des faits sociaux et ce problème structurel reste au second plan, comme si ces morts devaient rester invisibles.

Ce vœu nous rappelle aussi que Paris n'est pas un monde à part de ces blessures sociales, oui, ce sont des blessures sociales et on doit les prendre en compte. Ces accidents du travail, même mortels, sont passés toujours et souvent sous silence. Je crois qu'effectivement, vous disiez les accidents routiers, etc. je ne sais pas si on peut comparer là-dessus, je ne pense pas qu'il y ait une comparaison là-dessus.

Je ne vous ai pas interrompu, si ? Vous voulez commenter ?

Hors micro

Danièle PREMEL : Je dis qu'effectivement, rendons visible ces travailleurs et en leur rendant hommage, nous posons une pierre à l'édifice du silence, c'est-à-dire on pose une pierre pour que ça redevienne visible à notre entendement, à ce qui existe. Vous l'aurez bien compris, on ne peut qu'être favorable par rapport à ce temps de commémoration aussi qui peut être donné.

Je rappelle aussi que ce vœu nous interpelle sur le fait que, oui, vous l'avez bien dit, il faut que nous soyons toujours vigilants et c'est un travail collectif, c'est un travail que nous devons mener de front sur la sécurité dans le travail, parce que pour nous, le travail est aussi la source d'émancipation collective et individuelle et pas seulement source de profit.

Donc, je pense que nous pourrions mener – vous en faites partie, M. GRANIER – une réflexion à la commission de dénomination pour voir comment nous pourrions travailler cet hommage.

Éric LEJOINDRE : Il nous reste sept minutes et trois vœux. Je ne suis pas sûr qu'on arrive à tenir dans les sept minutes, mais je vous suggère à chacun de faire des présentations extrêmement brèves.

V18202154 – Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la mise en valeur des mascarons provenant des fontaines monumentales détruites Porte de La Chapelle

Christian HONORÉ : Je ne reviens pas sur l'histoire des mascarons disparus et puis, retrouvés. C'est un sujet très important. J'ai entendu M. le Premier Adjoint dire qu'il fallait valoriser ces mascarons, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est donc l'objet de ce vœu.

Ces mascarons ont une réelle valeur artistique et par conséquent, nous proposons qu'un concours soit lancé pour la réintégration des mascarons qui ornaient les fontaines monumentales situées porte de la Chapelle, qu'une étude soit menée en lien avec les conseils de quartiers, associations et artistes pour déterminer le support qui accueille les mascarons et le lieu de leur installation.

Sarah PROUST : M. HONORÉ, d'abord sur la rédaction de votre vœu, puisque je sais que ce sujet vous tient à cœur, peut-être deux remarques. D'abord, il ne s'agit pas de mascarons de style art nouveau, mais art déco. Deuxième élément, ces mascarons ne sont pas en bronze, mais en fonte de fer. On peut faire de très belle chose en fonte de fer et tout matériau, a priori, peut-être un matériel avec lequel des œuvres artistiques peuvent être faites.

Mais ceci dit, comme avec le Maire, on souhaite être un peu précis dans les choses, on a quand même été regardé la valeur, puisque vous parlez beaucoup depuis des mois de la valeur des choses, on a été regardé le cours de la fonte de fer sur le marché des matériaux et il se trouve que le cours actuel est de quelques centimes la tonne. Donc, il a peut-être une valeur patrimoniale, il y a peut-être une valeur artistique – je ne suis pas en capacité d'en juger – mais en tout cas, pas de valeur pécuniaire sur ces mascarons.

Même si ce débat nous a probablement beaucoup trop occupés ces derniers temps, mais plus sérieusement, un élément important sur la suite, il suffit d'avoir discuté avec des habitants de la porte de la Chapelle ces derniers mois pour considérer qu'ils ne souhaitaient pas le retour de fontaine à cet endroit-là ; ils l'ont dit à de multiples reprises et on doit aussi pouvoir écouter ce que les habitants de ce quartier ont évoqué ces derniers temps. Donc, on vous propose de clore ce feuilleton et, M. le Maire, de voter contre ce vœu.

Christian HONORE : Pardonnez-moi, je suis très étonné du mépris, de la désinvolture avec laquelle vous m'avez répondu. J'aurais pu vous dire que l'épisode des fontaines a manifesté l'incapacité de la Mairie du 18^{ème} à gérer le patrimoine. Je ne l'ai pas fait. J'aurais pu vous dire que quand même faire disparaître des fontaines de dix tonnes, c'est scandaleux. Je suis simplement en train de vous dire qu'Emmanuel GRÉGOIRE a dit qu'il allait valoriser ces mascarons et qu'il fallait le faire et par conséquent, j'ai rebondi sur la proposition du premier adjoint qui parlait de valeur artistique. Donc, j'ai fait cette proposition. Que vous ne soyez pas d'accord, Madame, c'est tout à fait votre droit. Que vous rejetiez ce vœu, Madame, c'est tout à fait votre droit. Mais que vous parliez avec autant de désinvolture et j'allais dire de mépris, ça je dois dire que je suis très étonné.

Éric LEJOINDRE : Peut-être on peut aussi considérer que le temps du Conseil d'arrondissement n'est pas le temps des obsessions des uns et des autres et que la réalité a un sens aussi. Vous indiquez depuis quelques mois maintenant que c'est une valeur patrimoniale énorme. On vous fait la démonstration que ce n'est pas le cas. On vous dit écoutez les habitants ; les habitants de la porte de la Chapelle dans la très grande majorité ne souhaitent pas de retour de fontaines. Pas ces fontaines ou d'autres fontaines, ils ne veulent pas de fontaine dans le projet de la porte de la Chapelle. Je me garderais bien de réutiliser les expressions qui ont été utilisées très largement sur ce sujet dans le cadre de la concertation parce qu'il y a des oreilles chastes qui peut-être nous écoutent encore.

Donc, on peut essayer d'alimenter des feuillets ridicules, j'utilise ce terme. On peut aussi traiter le Conseil d'arrondissement avec un tout petit peu de sérieux et donc, d'écouter la réponse de Mme PROUST qui est très claire. La valeur artistique ne se discute pas ; la valeur patrimoniale elle se discute et en l'occurrence, comme je l'ai dit depuis très longtemps, moi-même comme beaucoup d'habitants de ce quartier ne considérons pas que ces éléments ont une valeur patrimoniale énorme. Cela se discute. On est prêt à remettre tout ça dans la concertation. Simplement, on n'était pas obligé de faire perdre le temps du Conseil d'arrondissement pour alimenter des feuillets qui n'avaient pas de sens dès le départ et dont aujourd'hui, on a la démonstration absolue qu'ils n'ont toujours pas de sens.

Je vais mettre ce vœu aux voix avec un avis défavorable. Il n'est pas adopté.

V18202155 – Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif au projet de création d'un parcours des peintres impressionnistes dans le quartier de la Place de Clichy

Christian HONORE : Un projet de création de parcours des peintres impressionnistes a été voté au budget participatif de 2018. Il s'agit d'installer des reproductions d'œuvres d'artistes ayant vécu ou travaillé dans le quartier de la place de Clichy afin de valoriser le patrimoine

artistique. Onze œuvres ont été retenues dont trois seraient exposées dans le 18^{ème} arrondissement.

La direction des affaires culturelles de la Ville de Paris a validé le travail de repérage des emplacements proposés par les porteurs de projet, comme la direction de la voirie. L'important retard aurait pour origine le désir de changer l'esthétique des supports.

Le premier trimestre 21 avait été retenu pour l'inauguration. Les retards pris sont en partie à cause de la pandémie du Covid 19, il s'agit toutefois d'un projet relativement simple à mettre en œuvre et qui a été voté il y a déjà trois ans.

Nous proposons donc ce vœu. La Mairie du 18^{ème} arrondissement et la Mairie de Paris s'engagent de façon certaine sur la réalisation du parcours des impressionnistes dans les meilleurs délais.

Violaine TRAJAN : Pour vous répondre, le vœu est exaucé puisque la Mairie de Paris s'est déjà engagée sur la réalisation du parcours des impressionnistes dans les meilleurs délais. Ce sera fait.

Vous l'avez dit, les retards ont été pris du fait de changer l'esthétique des supports, ajoutés à l'effet de la période de pandémie. Donc, cela n'a pas pu se faire dernièrement. Mais désormais, tout est prêt, les visuels, les textes, les lieux ont été choisis avec l'association qui avait déposé le projet. Une visite aura même lieu en novembre prochain à la demande de Karen TAIEB adjointe à la Maire de Paris en charge du patrimoine. Nous profiterons d'ailleurs de ce moment aussi pour présenter les projets au conseil de quartier de Clichy Grandes Carrières dont je suis la référente et également au conseil de quartier de Montmartre. On pourrait tout à fait étendre cette idée de lier au travail que mène ma collègue Mme PREMEL sur la mémoire de Suzanne VALADON.

Pour toutes ces raisons, je vous invite à retirer votre vœu puisqu'il est exaucé à quelques jours près.

Christian HONORE : Je le maintiens parce que je ne suis pas porteur de ce vœu, je n'en étais que le rapporteur.

Éric LEJOINDRE : Très bien. Il est rejeté.

V18202156 – Vœu déposé par les élus du Groupe « Indépendants et Progressistes » relatif à la sculpture attribuée à Anna Waisman située au 7, rue du Mont-Cenis

Coupure de bande son qui ne permet pas de restituer les débats.

Le vœu est rejeté.